CORIS BANK INTERNATIONAL

AUGMENTATION DE CAPITAL

NOTE D'INFORMATION

**Devenez actionnaire de Coris Bank International,
une Banque solide et performante qui vise haut.**



**OFFRE PUBLIQUE DE VENTE DE 1 250 000 ACTIONS
NOUVELLES SUIVIE D'UNE INTRODUCTION EN BOURSE**

PRIX DE L'ACTION

Catégorie 1 : 30 000 FCFA
Dédiées aux personnes physiques et morales autres que celles de la catégorie 2

Catégorie 2 : 24 000 FCFA
Dédiées au personnel de CBI et des filiales du Groupe CORIS

Période de souscription du 02 au 18 novembre 2016 avec possibilité de clôture anticipée
Montant global de l'opération : 36 750 000 000 FCFA

EMETTEUR
CORIS BANK INTERNATIONAL

SGI ARRANGEUR ET CHEF DE FILE DU SYNDICAT DE PLACEMENT
Coris Bourse
L'Excellence au service du rendement

SYNDICAT DE PLACEMENT
AFRICABOURSE - BIBE FINANCE & SECURITIES -SGI BENIN - SGI AGI - SBIF - BOA CAPITAL SECURITIES - AFRICAINE DE BOURSE- ATLANTIQUE FINANCE - NSIA FINANCES - BICI BOURSE - BNI FINANCES- CSWA EDC INVESTMENT - HUDSON & CIE - PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT -SOGEBOURSE - SGI MALI SGI NIGER - CGF BOURSE IMPAXIS SECURITIES - EVEREST FINANCE - SGI TOGO.

L'original de la présente Note d'Information a été visé par le CREPMF le 09 Septembre 2016 sous le numéro OA 16-003

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS.....7
CONDITIONS DE DIFFUSION ET DE MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT.....9
AVERTISSEMENT DU CREPMF.....11
RESUME DES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE PUBLIQUE DE VENTE :.....13
DECISIONS DES INSTANCES :.....15

CHAPITRE 1 : ATTESTATIONS ET POLITIQUE D'INFORMATION.....19

I. Attestation du responsable de la Note d'information.....19

II. Attestation des Commissaires aux Comptes......20
2.1. Identité.....20
2.2. Attestation.....21

III. Attestation du Conseil juridique.....22
IV. Politiqued'informations.....23

CHAPITRE II : PRESENTATION DE CORIS BANK INTERNATIONAL.....25

I. Renseignements généraux.....25
1.1. Dénomination, forme juridique et date de constitution.....25
1.2. Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, et matricule fiscal.....25
1.3. Agrément de banque.....25
1.4. Siège Social.....25
1.5. Capital social actuel.....25
1.6. Objet social de Coris Bank International.....26
1.7. Règlementation du secteur d'activité de Coris Bank International.....26

II. Renseignements sur le capital social de Coris Bank International.....27
2.1. Evolution du capital social.....27
2.2. Structure de l'actionnariat de Coris Bank International.....28
2.3. Encours des prêts consentis aux Dirigeants, Administrateurs et Actionnaires :.....28
2.4. Politique de distribution des dividendes.....28

III. Actionnaires détenant plus de 10% du capital de Coris Bank International.....29
3.1. Coris Holding : renseignements généraux.....29
3.2. La structure du capital et gouvernance de Coris Holding.....30

IV. Gouvernance d'entreprise.....36
4.1. Conseil d'Administration.....36
4.2. Direction Générale.....37
4.3. Représentation légale de Coris Bank International.....41
4.4. Conventions réglementées.....41
4.5. Autres Conventions particulières.....44
4.6. Marché des titres de Coris Bank International.....44
4.7. Notation de Coris Bank International.....45
4.8. Politique de motivation du personnel.....45

CHAPITRE III : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE.....47
I. Historique de Coris Bank International.....47
II. Présentation du secteur bancaire au Burkina Faso.....48
2.1. Cadre règlementaire de l'activité bancaire dans l'UMOA.....48
2.2. Activités bancaires au Burkina Faso.....49
2.3. Indicateurs d'activités de la place bancaire du Burkina Faso.....52
III. Activités et situation financière de Coris Bank International.....53
3.1. Produits et services de Coris Bank International.....53
3.2. Fonds de commerce.....56
3.3. Positionnement de CBI dans le paysage bancaire au Burkina.....56
3.4. Indicateurs financiers de Coris Bank International.....58
3.5. Ratios prudentiels.....58
3.6. Organigramme de Coris Bank International.....60
3.7. Ressources humaines.....61
3.8. Les principales prises de participation de Coris Bank International.....62
3.9. Appartenance au Groupe CORIS.....62

CHAPITRE IV : PRESENTATION DE L'OPERATION.....65
I. contexte de l'opération.....65
II. Cadre légal de l'opération.....65
III. Objectifs de l'opération.....69
IV. Actionnariat avant et après l'augmentation du capital.....69
V. Caractéristiques essentielles de l'opération.....70
VI. Eléments d'appréciation du prix de l'offre.....71
6.1. Méthodes de valorisation utilisées.....71
6.2. Approches de valorisation utilisées.....72
6.3. La synthèse de la valorisation de Coris Bank International.....84
6.4. Détermination du prix d'émission.....84
VII. Modalités de souscription.....85
7.1. Période de souscription.....85
7.2. Personnes concernées.....85
7.3. Conditions de souscription.....86
7.4. Cas de la souscription sous gestion déléguée.....86
7.5. Couverture des souscriptions recueillies.....87
7.6. Traitement des souscriptions multiples.....87
7.7. Règle d'allocation des titres et de transvasement.....87
7.8. Emission réservée.....88
7.9. Centralisation des souscriptions.....88
7.10. Modalités de règlement/livraison des titres.....90
7.11. Cotation en bourse.....90
7.12. SGI Chef de file.....90
7.13. Syndicat de placement.....90

7.14. Compte rendu des résultats de l'opération....91
7.15. Contrat d'animation....91
7.16. Régime fiscal....91
7.17. Juridiction compétente....92
7.18. Calendrier indicatif de l'opération....92

CHAPITRE V : SITUATION FINANCIERE DE CORIS BANK INTERNATIONAL....93
I. Analyse du compte de résultat....93
1.1 Revue analytique du Produit Net Bancaire de CBI sur la période 2013-2015....94
1.2 Revue analytique du coefficient d'exploitation de CBI sur la période 2013-2015....95
1.3 Revue analytique du résultat d'exploitation de CBI sur la période 2013-2015....95
1.4 Revue analytique du coût du risque de CBI sur la période 2013-2015....96
1.5 Revue analytique du résultat net de CBI sur la période 2013-2015....97
1.6 Revue analytique de la rentabilité des fonds propres et de la rentabilité des actifs de CBI sur la période 2013-2015....97
II. Analyse du bilan....98
2.1 Revue analytique de l'actif du bilan de CBI sur la période 2013-2015....99
2.1.1 Revue analytique des opérations interbancaires sur la période 2013-2015....99
2.1.2 Revue analytique des créances clientèle de CBI sur la période 2013-2015....100
2.1.3 Revue analytique des placements en titres de CBI sur la période 2013-2015....101
2.1.4 Revue analytique des valeurs immobilisées de CBI sur la période 2013-2015....102
2.2 Revue analytique de passif de CBI sur la période 2013-2015....103
2.2.1 Revue analytique des dettes interbancaires de CBI sur la période 2013-2015....103
2.2.2 Revue analytique des dépôts clientèle de CBI sur la période 2013-2015....104
2.2.3 Revue analytique des fonds propres de CBI sur la période 2013-2015....104
2.2.4 Revue analytique du hors bilan de CBI sur la période 2013-2015....105
2.2.5 Revue des ratios règlementaires sur la période 2013-2015....106
III. Présentation de la situation intermédiaire au 30 juin 2016....107
3.1 Présentation du compte de résultat de CBI sur la période 2015-2016....107
3.2 Présentation du bilan de CBI sur la période 2015-2016....108
3.3 Ratios prudentiels de CBI au 30 juin 2016....110
IV. Commentaires des rapports de contrôle externe....111
4.1. Rapport de vérification de la Commission Bancaire....111
4.2. Rapports du Commissariat aux comptes....113

CHAPITRE VI : PERSPECTIVES DE CORIS BANK INTERNATIONAL....123
I. Orientations stratégiques et perspectives....123
1.1. Développement du Capital Humain....123
1.2. Organisation....123
1.3. Gestion de la relation clientèle....124
1.4. Optimisation des processus et du système d'information....124
1.5. Maîtrise des risques....124

II. Les états financiers prévisionnels....125
2.1. Le compte de résultat prévisionnel....125
2.2. Le bilan prévisionnel....126

CHAPITRE VII : FACTEURS DE RISQUES ET FAITS EXCEPTIONNELS.....129
I. Facteurs de risques.....129
II. Types de risques.....129
III. Respect des principaux ratios prudentiels.....131
IV. Gestion des risques.....133

CHAPITRE VIII : FAITS EXCEPTIONNELS.....135

CHAPITRE IX : AFFAIRES CONTENTIEUSES ET LITIGIEUSES.....137

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFREXIMBANK	:	African Export Import Bank
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BDM SA	:	Banque de Développement du Mali
BOAD	:	Banque Ouest Africaine de Développement
BRM	:	Banque Régionale des Marchés
BRVM	:	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CBI	:	Coris Bank International
CDL	:	Créances Douteuses et Litigieuses
CFPB	:	Centre de Formation de la Profession Bancaire
CNSS	:	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CREPMF	:	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
DAMOF	:	Direction des Affaires Monétaires et Financières
DC/BR	:	Dépositaire Central / Banque de Règlement
DGTCP	:	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
FCFA	:	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FIB	:	Financière du Burkina
FPB	:	Fonds Propres de Base
FPE	:	Fonds Propres Effectifs
GAB	:	Guichet Automatique de Banque
IRVM	:	Impôts sur le Revenu de Valeurs Mobilières
MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances
OCDE	:	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OHADA	:	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PER	:	Price Earning Ratio
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PME/PMI	:	Petites et Moyennes Entreprises-Petites et Moyennes Industries
PNB	:	Produit Net Bancaire
ROE	:	Return On Equity
SFF	:	Société Financière du Faso
SG	:	Secrétariat Général
SGI	:	Société de Gestion et d'Intermédiation
SII	:	Société Internationale d'Investissement
SONAPOST	:	Société Nationale des Postes du Burkina
TCAM	:	Taux de Croissance Annuel Moyen
UAB	:	Union des Assurances du Burkina
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	:	Union Monétaire Ouest Africaine

CONDITIONS DE DIFFUSION ET DE MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT

La présente Note d'information sera mise à la disposition sans frais à toute personne physique ou morale qui s'intéresse à l'opération et qui en fait la demande. Elle sera tenue au Siège de Coris Bank International et auprès des Etablissements chargés de recueillir les souscriptions. Ce document sera accessible sur le site web de l'Emetteur (www.coris-bank.com), de l'Arrangeur (www.coris-bourse.com) et du Régulateur (www.crepmf.org).

AVERTISSEMENT DU CREPMF

Le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) a autorisé cette opération sous le Visa numéro **OA/16-003.**

L'octroi par le Conseil Régional d'un visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.

La Note d'Information donnant lieu à visa est établie sous la seule responsabilité de l'Emetteur Coris Bank International et le visa n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

RESUME DES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE PUBLIQUE DE VENTE :

Emetteur	: CORIS BANK INTERNATIONAL (CBI SA)
Valeur nominale unitaire	: 5 000 F CFA
Montant nominal de l'Offre	: 6 250 000 000 F CFA
Nombre d'actions à créer	: **1 250 000** actions à repartir comme suit : 1 125 000 actions réservées au grand public dont 20% dédiés aux membres du symdicat de placement sur la base d'une quantité de 10 200 titres pour chacun. **125 000** actions dédiées au personnel dont 100 000 actions au personnel de l'émetteur et 25000 au personnel des autres entités du Groupe Coris.
Forme des actions	: Actions dématérialisées
Personnes concernées	: Toute personne physique ou morale jouissant pleinement de ses prérogatives légales, résidant ou non dans la zone UEMOA, y compris les agents de Coris Bank International et les salariés des autres entités du Groupe CORIS. A ce titre, 2 **catégories** ont été créées : **Catégorie 1** : Grand public ; **Catégorie 2** : Personnel de Coris Bank International et salariés des autres entités du Groupe Coris.
Prix d'émission	: Il a été fixé comme suit : - **30 000** F CFA pour les personnes physiques ou morales autres que celles de la catégorie 2 ; - **24 000** F CFA pour la Catégorie 2.
Montant global de l'opération	: 36 750 000 000 F CFA
Période de souscription des nouvelles actions	: **02 au 18 novembre 2016**
Droits préférentiels de souscription	: L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2016 a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires actuels pour la totalité des actions à émettre dans le cadre de cette opération
Date de jouissance des actions nouvelles	: 1er janvier 2016. Les souscripteurs de la présente Offre Publique de Vente bénéficieront des dividendes de l'exercice 2016.
Compartiment de Cotation	: 1er Compartiment de la BRVM

Période Prévisionnelle de la première cotation	:	Courant février 2017 avec possibilité de cotation des actions avant la période indiquée
Régime fiscal	:	les dividendes liés à la détention des actions de Coris Bank International seront assujettis au prélèvement à la source de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) applicable au Burkina Faso et à tout autre impôt dans le pays de résidence de chaque actionnaire au moment des paiements.
Arrangeur et Conseil Financier	:	**CORIS BOURSE** 1474 Avenue du Dr Kwamé N'krumah 6ème étage immeuble Bonkoungou 01 BP : 6585 Ouagadougou 01 Tél : +226 25 33 14 85 / 25 50 72 73 / 25 50 59 71 Fax : +226 25 33 14 83 E-mail : corisbourse@coris-bourse.com
Chef de File du Syndicat de Placement	:	**CORIS BOURSE** 1474 Avenue du Dr Kwamé N'krumah 6ème étage immeuble Bonkoungou 01 BP 6585 Ouagadougou 01 Tél : +226 25 33 14 85 /25 50 72 73 / 25 50 59 71 Fax : +226 25 33 14 83 E-mail : corisbourse@coris-bourse.com
Membres du syndicat de placement	:	AFRICABOURSE - BIBE FINANCE & SECURITIES -SGI BENIN - SGI AGI - SBIF - BOA CAPITAL SECURITIES - AFRICAINE DE BOURSE-ATLANTIQUE - FINANCE - NSIA FINANCES BICI BOURSE - BNI FINANCES- CSWA EDC INVESTMENT - HUDSON & CIE PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT SOGEBOURSE - SGI MALI - SGI NIGER - CGF BOURSE - IMPAXIS SECURITIES EVEREST FINANCE - SGI TOGO.

DECISIONS DES INSTANCES :

Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Coris Bank International du 28 avril 2016 relative à l'augmentation du capital social suivie d'une introduction en Bourse de la Banque.

Recueil des résolutions issues de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Première résolution : Introduction en bourse des actions de CBI à la cote de la BRVM

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir délibéré, décide de l'introduction en bourse des actions de Coris Bank International à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) selon l'ensemble des modalités qui lui ont été présentées dans le rapport du Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Division par deux du nominal des actions de CBI

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de réduire par deux la valeur nominale des actions composant le capital social, ce dernier restant inchangé, par conséquent :

- la valeur nominale des actions sera réduite de **10 000 (dix mille)** francs à **5 000 (cinq mille)** francs FCA ;
- le nombre des actions se trouvera doublé, soit de **2 500 000 (deux millions cinq cent mille)** à **5 000 000 (cinq millions)** actions.

L'article 7 des statuts relatif au montant du capital social et de la valeur nominale de l'action est modifié en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Augmentation de capital par offre public de vente avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital suivie d'une introduction en bourse décide :

- d'augmenter le capital social de la Banque par Offre Publique de Vente (OPV) sur le marché financier de l'UEMOA de **1 250 000 (un million deux cent cinquante mille)** actions de valeur nominale **5 000 (cinq mille) francs CFA.** Cette augmentation aura pour effet de porter le capital social de la Banque de **25 000 000 000 (vingt-cinq milliards)** de franc CFA à **31 250 000 000 (trente un milliards deux cent cinquante millions)** de francs CFA, soit une hausse de 25% ;
- de supprimer le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires ;
- de fixer le prix d'émission de l'action à 30 000 (trente mille) francs CFA ;

- d'émettre les **1 250 000 (un million deux cent cinquante mille)** actions nouvelles comme suit :
    - **1 125 000 (un million cent vingt cinq mille)** actions dédiées au grand public.
    - **125 000 (cent vingt-cinq mille)** actions réservées au personnel, dont 100 000 (cent mille) actions exclusivement au personnel de l'émetteur et **25 000 (vingt-cinq mille)** actions au personnel des autres entités du Groupe Coris, au prix d'émission préférentiel de **24 000 (vingt-quatre mille)** francs CFA l'action. Dans l'hypothèse où les 100 000 actions dédiées au personnel de Coris Bank International ne seraient pas souscrites en totalité, les actions non souscrites seront offertes en priorité au personnel des autres entités du Groupe CORIS au même prix préférentiel. Les actions acquises par le personnel du Groupe au prix préférentiel ne peuvent être cédées pendant une période de **trois (3) ans**.
    - Si au terme de ces étapes, il demeure des actions non souscrites, elles seront alors offertes au public, selon les conditions fixées pour cette catégorie d'investisseurs;
- de donner la possibilité aux actionnaires de souscrire aux actions nouvelles émises destinées aux investisseurs, autres que le personnel du Groupe Coris, à condition de remplir les conditions du groupe ;
- de fixer la date de jouissance des nouvelles actions émises au 1er janvier 2016 ;
- d'autoriser le Conseil d'Administration à limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies, si les souscriptions reçues n'atteignaient pas la totalité de l'augmentation de capital, à la condition que lesdites souscriptions atteignent au moins les trois quarts de cette augmentation de capital, sous réserve de l'accord du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Mandat d'arrangeur exclusif

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, approuve la proposition du Conseil de mandater exclusivement la Société de Gestion et d'Intermédiation CORIS BOURSE en vue d'assister la Banque en qualité d'Arrangeur et de chef de file pour le placement des actions à émettre.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : Délégation de pouvoirs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre l'introduction en bourse des actions de Coris Bank International à la cote de la BRVM et l'augmentation du capital social par Offre Publique de Vente, d'en modifier les modalités pour se conformer aux recommandations du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers et les statuts en conséquence.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de 24 mois à compter de la présente Assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution : Modification des articles 7, 10, 11 et 13 -2 des statuts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, décide, de modifier les articles 7, 10, 11 et 13-2 des statuts comme suit :

Article 7 : Capital social

Le capital social est fixé à la somme de trente et un milliards deux cent cinquante millions (31 250 000 000) de Francs CFA, divisé en six millions deux cent cinquante mille (6 250 000) actions de cinq mille (5 000) Francs CFA chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

Article 10 : Forme des actions

Les actions sont nominatives et dématérialisées. Les titres sont inscrits en compte auprès d'une Société de Gestion et d'Intermédiation agréée par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers, ou d'une banque teneur de compte et conservateur. Un relevé de portefeuille est délivré périodiquement par la Société de Gestion et d'Intermédiation ou par la Banque teneur de compte.

Article 11 : Transmission des actions

La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur un compte titre ouvert à cet effet auprès d'une Société de Gestion et d'Intermédiation agréée par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), ou d'une Banque teneur de compte et conservateur.

La cession de ces actions ne peut s'opérer à l'égard des tiers et de la Société que lorsqu'elle

s'effectue à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières par l'intermédiaire d'une Société de Gestion et d'Intermédiation. Le prix d'achat est fixé par le cours de l'action conformément aux règles du marché financier.
Ces dispositions sont applicables en cas d'apport partiel d'actifs, de fusion ou de scission. Elles peuvent s'appliquer à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, primes d'émission ou de bénéfices ainsi qu'en cas de cession de droits de souscription à une augmentation de capital par apports en numéraires ou de renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

Article 13-2 : droits et obligations attachés aux actions
Il peut être créé des actions de préférence de catégories diverses. Les actions avec ou sans droit de vote, assorties de droits particuliers de toute nature à titre temporaire ou permanent dans les conditions et limites fixées par l'Acte Uniforme.
Ces actions de préférence peuvent être assorties d'un droit de vote double. Le droit de vote peut aussi être aménagé pour un délai déterminé ou déterminable. Il peut également être suspendu pour une durée déterminée ou déterminable ou supprimé.
Ces actions de préférence peuvent faire l'objet de rachat, de remboursement ou de conversion selon les modalités fixées par l'Acte Uniforme.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution : Pouvoirs pour formalités
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités légales, administratives ou autres prescrites par la loi.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CHAPITRE I : ATTESTATIONS ET POLITIQUE D'INFORMATION

I. Attestation du responsable de la Note d'information

A notre connaissance, les données de la présente Note d'information sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats, les risques et les perspectives de l'émetteur et sur les droits attachés aux titres offerts ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Le Président Directeur Général

Idrissa NASSA

Fait à Ouagadougou, le 25 juillet 2016

II. Attestation des Commissaires aux Comptes

2.1. Identité

Nom du Commissaire aux comptes titulaire	représentant	Date d'entrée en fonction	Date de renouvellement	Date d'expiration du mandat
ACECA INTERNATIONAL Inscrit au tableau de l'ONECCA du Burkina Faso 01 BP 4318 Ouagadougou 09 Tél : +226 25 31 37 44 Fax : +226 25 31 25 98	M. Jean-Baptiste SO Associé, Expert-comptable Diplômé d'Etat	Avril 2009	Avril 2016	Assemblée Générale devant statuer sur les comptes clos de l'exercice 2018
www.aceca-international.com mail : info@aceca-international.com CDEC INTERNATIONAL SARL Inscrit au tableau de l'ONECCA du Burkina Faso 04 BP 680 Ouagadougou 04 Tél : +226 25 47 35 89 Mobile : 226 70 21 09 74 Mail : cdecinternational@yahoo.fr	M. Paulin OUEDRAOGO Associé, Expert -Comptable Diplômé d'Etat	Avril 2009	Avril 2016	Assemblée Générale devant statuer sur les comptes clos de l'exercice 2018
Nom du Commissaire aux comptes suppléant	**représentant**	**Date d'entrée en fonction**	**Date de renouvellement**	**Date d'expiration du mandat**
SECCAPI Inscrit au tableau de l'ONECCA du Burkina Faso Av. Léopold Sédar Senghor secteur 15, Ouaga2000 - Ouagadougou – Tél : +226 25 37 55 06/ 25 37 55 07 Fax : +226 25 37 55 08 seccapi@fasonet.bf	Mme Françoise TOE Associée, Expert -Comptable Diplômé d'Etat	Avril 2009	Avril 2016	Assemblée Générale devant statuer sur les comptes clos de l'exercice 2018
Cabinet Rosette NACRO Inscrit au tableau de l'ONECCA du Burkina Faso 01 BP 1955 Ouagadougou 01 Tél : +226 25 36 20 17/ 25 36 34 07 Fax : +226 25 36 34 82 canacro@fasonet.bf	Mme Rosette NACRO Associée, Expert -Comptable Diplômé d'Etat	Avril 2009	Avril 2016	Assemblée Générale devant statuer sur les comptes clos de l'exercice 2018

2.2. Attestation

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société **Coris Bank International**, nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, à la vérification des informations financières et comptables contenues dans la présente Note d'information établie à l'occasion de l'Offre Publique de Vente de 1 250 000 actions nouvelles de Coris Bank International, en effectuant les diligences nécessaires conformément aux normes professionnelles et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont essentiellement consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers de synthèse audités. Les rapports d'opinion au titre des exercices clos les 31 décembre 2013, 31 décembre 2014, et 31 décembre 2015 sont intégralement repris dans la présente Note d'Information.

S'agissant des données prévisionnelles présentées dans cette Note d'Information à la section VII couvrant la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020, elles ont été établies sous la responsabilité de la Direction Générale.

Nous rappelons que ces informations présentant par nature un caractère incertain, les réalisations pourraient parfois de manière significative, différer des informations prévisionnelles présentées dans le cadre de cette opération. Nos diligences sur les données prévisionnelles de nature comptable et financière ont consisté à apprécier si les hypothèses retenues et décrites dans la Note d'Information constituent une base acceptable à l'établissement de ces données et à vérifier la correcte traduction chiffrée de ces hypothèses.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la concordance des informations comptables et financières données dans la présente Note d'Information.

ACECA INTERNATIONAL SARL
M. Jean-Baptiste SO
Expert-comptable
01 B.P. 4318 Ouagadougou 01
Burkina Faso

ACECA INTERNATIONAL Sarl
01 BP : 4318 Ouagadougou 01
Tél :(+226)25 31 37 44 / 25 33 22 38
Fax : 25 31 25 98 - Burkina Faso

M. Paulin OUEDRAOGO
Expert-comptable Diplômé d'Etat
09 B.P. 821 Ouagadougou 09
Burkina Faso

Sarl Capital 2 Millions Francs
R.C.N° B 1675
04 BP 680 Ouagadougou 04
Tél: 25 47 35 89

III. Attestation du Conseil juridique

La présente opinion a pour objet de se prononcer sur la conformité et la légalité de l'Offre Publique de Vente de 1 250 000 actions nouvelles de Coris Bank International (CBI-SA). Nous avons, à cet égard examiné tous les documents, lois et textes réglementaires que nous avons jugés utiles, notamment :

- les articles 81 à 96 et les articles 823 à 827 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- les textes et dispositions règlementaires encadrant l'activité bancaire dans l'espace UMOA ;
- les textes et dispositions règlementaires édictée par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers en matière d'Offre Publique de Vente de titres ;
- le règlement général du Marché Financier Régional de l'UMOA ainsi que les dispositions règlementaires régissant l'introduction de société à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) ;
- le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Coris Bank International du 28 avril 2016 ;
- le contrat d'arrangement et de chef de file signé entre Coris Bank International et Coris Bourse ;
- le projet de la Note d'Information relative à l'opération d'Offre Publique de Vente des actions de Coris Bank International.

L'Assemblée Générale est intervenue en conformité de la loi et des règlements et l'opération, l'objet de la Note d'Information, est conforme aux résolutions qui y ont été régulièrement adoptées.

Par ailleurs, nous avons procédé à l'analyse des risques juridiques inhérents à l'activité de l'émetteur en examinant notamment les contrats et engagements que nous avons estimé avoir une incidence significative sur l'avenir de Coris Bank International.

En foi de quoi, nous délivrons la présente attestation pour faire et valoir ce que de droit.

Cabinet Maitre Mathieu SOME
AVOCAT
Fait à Ouagadougou, le 25 juillet 2016

Me Barthélémy Mathieu SOME
Avocat à la cour
01 BP 1015 Ouaga 01
Tél: 70 03 65 55
mathieusome@yahoo.fr

IV. Politique d'informations

Sous l'autorité du Président Directeur Général, les responsables de la politique d'information et de la communication financière de l'opération sont :

Nom et prénoms	Fonction	Adresse
Madame Awa FAYE	**Contrôleur de Gestion**	Tél. stard : +226 49 10 00 Mail : afaye@coris-bank.com Mobile : +226 79 36 78 31 1242 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah 01 BP 6585 Ouagadougou 01
Monsieur Jean Marie KOMPAORE	**Directeur des Finances et de la Comptabilité**	Tél. stard : +226 49 10 00 Mail : jkompaore@coris-bank.com Mobile : +226 78 56 56 91 1242 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah 01 BP 6585 Ouagadougou 01

CHAPITRE II : PRESENTATION DE CORIS BANK INTERNATIONAL

I. Renseignements généraux

1.1. Dénomination, forme juridique et date de constitution

La dénomination sociale de la banque c'est Coris Bank International en abrégée (CBI). C'est une Société Anonyme avec Conseil d'Administration de droit burkinabé née de la transformation en banque de l'ex-établissement financier dénommé la Financière du Burkina (FIB) créée le 05 avril 1986. Elle est constituée conformément aux dispositions de l'OHADA pour une durée de vie de 99 ans sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée prévus dans ses statuts et par la loi.

1.2. Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, et matricule fiscal

Coris Bank International est inscrite au RCCM du Burkina Faso sous le numéro : BF OUA 2013 M 4627. Son numéro d'immatriculation fiscal (IFU) est : 00004742 U. Elle est soumise au régime du réel normal des grandes entreprises selon la fiscalité du Burkina Faso. Son exercice social court du 1er janvier au 31 décembre.

1.3. Agrément de banque

Coris Bank International jouit de l'agrément de banque universelle défini par l'arrêté n°754/ MEF/SG/DGTCP/DAMOF du 26/12/2007 du Ministère de l'Economie et des Finances du Burkina Faso. Elle est inscrite sur la liste des banques de l'UMOA sous le numéro C 0148 V.

1.4. Siège Social

Le siège social de Coris Bank International est établi au 1242 Avenue du Dr KWAME N'Krumah 01 BP 6585 Ouagadougou 01 Burkina Faso. Tél : +226 25 49 10 00 Fax : +226 25 33 52 27. Code SWIFT : CORIBFBF ; site web : www.coris-bank.com E-mail : corisbank@coris-bank.com

1.5. Capital social actuel

Le capital social de Coris Bank International au 30 juin 2016 est de vingt cinq milliards (25 000 000 000) F CFA entièrement libéré et est constitué de 5 000 000 actions de 5 000 F CFA de valeur nominale chacune. Les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales, ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes sont consultables auprès des responsables de la présente Note d'Information et au Siège de Coris Bank International auprès de la Direction Générale.

1.6. Objet social de Coris Bank International

Conformément à l'article 2 de ses statuts, Coris Bank International a pour objet directement ou indirectement dans tous les pays et particulièrement au Burkina Faso :

- de recevoir des fonds qu'elle placera pour son compte en opérations de placement ;
- d'effectuer pour son propre compte des opérations de crédits telles que les opérations de prêt, d'escompte, de prise en pension, d'acquisition de créances, de garanties, de financement, de ventes à crédit et de crédit-bail ;
- de prendre des participations dans les entreprises existantes ou en formation sans toutefois excéder 25% du capital de celles-ci, ou 15% de ses fonds propres de base ;
- d'acquérir toutes valeurs mobilières émises par des personnes publiques ou privées ;
- de financer les Petites et Moyennes Entreprises (PME) ;
- d'effectuer le prêt entreprises et particuliers (équipements, fonds de roulement).

Et plus généralement, toutes opérations économiques, judiciaires, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou à tous objets similaires connexes ou complémentaires.

1.7. Règlementation du secteur d'activité de Coris Bank International

Coris Bank International exerce ses activités dans le secteur bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle est par conséquent soumise à l'ensemble de la règlementation émise par les autorités de tutelle et de contrôle bancaire. On peut citer entre autres :

- le traité de l'UMOA du 20 janvier 2007 ;
- la loi uniforme portant réglementation bancaire dans l'UMOA ;
- l'Instruction n°01/RB du 31 décembre 1998 relative aux modalités d'établissement des Banques et Etablissements Financiers dans l'UMOA ;
- le Dispositif prudentiel applicable aux Banques et Etablissements Financiers de l'UMOA qui fixe notamment les exigences en matière d'adéquation des fonds propres, en rapport avec les risques portés par les Etablissements de Crédit ;
- la Circulaire n° 003-2011/CB/C/CB du 04 janvier 2011 relative à l'organisation du système de contrôle interne des Etablissements de Crédit de l'UMOA ;
- la Circulaire n° 005-2011/CB/C/CB du 04 janvier 2011 relative à la gouvernance des Etablissements de crédit de l'UMOA ;
- l'Instruction n°004-06-2014 du 25 juin 2014 relative aux services bancaires offerts à titre gratuit par les établissements de crédit de l'UMOA à leur clientèle ;
- l'Avis de la Banque Centrale n°01/2007/RB du 02 novembre 2007 aux Banques et Etablissements Financiers, relatif au relèvement du capital social minimum des Etablissements de Crédit de l'UMOA ;

- l'instruction de la Banque Centrale n° 01/2007/RB du 02 juillet 2007 relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux au sein des organismes financiers.

II. Renseignements sur le capital social de Coris Bank International

2.1. Evolution du capital social

Le capital social de Coris Bank International au 31 décembre 2015 est fixé à vingt cinq milliards (25 000 000 000) F CFA divisé en deux millions cinq cent mille (2 500 000) actions de dix mille (10 000) F CFA chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Coris Bank International du 28 avril 2016 a décidé d'augmenter le capital social de vingt cinq milliards (25 000 000 000) F CFA à trente un milliards deux cent cinquante millions (31 250 000 000) F CFA par apports en numéraire. Elle a en outre décidé de ramener la valeur nominale de l'action de Coris Bank International à cinq mille (5000) F CFA ce qui a pour conséquence de porter le nombre actuel des actions à cinq millions (5000 000). L'augmentation du capital social se fera donc par l'émission de un million deux cent cinquante mille (1 250 000) actions nouvelles de cinq mille (5000) F CFA de valeur nominale chacune.

A l'issue de cette opération d'augmentation du capital, le capital social de Coris Bank International sera fixé à trente un milliards deux cent cinquante millions (31 250 000 000) F CFA, divisé en six millions deux cent cinquante mille (6 250 000) actions de cinq mille (5000) F CFA chacune entièrement souscrites et intégralement libérées.

Etant l'héritière de l'ex Etablissement Financier, la Financière du Burkina (FIB), le capital social de la société a connu les évolutions suivantes :

Date de l'opération	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Montant du capital social en	Nombre d'actions	valeur nominale de l'action
21/05/1985	Apports en numéraire	40 000 000	40 000 000	4 000	10 000
06/08/1986	Conversion de créances	60 000 000	100 000 000	6 000	10 000
18/01/1993	Apports en numéraire	50 000 000	150 000 000	15 000	10 000
03/04/2001	Apports en numéraire	350 000 000	500 000 000	50 000	10 000
21/08/2004	Apports en numéraire	500 000 000	1 000 000 000	100 000	10 000
12/05/2006	Apports en numéraire	500 000 000	1 500 000 000	150 000	10 000
15/04/2008	Apports en numéraire	500 000 000	2 000 000 000	200 000	10 000
18/07/2008	Apports en numéraire	3 000 000 000	5 000 0000 000	500 000	10 000
07/04/2010	Incorporation des réserves facultatives	2 500 000 000	10 000 000 000	1 000 000	10 000
	Apports en numéraire	2 500 000 000			
06/06/2013	Incorporation du report à nouveau	5 000 000 000	25 000 000 000	2 500 000	10 000
	Apports en numéraire	10 000 000 000			
28/04/2016	Fractionnement du nominal de l'action	25 000 000 000	25 000 000 000	5 000 000	5 000

Source : CBI

2.2. Structure de l'actionnariat de Coris Bank International

L'actionnariat de Coris Bank International au 31décembre 2015 se décompose comme suit :

Actionnaires	Nombre	Pourcentage de détention	Valeur nominale de l'action	Montant des parts en F CFA
Coris Holding	1 750 000	70,000%	10 000	17 500 000 000
SONAPOST	128 750	5,150%	10 000	1 287 500 000
SII	116 500	4,660%	10 000	1 165 000 000
BOAD	106 750	4,270%	10 000	1 067 500 000
UAB VIE	92 250	3,690%	10 000	922 500 000
SFF	64 500	2,580%	10 000	645 000 000
CNSS	50 000	2,000%	10 000	500 000 000
Particuliers nationaux	191 250	7,650%	10 000	1 912 500 000
Total	**2 500 000**	**100%**		**25 000 000 000**

Source : CBI

2.3. Encours des prêts consentis aux Dirigeants, Administrateurs et Actionnaires :

L'encours des prêts aux Dirigeants, aux Administrateurs et aux Actionnaires de Coris Bank International au 31 décembre 2015 s'élève à 3583 en millions F CFA, représentant 8,95% des fonds propres effectifs de la Banque. En application de l'article 45 de la loi bancaire, le plafond autorisé pour les crédits octroyés aux personnes participant à la direction, administration, gérance, contrôle ou fonctionnement d'une banque d'une part, et aux actionnaires ou associés détenant chacun directement ou indirectement 10% au plus des droits de vote au sein d'une banque d'autre part, ne doit pas dépasser 20% de ses fonds propres effectifs. Le résumé est présenté dans le tableau ci-après :

Libellé	31 décembre 2015
Prêts octroyés (en millions) F CFA	3 583
Fonds Propres Effectifs (en millions) F CFA	40 037
Ratio des prêts par rapport aux Fonds Propres Effectifs	8,95%

Source : CBI

2.4. Politique de distribution des dividendes

2.4.1. Dispositions statutaires

Les bénéfices nets sont composés des produits nets de l'exercice déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, ainsi que de tous les amortissements de l'actif social et les provisions. Une réserve spéciale est constituée au taux de 15% des bénéfices nets d'impôts, et est obligatoire quelque soit le niveau atteint par le montant cumulé de cette réserve par rapport au capital social de la banque. Celle-ci inclura toute réserve légale au taux de 10% exigée par l'acte uniforme. L'Assemblée peut décider de la constitution d'autres réserves qui pourront être affectées au financement des investissements de la société.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence des sommes distribuables, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes. Tout dividende distribué en violation des règles contenues dans les statuts constitue des dividendes fictifs. L'Assemblée Générale peut décider de la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; dans ce cas, la décision indiquera expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements seront effectués.

2.4.2. Dividendes distribués au cours des trois dernières années

Libellé	2013	2014	2015
Résultat net (en millions) F CFA	15 575	15 055	15 000
Dividendes de l'exercice (en millions) F CFA	10 000	6 750	7 313
Pourcentage de distribution	64,20%	44,83%	48,75%
Résultat net par action	6 230	6 022	6 000
Dividende brut par action	4 000	2 700	2 925

Source : CBI

III. Actionnaires détenant plus de 10% du capital de Coris Bank International

3.1. Coris Holding : renseignements généraux

3.1.1 Dénomination, forme juridique et date de constitution

La dénomination de la société est Coris Holding en abrégée (C.H. SA). C'est une Société Anonyme avec Conseil d'Administration de droit burkinabé créée le 21 mai 2013. Elle est constituée conformément aux dispositions de l'OHADA pour une durée de vie de 99 ans sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée prévus dans ses statuts et par la loi.

3.1.2. Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, et matricule fiscal

Coris Holding est inscrite au RCCM du Burkina Faso sous le numéro : BF OUA M 2152. Son exercice social court du 1er janvier au 31 décembre.

3.1.3. Siège social

Le siège social Coris de Holding est fixé à Ouagadougou, Ouaga 2000 – Immeuble Coris - Boulevard France-Afrique -01 BP 6092 Ouagadougou 01 Burkina Faso. Tél : +226 25 49 10 00 Fax : +226 25 33 52 27.

3.1.4 Capital social actuel

Le capital social de Coris Holding au 31 décembre 2015 est de cinq milliards (5 000 000 000) F CFA entièrement libéré et est constitué de cinq cent mille (500 000) actions de dix mille (10 000) F CFA de valeur nominale chacune.

3.1.5. Objet social de Coris Holding

La société a pour objet au Burkina Faso et en tous autres pays d'agir en qualité de holding et d'acquérir, de détenir ou de réduire toute participation prise à cet effet, de contrôler ou d'animer toute entité dans laquelle elle détient une participation et d'exercer toute activité bancaire ou financière à travers un réseau de filiales ayant le statut de banque et d'une façon générale de faire toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières, financières ou autres, de même que toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à son objet principal, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.
Et généralement, de réaliser toutes opérations quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus, ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires et susceptibles d'en favoriser son développement.

3.2. Structure du capital et gouvernance de Coris Holding

Coris Holding est une Holding patrimoniale (d'investissement) et d'animation qui a pour objectifs entre autres, de gérer les titres de propriété de ses actionnaires dans les différentes filiales tout en permettant à celles-ci d'être soumises au contrôle d'une entité morale et formelle.

3.2.1. La structure du capital

Au 30 juin 2016, le capital de Coris Holding SA est reparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Valeur nominale de l'action	Montant des parts en F CFA
Idrissa NASSA	450 000	90,00%	10 000	4 500 000 000
Abdoul Aziz NASSA	25 000	5,00%	10 000	250 000 000
Rasmata NASSA	25 000	5,00%	10 000	250 000 000
Total	**500 000**	**100,00%**	**10 000**	**5 000 000 000**

Source : Coris Holding

3.2.2. La gouvernance d'entreprise

Le Conseil d'Administration de Coris Holding au 30 juin 2016 est composé ainsi qu'il suit :

Nom et Prénoms	Fonction
M. NASSA Idrissa	Président du Conseil d'Administration
M. NASSA Abdoul Aziz	Administrateur
M. SARE Yacouba	Administrateur
Mlle FAYE Awa	Administrateur

3.2.3. Le Commissariat aux Comptes

Nom du Commissaire aux comptes	Représentant
ACECA INTERNATIONAL Inscrit au tableau de l'ONECCA du Burkina Faso 01 BP 4318 Ouagadougou 09 Tél : +226 25 31 37 44 Fax : +226 25 31 25 98 www.aceca-international.com mail : info@aceca-international.com	M. Jean-Baptiste SO Associé, Expert-Comptable Diplômé d'Etat

3.2.4. La Direction Générale

La Direction Générale est assurée par Monsieur Emmanuel SAWADOGO. Titulaire d'un DESS en Banque et Finance et d'une maîtrise de Sciences Economiques et de Gestion, Monsieur SAWADOGO capitalise 29 années d'expérience dans le domaine bancaire notamment à la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Burkina (BICIA-B) où il a exercé la fonction de Directeur Commercial Adjoint, Chargé des PME/PMI avant d'intégrer Coris Bank International en janvier 2010 comme Directeur Général Adjoint.

3.2.5. Les prises de participations de Coris Holding

❖ **La situation au 31 décembre 2014**

A la date du 31 décembre 2014, la situation des prises de participation de Coris Holding dans les filiales du Groupe se présente comme suit :

Dénomination sociale	Pays d'implantation	Métier	Capital	Niveau de participation de Coris Holding	
				Pourcentage de parts détenues	Montant des parts
Coris Bank International Burkina	Burkina	Banque	25 000 000 000	70,00%	17 500 000 000
Coris Bank International Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Banque	10 400 000 000	24,60%	2 558 400 000
Coris Bank International Mali	Mali	Banque	5 500 000 000	25,00%	1 375 000 000
Coris Bank International Togo	Togo	Banque	5 500 000 000	35,00%	1 925 000 000
Coris Assurances Vie	Burkina	Assurances	1 000 000 000	18,00%	180 000 000
Coris Bourse	Burkina	Bourse	600 000 000	15,00%	90 000 000
TOTAL					23 628 400 000

Source : Coris Holding

❖ **La situation au 31 décembre 2015**

Au cours l'exercice 2015, le niveau des prises de participation de Coris Holding s'est accru à la faveur de l'augmentation du capital social de Coris Bank International Mali de 5,5 à 11 milliards F CFA et une prise de 20% du capital social de la Banque De Dakar (BDK) au Sénégal. La situation se présente comme suit :

Dénomination sociale	Pays d'implantation	Métier	Capital	Niveau de participation de Coris Holding	
				Pourcentage de parts détenues	Montant des parts
Coris Bank International Burkina	Burkina	Banque	25 000 000 000	70,00%	17 500 000 000
Coris Bank International Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Banque	10 400 000 000	24,60%	2 558 400 000
Coris Bank International Mali	Mali	Banque	11 000 000 000	30,00%	3 300 000 000
Coris Bank International Togo	Togo	Banque	5 500 000 000	35,00%	1 925 000 000
Coris Assurances Vie	Burkina	Assurances	1 000 000 000	18,00%	180 000 000
Coris Bourse	Burkina	Bourse	600 000 000	15,00%	90 000 000
Banque de Dakar	Sénégal	Banque	16 000 000 000	20,00%	3 200 000 000
TOTAL					28 753 400 000

Source : Coris Holding

3.2.6. Situation financière de Coris Holding

La situation financière consolidée de Coris Holding au 31 décembre 2015 se présente comme suit :

BILAN CONSOLIDE

ACTIF	Exercice 2015			Exercice 2014
	Brut	Amort/prov	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Charges immobiliseées	0			
Immobilisations incorporelles	**5 559 850**	**1 880 525**	**3 679 325**	0
Ecarts d'acquisition	0	0	0	
Autres immobilisations incorporelles	5 559 850	1 880 525	3 679 325	
Immobilisations corporelles	**136 924 428**	**18 693 701**	**118 230 727**	0
Terrains	0		0	
Batiments	0		0	
Installations et agencements	0	0	0	
Matériel	55 904 448	12 239 458	43 664 990	
Matériel de transport	81 019 980	6 454 243	74 565 737	
Avances et acomptes versés/immobisations	**659 525 588**	**0**	**659 525 588**	
Immobisations financières	**59 685 168 138**	**0**	**59 685 168 138**	0
Impôts différés			0	
Titres mis en équivalence	56 285 755 000		56 285 755 000	
Participations et créances rattachées	3 399 403 138		3 399 403 138	
Prêts et autres immobilisations financières	10 000		10 000	
TOTAL (I)	**60 487 178 004**	**20 574 226**	**60 466 603 778**	**0**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	0	0	0	0
Marchandises				
Matières prémières et autres approvisionnement				
Produits fabriqués				
Créances et emplois assimilés	**384 912 691**	**0**	**384 912 691**	**0**
Clients	327 670 257		327 670 257	
Autres créances	57 242 434		57 242 434	
TOTAL ACTIF CIRCULANT(II)	**384 912 691**	**0**	**384 912 691**	**0**
TRESORERIE ACTIF				
Titres de placement				
Valeur à encaisser				
Banques, chèques postaux, caisse	1 619 746 596		1 619 746 596	
TOTAL TRESORERIE ACTIF(III)	**1 619 746 596**	**0**	**1 619 746 596**	**0**
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**62 491 837 291**	**20 574 226**	**62 471 263 065**	**0**

BILAN CONSOLIDE

PASSIF (avant repartition)	EXERCICE 2015 Net	EXERCICE 2014 Net
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		
Capital	5 000 000 000	
primes et réserves consolidées	980 105 811	
Ecarts de conversion		
Résultat net (part de l'entreprise consolidante)	13 041 207 161	
Réserves libres		
Autres capitaux propres	18 518 448 029	
Part de l'entreprise consolidante	18 518 448 029	
Part des minoritaires		
TOTAL CAPITAUX PROPRES de l'ensemble consolidé TOTAL (A)	**37 539 761 001**	**0**
DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILES		
Impôts différés		
Emprunts et dettes financières	23 288 898 630	
Provisions financières pour risques et charges		
TOTAL (B)	**23 288 898 630**	**0**
TOTAL CAPITAUX STABLES (I = A+B)	**60 828 659 631**	**0**
PASSIF CIRCULANT		
Fournisseurs et comptes rattachés	15 792 504	
Autres dettes	1 626 810 930	
TOTAL (II)	**1 642 603 434**	**0**
TRESORERIE PASSIF		
Banque, découvert		
Banques, crédits de trésorerie		
Banques découverts		
TRESORERIE - PASSIF TOTAL (III)	**0**	**0**
TOTAL GENERAL	**62 471 263 065**	**0**

Exercice clos le 31/12/2015

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en F CFA)	Exercice N	Exercice N - 1
Chiffre d'affaires	1 247 396 445	
Production stockée		
Production immobilisée		
Autres produits d'exploitation		
I - Production de l'exercice	**1 247 396 445**	
Achats consommés	71 009 328	
Services extérieurs et autres consommations	184 160 792	
II - Consommation de l'exercice	**255 170 120**	
VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I - II)	**992 226 325**	
Charges de personnel	235 204 001	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**757 022 324**	
Dotations aux amortissements et aux provisions	23 085 696	
Reprises de provisions		
RESULTAT D'EXPLOITATION	**733 936 628**	
Produits financiers	247 628 949	
Charges financières	1 222 446	
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	**980 343 131**	
Résultat H.A.O.	-101 349	
RESULTAT AVANT IMPÖTS	**980 241 782**	
Impôts exigibles sur résultats	242 941 592	
Impôts différés		
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	**737 300 190**	
Part dans les résultats nets des entreprises mises en équivalence	12 303 906 971	
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	**13 041 207 161**	
Part des minoritaires		
PART DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	**13 041 207 161**	

3.2.7. Perspectives de Coris Holding

Coris Holding anticipe sur les évolutions des comportements des clients et les transformations des métiers de la banque et de la finance pour miser dès 2016 sur le digital et doter le groupe d'une infrastructure informatique robuste en vue de sécuriser les données des filiales et assurer leur développement organique. Les perspectives s'inscrivent autour des quelques projets ci-après :

- l'acquisition d'une plateforme de mobile banking ;
- l'acquisition de logiciel de réconciliation des opérations de transfert d'argent ;
- l'acquisition d'une plateforme monétique Groupe ;
- etc.

IV. Gouvernance d'entreprise

4.1. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Coris Bank International comprend actuellement six (06) membres. Il est présidé par Monsieur Idrissa NASSA, Président Directeur Général, de nationalité Burkinabè. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige sur convocation de son Président ou de celle du tiers au moins de ses membres présents ou représentés. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer tous les biens et affaires de la société sans exception dans les limites de l'objet défini dans les statuts, par ailleurs autorisés par la réglementation bancaire au Burkina et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale. La durée des fonctions d'Administrateurs est de trois (3) ans. Au 31 décembre 2015, la configuration du Conseil d'Administration de Coris Bank International se présente comme suit :

Nom et Prénoms	Fonction	Date de renouvellement	Date d'expiration du mandat
M. NASSA Idrissa	Président du Conseil d'Administration	15/04/2014	comptes clos de l'exercice 2016
SONAPOST : représentée **par Salam SANFO**	Administrateur	15/04/2014	comptes clos de l'exercice 2016
UAB-VIE : représentée **par M. Soumaïla SORGHO**	Administrateur	15/04/2014	comptes clos de l'exercice 2016
CNSS : représentée par **Mme ZIDA/KINDA** Laurentine	Administrateur	15/04/2014	comptes clos de l'exercice 2016
BOAD : représentée par **M. Bienvenu COMLAN**	Administrateur	28/04/2016	Comptes clos de l'exercice 2018
M. DAMIBA Pierre Claver, personne ressource	Administrateur	15/04/2014	comptes clos de l'exercice 2016

Source : CBI

Conformément aux dispositions de la Circulaire n° 005-2011/CB/C/CB de la Commission Bancaire du 04 janvier 2011 relative à la gouvernance des Etablissements de Crédit de l'UMOA, l'organe délibérant de Coris Bank International comporte les Comités suivants :

- **Comité d'Audit** : il aide le Conseil d'Administration à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de CBI et à la qualité de l'information délivrée. Il est composé de trois (03) administrateurs et de l'Auditeur Général qui assure le secrétariat de séance.
- **Comité Supérieur de Crédit** : Ce Comité a pour objet d'examiner les dossiers de crédits de la compétence du Conseil d'Administration. Il est composé de trois (03) administrateurs et de la Direction Générale qui assure le secrétariat de séance.

4.2. Direction Générale

Le Président Directeur Général assure la Direction Générale de la société et représente celle-ci dans ses rapports avec les tiers. Pour l'exercice de ses fonctions il est investi des pouvoirs les plus étendus qu'il exerce dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux attribués aux Assemblées Générales ou spécialement réservés au Conseil d'Administration par des dispositions statutaires. Dans les rapports aves les tiers, la société est engagée par les actes du Président Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social dans les limites fixées à l'article 122 de l'Acte Uniforme. La structure organisationnelle de Coris Bank International s'articule autour du Président Directeur Général, assisté dans ses fonctions d'un Directeur Général Adjoint.

Comité de Direction :

Cet organe de gestion est chargé d'examiner les sujets relatifs à la gestion courante de la Banque et ce, de façon globale. Il est composé ainsi qu'il suit :

NOM	PRENOM (S)	FONCTIONS
NASSA	Idrissa	Président Directeur Général
OUATTARA	Diakarya	Directeur Général Adjoint
OUEDRAOGO	Rasmané	Auditeur Général
FAYE	Awa	Contrôleur de Gestion
DABIRE	M. Ziémé Alexandre	Directeur des Affaires Juridiques et Contentieuses
KABORE	Alice	Directrice des Opérations
GUMEDZOE	Gisèle	Directrice de la Clientèle
KINDA	Sylvie	Directrice du Marketing et de la Communication Externe
KOMPAORE	Jean Marie	Directeur des Finances et de la Comptabilité
ROAMBA	Talkaye	Directeur du Capital Humain et des Moyens Généraux
DADOUARI	Achille	Directeur du Système d'Information
OUEDRAOGO	Moussa	Directeur du Réseau
KABORE	Eric	Directeur des Risques et Engagements

Dans le souci d'une gouvernance de qualité, d'une gestion participative et d'une optimisation des procédures de prises de décision, il est créé au sein de Coris Bank International différents Comités pour appuyer la Direction Générale. Ces Comités sont :

Comité Interne de Crédit : Il est chargé d'examiner et de décider du sort des demandes de crédit suivant les pouvoirs en matière de crédit qui lui sont donnés par le Conseil d'Administration de Coris Bank International.

Comité Risques : Le Comité Risques a pour mission de surveiller et de prévenir l'exposition de la Banque aux principaux risques d'engagements de sa clientèle. Dans le cadre de ses missions, il s'assure que les conditions concourant à assurer un portefeuille de crédits sains sont remplies.

Comité de recouvrement : Ce Comité a pour mission de veiller au suivi et au contrôle des

activités de recouvrement de sorte à optimiser le taux de recouvrement et à assainir le portefeuille de créances douteuses.

Comité de lutte contre le blanchiment des capitaux : Le Comité de lutte contre le blanchiment des capitaux a pour objet de veiller à la prévention du blanchiment des capitaux d'origine délictuelle et/ou criminelle dans les livres de la Banque.

Comité ALCO (Actif Passif du Bilan) : La mission essentielle du Comité ALCO est la gestion des risques liés au bilan. Il s'agit de discuter des différents équilibres qui devraient exister entre les postes de l'actif et du passif et de la façon de leur assurer une rentabilité optimale.

Comité des Achats : Ce comité statue sur les projets d'achats. Il évalue et sélectionne les fournisseurs qui remplissent les conditions d'agrément pour participer aux appels d'offres ou aux consultations restreintes organisées par la Banque.

Comité de Pilotage du Système de Management de la Qualité (SMQ) : Ce comité est chargé de la revue du SMQ. Il statue sur les procédures opérationnelles, les plaintes et réclamations de la clientèle, les indicateurs de performance qualité, ainsi que le suivi des actions correctives et préventives et des actions d'amélioration du SMQ.

Comité Marketing : Cet organe de gestion est chargé d'examiner des sujets relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan marketing de la Banque.

Comité Ressources Humaines (RH) : La mission du comité RH est de contribuer au renforcement du Capital Humain de CBI par la fidélisation et la motivation des ressources humaines.

ORGANIGRAMME DE CORIS BANK INTERNATIONAL

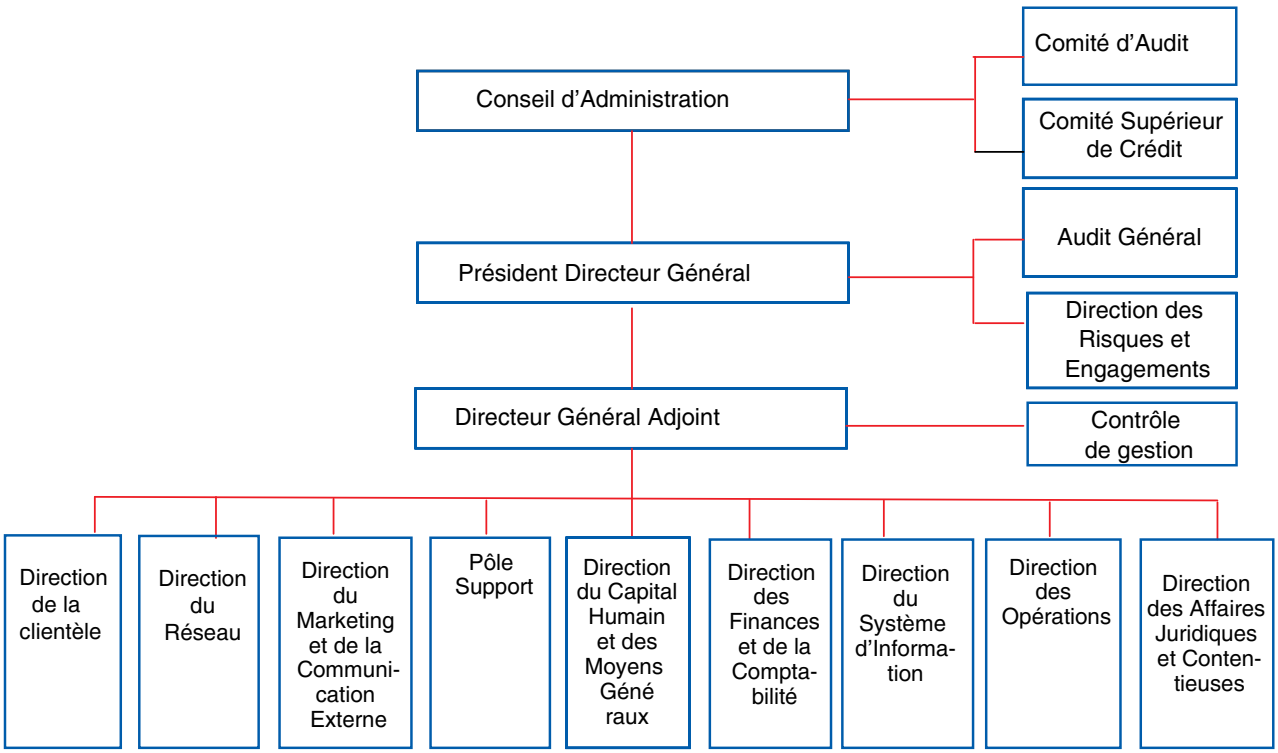

Source : CBI

Le Directeur Général Adjoint : il assure la coordination et la supervision des directions fonctionnelles. Avant d'être nommé à ce poste, Monsieur Diakarya OUATTARA a assumé respectivement les fonctions de Directeur Général par intérim de BIA-Niger, de Directeur des Risques et des Affaires Juridiques de Coris Bank International. Il a débuté sa carrière à la BICIA-B en tant que analyste du risque. Il totalise plus d'une quinzaine (15) années d'expérience dans les métiers de la Banque. Il est titulaire d'un Diplôme d'Etudes Supérieures (DES) Option Banque du CFPB.

L'Audit Général : c'est une entité indépendante qui veille au bon fonctionnement du système de contrôle interne de la Banque conformément à la règlementation en vigueur. A cette fin, il comporte trois (3) entités. Monsieur Rasmané OUEDRAOGO qui dirige ce département a fait son entrée à Coris Bank International en février 2015. Il a démarré sa carrière en janvier 1998 en tant qu'auditeur Junior auprès du cabinet d'expertise comptable Belge TYGT GAT ARCLIN & CO à Bruxelles puis à la Banque Internationale du Burkina (BIB) où il a cumulé plus d'une dizaine d'années dans les fonctions de responsable du contrôle et de l'audit. Il est titulaire d'un Diplôme de 3ème cycle du CFPB.

La Direction des Risques et Engagements : l'une des principales missions de ce département consiste à garantir l'application de la politique prudentielle de la Banque en matière de crédit. Elle se décompose également en trois (3) entités. Son responsable, Monsieur Eric KABORE est Diplômé d'Etudes Supérieures de l'Institut Technique de Banque et a débuté sa carrière en tant que chargé de clientèle en août 1999 à la BICIA-B avant de rejoindre Coris Bank International en juillet 2011 où, il a assumé les fonctions de responsable du service des risques et de Directeur Adjoint des Risques.

Le Contrôle de Gestion : il a pour mission d'analyser la performance des activités de la Banque et ce pour une meilleure optimisation des ressources et des coûts. Madame Awa FAYE est en charge de ce département depuis son entrée à Coris Bank International en avril 2011. Elle a auparavant exercé les mêmes responsabilités de 2004 à 2011 à CBAO Groupe Attijari Wafa Bank à Dakar au Sénégal. Elle cumule plus d'une douzaine (12) d'années d'expérience dans le secteur bancaire. Elle est titulaire du Diplôme d'Etude Supérieure de Comptabilité et de Gestion Financière (DESCOGEF) du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG).

La Direction de la Clientèle : elle est chargée de mettre en œuvre la stratégie commerciale de la Banque par la réalisation des objectifs commerciaux en assurant la qualité du fonds de commerce et du service. Elle comprend aussi trois entités. Madame Gisèle GUMEDGZOE/OUEDRAOGO qui est en charge du département a intégré Coris Bank International en avril 2008 et capitalise seize (16) années d'expérience dans les métiers des crédits bancaires. Elle a commencé sa carrière à la Société Générale des Banques au Burkina (SGBB) en septembre 2000 en tant que conseillère chargée de la clientèle commerciale. Elle est diplômée d'un Master en Management de l'Institut Supérieur de Management de Dakar au Sénégal.

La Direction du Réseau : Elle contribue au développement du réseau de distribution tout en veillant au développement qualitatif et quantitatif du fonds de commerce. Monsieur Moussa OUEDRAOGO, responsable de ce département est titulaire d'un Diplôme d'Etudes Approfondies

en droit privé de l'Université Cheich Anta Diop de Dakar au Sénégal. Il a débuté sa carrière en 1993 à la Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina (BICIA-B) avant d'intégrer Coris Bank International en janvier 2010 comme chargé d'affaires des institutionnels puis adjoint au Directeur des Risques et Engagements. Il capitalise plus d'une vingtaine (20) d'années d'expérience dans le secteur bancaire au Burkina.

La Direction des Finances et de la Comptabilité : elle assure entre autres la mission de fiabilisation de l'information financière et la production des états de synthèse et de reporting dans les meilleurs délais. Elle comporte trois (3) entités. Monsieur Jean Marie KOMPAORE en charge du département, capitalise près de vingt (20) années d'expérience dans les métiers bancaires. Il a effectué son entrée à Coris Bank International en janvier 2008 comme Directeur Financier et Comptable après avoir occupé les responsabilités d'auditeur interne à la BSIC Burkina et Chef de service comptable de la Banque Agricole et Commerciale du Burkina (BACB). Il est titulaire d'un master en Finance de l'Université de Ouagadougou.

La Direction des Opérations : les missions de ce département consistent entre autres à augmenter la productivité des back offices de paiements et à garantir le bon traitement des opérations bancaires. A cet effet, elle concentre six (6) entités. Madame Alice KABORE/DAKUYO qui en est la Directrice est diplômée d'un master en administrations des affaires de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (France) et totalise 18 années de pratiques bancaires après avoir assumé divers postes de responsabilité à la Bank Of Africa Burkina Faso et BOA Sénégal de 1998 à 2007. Ell a rejoint Coris Bank International en janvier 2008 comme Directrice des Opérations.

La Direction du Système d'Information : les principales missions de ce département sont de garantir la mise en oeuvre du schéma directeur des systèmes d'information de la Banque et de participer activement aux missions d'organisation et de conduite de changement impliquant des outils informatiques. Pour ce faire, elle est composée de trois (3) entités qui coordonnent parfaitement ses activités. Monsieur Achille DADIOUARI, le responsable du département est un ingénieur de conception informatique issu de l'Institut Africain d'Informatique de Libreville au Gabon. Il a débuté sa carrière d'informaticien de banque en 2004 à la Banque Agricole et Commerciale du Burkina (BACB), puis à la succursale de la CBAO en 2011 avant d'intégrer Coris Bank International en septembre 2014.

La Direction des Affaires Juridiques et Contentieuses : elle assure entre autres, le conseil juridique auprès de l'ensemble des entités de la Banque ainsi que la veille juridique des actes et garanties. Monsieur Alexandre Zième DABIRE, directeur du département totalise plus d'une quinzaine (15) d'années d'expérience dans les métiers de banque. Titulaire d'une maîtrise en droit des affaires, il a débuté sa carrière bancaire au sein de la Banque Internationale du Burkina (BIB) en 2001 où il a occupé des fonctions de responsabilités au niveau des affaires juridiques et du secrétariat général. Il a rejoint Coris Bank International en janvier 2014 en tant que Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux.

La Direction du Marketing et de la Communication Externe : elle veille à la définition et à la mise en œuvre des stratégies marketing et de communication de la Banque tout en

développant le portefeuille des produits et services. Madame KINDA Sylvie/COMPAORE, responsable de cette structure est diplômée d'un Master en Administration des entreprises option Affaires Internationales de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (France) et d'une maîtrise en Sciences de Gestion (MSG). Elle totalise dix (10) années d'expérience passées notamment à Ecobank Burkina et à Burkina Bail avant d'intégrer Coris Bank International en mars 2008.

La Direction du Capital Humain et des Moyens Généraux : les principales missions de ce département consistent à mettre en œuvre la politique de gestion et de développement des ressources humaines et à assurer la gestion des achats, des services généraux et du patrimoine. Cette direction est dirigée par un cadre titulaire d'un MBA en Ressources Humaines en la personne de Monsieur Talkaye ROAMBA. Il possède vingt (20) ans d'expériences professionnelles notamment à la Société Burkinabè d'Equipement (SBE) et à la Financière du Burkina (FIB) respectivement en tant que Chef d'Agence et Directeur d'exploitation avant sa transformation en Coris Bank International.

Le Pôle support comprend 3 entités à savoir les chargés de missions, le Système de Management de la Qualité, et l'Organisation. Il assure entre autres, les relations avec la clientèle rurale et des Institutions de Micro-Finance (IMF), la mise en place des outils de pilotage du système de management de la qualité et enfin, la conception des processus de changement devant accompagner le développement de la Banque.

4.3. Représentation légale de Coris Bank International

Conformément aux statuts de Coris Bank International, c'est le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint qui représentent chacun en ce qui le concerne, la société dans ses rapports avec les tiers. Les actes engageant la société vis-à-vis des tiers doivent porter la signature de l'un de ces mandataires ou celle d'un mandat spécial.

4.4. Conventions réglementées

Les conventions règlementées relevées par le Commissariat aux comptes au cours des deux (2) derniers exercices sont présentées par exercice dans les tableaux ci-après :

4.4.1 Conventions existantes au cours de l'exercice 2014

EXERCICE 2014						
N° d'ordre	NATURE	OBJET	PERSONNE CONCERNEE	DUREE	MONTANT	EFFETS PRODUITS
1	Entre Coris Holding et Coris Bank International	Assistance et conseil technique à Coris Bank International	Administrateur: IDRISSA NASSA	-	Montant d'un prorata de déduction, ramenant la proportion de TVA à 92,48%	le montant HT est de FCFA 894 757 548 sur l'exercice revu, et un montant TTC de FCFA 1 041 713 276
2	Entre Valoris Holding et Coris Bank International	Assistance et conseil technique, réalisation d'audits opérationnels dans les différentes agences de Coris Bank International SA	Administrateur: IDRISSA NASSA	3 ans	FCFA 200 000 000 HT/an et les prestations échappant au champ d'application	Néant
3	Entre la Société Financière du Faso (S2F) et Coris Bank International	Reconnaissance de dette, inscription en compte courant bloqué d'actionnaire	Actionnaire: la Société Financière du Faso (S2F)	5 ans	DAT en compte courant bloqué: 1 000 000 000 FCFA. Intérêt annuel de 7% l'an	F CFA 70 000 000. Date d'échéance: 05/02/2018
4	Entre la Société Internationale d'Investissement (S2I) et Coris Bank International	Reconnaissance de dette, inscription en compte courant bloqué d'actionnaire	Actionnaire: la Société Internationale d'Investissement (S2I)	5 ans	DAT en compte courant bloqué: 2 000 000 000 FCFA. Intérêt annuel de 7% l'an	F CFA 140 000 000. Date d'échéance: 05/02/2018
5	Entre la Société Nationale des Postes (SONAPOST) et Coris Bank International	Reconnaissance de dette, inscription en compte courant bloqué d'actionnaire	Actionnaire: la Société Nationale des Postes (SONAPOST)	3 ans, renouvelable par tacite reconduction	DAT en compte courant bloqué: 5 000 000 000 FCFA. Intérêt annuel de 7% l'an	F CFA 350 000 000. Date d'échéance: 08/12/2016
6	Entre la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et Coris Bank International	Reconnaissance de dette, inscription en compte courant bloqué d'actionnaire	Actionnaire: la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	3 ans, renouvelable par tacite reconduction	DAT en compte courant bloqué: 5 000 000 000 FCFA. Intérêt annuel de 7% l'an	F CFA 350 000 000. Date d'échéance: 27/02/2017

Source : rapport spécial des Commissaires aux comptes, 2014

4.4.2. Conventions existantes au cours de l'exercice 2015

EXERCICE 2015						
N° d'ordre	NATURE	OBJET	PERSONNE CONCERNEE	DUREE	MONTANT	EFFETS PRODUITS
1	Entre Coris Holding et Coris Bank International	Assistance et conseil technique à Coris Bank International	Administrateur: IDRISSA NASSA	-	Montant d'un prorata de déduction, ramenant la proportion de TVA à 92,48%	le montant HT est de FCFA 894 757 548 sur l'exercice revu, et un montant TTC de FCFA 1 041 713 276
2	Entre la Société Financière du Faso (S2F) et Coris Bank International	Reconnaissance de dette, inscription en compte courant bloqué d'actionnaire	Actionnaire: la Société Financière du Faso (S2F)	5 ans	DAT en compte courant bloqué: 1 000 000 000 FCFA. Intérêt annuel de 7% l'an	FCFA 70 000 000. Date d'échéance: 05/02/2018
3	Entre la Société Internationale d'Investissement (S2I) et Coris Bank International	Reconnaissance de dette, inscription en compte courant bloqué d'actionnaire	Actionnaire: la Société Internationale d'Investissement (S2I)	5 ans	DAT en compte courant bloqué: 2 000 000 000 FCFA. Intérêt annuel de 7% l'an	FCFA 140 000 000. Date d'échéance: 05/02/2018
4	Entre la Société Nationale des Postes (SONAPOST) et Coris Bank International	Reconnaissance de dette, inscription en compte courant bloqué d'actionnaire	Actionnaire: la Société Nationale des Postes (SONAPOST)	3 ans, renouvelable par tacite reconduction	DAT en compte courant bloqué: 5 000 000 000 FCFA. Intérêt annuel de 7% l'an	FCFA 350 000 000. Date d'échéance: 08/12/2016
5	Entre la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et Coris Bank International	Reconnaissance de dette, inscription en compte courant bloqué d'actionnaire	Actionnaire: la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	3 ans, renouvelable par tacite reconduction	DAT en compte courant bloqué: 5 000 000 000 FCFA. Intérêt annuel de 7% l'an	FCFA 350 000 000. Date d'échéance: 27/02/2017

Source : rapport spécial des Commissaires aux comptes, 2015

4.5. Autres Conventions particulières

Structure	Nature	Montant	Monnaie	date d'effet	échéance
BOAD	Ligne de refinancement	10 000 000 000	F CFA	25/04/2013	31/07/2020
Fonds Koweitien	Ligne de refinancement	5 000 000	Dollars US	2013	ND
Fonds Danois	Ligne de refinancement	2 500 000 000	F CFA	2016	2020
OIKOCREDIT	Ligne de crédit	4 000 000 000	F CFA	23/12/2015	23/12/2020
Fonds de l'OPEP	Ligne de crédit	10 000 000	Euros	23/12/2015	23/12/2016
International Islamic Trade	Ligne de financement				
Finance Corporation (IFTC)	Mourabaha	9 000 000	Dollars US	03/04/2016	ND
Société Financière Internationale (SFI)	Ligne de garantie de commerce internationale	30 000 000	Dollars US	octobre-2014	ND

Source : CBI

4.6. Marché des titres Coris Bank International

Coris Bank International a procédé en 2010 à l'émission d'un emprunt obligataire par placement privé dénommé « Coris Bank International 6,5% 2010-2017 » d'un montant de cinq milliards (5 000 000 000) F CFA visé par le CREPMF sous le numéro EOP 10-03 par décision 2010-116 du 17 décembre 2010. Les principales caractéristiques de cet emprunt par placement privé sont les suivantes :

- Montant : 5 milliards F CFA
- Valeur nominale : 50 millions F CFA
- Prix d'émission : 50 millions F CFA
- Nombre de titres : 100 obligations
- Durée : 7 ans
- Date de jouissance : 18 février 2011
- Amortissement : les obligations seront remboursées en 7 annuités constantes à partir de la fin de la première année suivant leur date de jouissance.
- Fiscalité : les revenus des obligations émises par CBI sont soumis à l'impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) au taux appliqué dans le pays de résidence de l'émetteur au moment du paiement.
- Symbole : CBIBFNC.01
- ISIN : BF 0000000076
- Marché secondaire : titres admis au DC/BR

L'échéancier de cet emprunt se présente comme suit :

Echéance	Nombre de titres	Début de période	Intérêts Brut	IRVM (6%)	Intérêts net	Titres amortis	Capital remboursé	Annuités totales	Fin période
18-févr.-12	100	5 000 000 000	325 000 000	19 500 000	305 500 000	14	700 000 000	1 005 500 000	4 300 000 000
18-févr.-13	86	4 300 000 000	279 500 000	16 770 000	262 730 000	14	700 000 000	962 730 000	3 600 000 000
18-févr.-14	72	3 600 000 000	234 000 000	14 040 000	219 960 000	14	700 000 000	919 960 000	2 900 000 000
18-févr.-15	58	2 900 000 000	188 500 000	11 310 000	177 190 000	14	700 000 000	877 190 000	2 200 000 000
18-févr.-16	44	2 200 000 000	143 000 000	8 580 000	134 420 000	14	700 000 000	834 420 000	1 500 000 000
18-févr.-17	30	1 500 000 000	97 500 000	5 850 000	91 650 000	14	700 000 000	791 650 000	800 000 000
18-févr.-18	16	800 000 000	52 000 000	3 120 000	48 880 000	16	800 000 000	848 880 000	0
TOTAL			**1 319 500 000**	**79 170 000**	**1 240 330 000**	**100**	**5 000 000 000**	**6 240 330000**	

Source : DC/BR

Au 30 juin 2016, l'encours de cet emprunt restant à rembourser au cours des années 2017 et 2018 est de 1 500 000 000 F CFA.

4.7. Notation de Coris Bank International

En date du 08 juillet 2016, l'Agence WARA (West Africa Rating Agency), à l'issue de la revue annuelle de Notation a attribué à Coris Bank International la note « BBB » en grade d'investissement et la perspective attachée à cette notation est stable. Cette note reflète la croissance rapide de la banque qui a su se positionner comme une banque majeure du Burkina Faso.

4.8. Politique de motivation du personnel

Le Conseil d'Administration de Coris Bank International a instauré une prime d'encouragement annuel à servir à l'ensemble du personnel. Cette prime est prélevée sur le résultat net bénéficiaire après déductions des réserves obligatoires et des dividendes de l'exercice**.** Cette décision d'incitation stimule le dynamisme des agents et les fidélise à la Banque.

CHAPITRE III : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE

I. Historique de Coris Bank International

Coris Bank International est une société anonyme de droit Burkinabè née de la transformation en banque de l'ex-établissement financier dénommé la Financière du Burkina (FIB). En effet, la Financière du Burkina (FIB) aura été jusqu'au 31 décembre 2007 un établissement financier. Elle fut créée en 1986 avec pour vocation de faire du crédit à la consommation. Suite à une crise, la Commission Bancaire a recommandé une recapitalisation et une réorganisation en 2001. C'est dans ce contexte que des opérateurs privés ont entrepris d'entrer dans le capital de l'entreprise avec pour objectif de donner à cet établissement financier un nouveau souffle et de le transformer en une banque de plein exercice. Ainsi, depuis 2002, et au cœur d'un environnement très concurrentiel, la FIB-SA a réussi sa remontée en assurant de bonnes performances commerciales et financières grâce notamment à des innovations de produits. Après cinq années de fonctionnement faites de travail, d'histoires passionnantes, et d'innovations au service de ses clients, la Financière du Burkina est transformée en fin décembre 2007 en une banque universelle pour le financement des particuliers et des entreprises notamment les PME/PMI. Coris Bank International a obtenu l'agrément en qualité de banque universelle le 26 décembre 2007 par l'arrêté N°754/MEF/SG/DGTCP/DAMOF du 26/12/2007 du Ministère de l'Economie et des Finances du Burkina Faso et a été inscrite sur la liste des Banques et Etablissements Financiers de l'UMOA sous le numéro C 0148 V. Son siège social est établi au 1242 Avenue du Docteur Kwame N'Krumah à Ouagadougou au Burkina Faso. Le lancement officiel de ses activités est intervenu le 7 janvier 2008. C'est une banque généraliste qui a fait du financement des PME/PMI son principal champ d'action. Fondée sur une vision clairvoyante consistant à « faire autrement » la banque, et d'un dynamisme commercial spécifiquement orienté vers la pleine satisfaction de la clientèle, Coris Bank International dans un environnement concurrentiel exacerbé a su s'imposer en dépit de sa jeunesse comme une banque majeure et de référence aussi bien sur la place bancaire du Burkina Faso que dans la sous région UEMOA toute entière. Le palmarès des distinctions de Coris Bank International malgré sa jeunesse peut être résumé comme suit :

- 2010, Coris Bank International, est la première Banque certifiée ISO 9001 : 2008 au Burkina Faso sous le Certificat n°FS567390 par le cabinet londonien BSi (British Standards institution) ;
- 2012, Coris Bank International est consacrée Meilleure Banque de détail d'Afrique à Arusha en Tanzanie par African Banker ;
- 2012, Coris Bank International est élue Meilleure intégratrice des solutions TIC des trophées UEMOA IT AWARD ;
- 2013, Coris Bank International est distinguée, meilleur employeur des jeunes par le

Gouvernement du Burkina Faso ;

- 2014, Coris Bank International obtient le trophée du projet monétique le plus innovant du GIM-UEMOA ;
- 2015, Coris Bank International est récompensée de la distinction de la Banque la plus dynamique au Burkina Faso ;
- 2016, Coris Bank International est couronnée par la Société Financière Internationale (SFI) membre du Groupe Banque Mondiale, du grand prix de la meilleure Banque partenaire du commerce internationale en Afrique Francophone.

Les principaux indicateurs clés de Coris Bank International à la clôture de son huitième (8ème) exercice social au 31 décembre 2015 se présentent comme suit :

- Total du bilan à 648,2 milliards F CFA ;
- Total des dépôts à 369,5 milliards F CFA ;
- Total des emplois à 361,1 milliards FCFA ;
- Fonds de commerce de plus de 200 000 clients ;
- Réseau de proximité composée de 37 agences réparties sur l'ensemble du pays.

Ces performances traduisent l'enracinement de la Banque au Burkina Faso et expriment tout à la fois l'adhésion de la clientèle aux innovations impulsées par Coris Bank International dans le secteur par le biais du professionnalisme de son personnel.

II. Présentation du secteur bancaire au Burkina Faso

2.1. Cadre règlementaire de l'activité bancaire dans l'UMOA

L'univers du secteur bancaire de l'UMOA a été caractérisé au cours des deux dernières décennies par des réformes institutionnelles et de nouvelles dispositions de supervision bancaire visant entre autres à assurer la stabilité financière et à instaurer des règles nouvelles devant contribuer à assurer une protection accrue des déposants et à maintenir l'intégrité du système dans son ensemble. Au nombre de ses réformes, on peut citer :

- la nouvelle Convention régissant la Commission Bancaire de l'UMOA ;
- la création du Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA ;
- la réforme de la loi bancaire ;
- la réforme du dispositif prudentiel applicable aux établissements de crédit de l'UMOA ;
- l'adoption du plan comptable uniforme de l'UMOA ;
- etc.

Parallèlement, le nombre des agences et points de services bancaires a enregistré une progression régulière dépassant pour la première fois le seuil symbolique des 2 000 guichets en 2012. Tous les pays de l'Union sont touchés par cette progression. Ce formidable élan peut s'expliquer par la vitalité des banques anciennement installées comme les groupes Bank Of Africa, EcoBank et Société Générale. Il y a également la forte poussée des groupes plus récents tels que la Banque Atlantique, la Banque

Sahélo-saharienne pour l'Industrie et le Commerce et Coris Bank International dont les activités prennent de plus en plus d'ampleur dans les pays de la sous-région. Une troisième explication non moins importante est l'arrivée de nouveaux acteurs financièrement solides comme les banques marocaines BMCE et Attijariwafa Bank, les banques nigérianes comme Access Bank et UBA. Toutes ces institutions contribuent à densifier le réseau bancaire de l'Union et facilitent quelque peu l'accès des populations aux services bancaires. Le tableau ci-dessous présente une évolution du nombre des établissements de crédits agréés dans l'UMOA au cours de la période 2012-2014:

UMOA	2012	2013	2014	Variation absolue 2013/2014	Variation relative 2013/2014
Nombre d'établissements de crédit agréés	**119**	**127**	**132**	**5**	**3,1%**
dont banques :	106	114	118	4	2,6%
dont succursales	4	14	16	2	14,3%
dont établissements financiers à caractère bancaire	13	13	14	1	7,7%
dont succursales	3	3	4	1	33,3%
Nombre d'établissements de crédit en activité	**118**	**121**	**121**	**-**	**-**
Banques généralistes	**85**	**96**	**94**	**-2**	**-2,1%**
Banques spécialisées	20	12	14	2	16,7%
Etablissements financiers à caractère bancaire	13	13	13	-	-
Guichets (agences, bureaux et points de vente)	2 010	2 127	2 306	179	8,4%
GAB / DAB	1 858	2 272	2 571	299	13,2%
Succursales d'établissements de crédit	7	14	15	1	7,1%
Effectif du personnel du système bancaire	21 776	23 130	24 375	1 245	5,4%
Nombre de comptes de la clientèle	7 162 509	7 547 255	8 687 464	1 140 209	15,1%

Source : rapport annuel de la Commission Bancaire 2014

2.2. Activités bancaires au Burkina Faso

Au Burkina Faso et pour ce qui est du cas spécifique du paysage financier, des changements notables ont été enregistrés en 2008 avec la transformation de l'ex FIB en un établissement bancaire universelle sous la dénomination de Coris Bank International. Aussi, le Groupe nigérian UBA a parachevé le rachat de la BIB. Il en est de même de l'acquisition de la BACB par le Groupe ETI/ECOBANK. De nouvelles implantations d'établissements de crédits telles que la succursale CBAO d'Attijariwafa Bank et la filiale de la Banque De l'Union (BDU) sont venues étoffer le paysage bancaire de la place du Burkina Faso. Le tableau ci-après extrait du rapport annuel de la Commission Bancaire (2014) révèle que la place bancaire du Burkina Faso partage avec le Mali, la troisième place en terme de part de marché à l'échelle de la sous – région UEMOA à 13,6%.

Pays	Nombre d'établissements			Total bilan (millions FCFA)	Parts de marché	Guichets	GAB/ DAB	Nombre de comptes bancaires	Effectifs
	Banques	EF	Total						
Bénin	12	-	12	2 896 748	12,2%	199	264	947 330	2 631
Burkina	12	4	16	3 220 316	13,6%	244	305	1 227 617	2 772
Côte d'Ivoire	23	1	24	6 665 875	28,1%	600	832	2 538 260	7 351
Guinée-Bissau	4	-	4	157 353	0,7%	26	42	76 505	361
Mali	14	3	17	3 233 718	13,6%	516	380	1 336 611	3 084
Niger	11	1	12	1 171 783	4,9%	140	121	438 170	1 531
Sénégal	20	2	22	4 622 751	19,5%	381	409	1 335 989	4 537
Togo	12	2	14	1 765 704	7,4%	200	218	786 982	2 108
UMOA	**108**	**13**	**121**	**23 734 248**	**100,0%**	**2 306**	**2 571**	**8 687 464**	**24 375**

Source : rapport annuel de la Commission Bancaire de l'UMOA, 2014

Les ratios caractéristiques de la place bancaire du Burkina sont présentés dans le tableau ci-après :

RATIOS CARACTERISTIQUES	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	VARIATION 2012-2013	VARIATION 2013-2014
TAUX BRUT DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE ***Créances en souffrance brutes /Total Crédits bruts***	**10,4%**	**9,3%**	**8,7%**	**-1,1**	**-0,6**
TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE ***Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets***	**3,8%**	**3,6%**	**3,2%**	**-0,2**	**-0,4**
TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE ***Provisions constituées / Créances en souffrance brutes***	**65,8%**	**63,0%**	**65,0%**	**-2,8**	**2,0**
COUT DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES (**) ***Total des agios /(Total des capitaux empruntés+Fonds propres)***	**4,4%**	**3,9%**	**7,8%**	**-0,5**	**3,9**
TAUX DES CREDITS A LA CLIENTELE (**) ***Agios encaissés sur crédits à la clientèle /Encours des crédits à la clientèle***	**11,9%**	**11,2%**	**12,5%**	**-0,7**	**1,3%**
RENDEMENT DES PRETS DE TOUTE NATURE (**) ***Total des produits sur prêts /Encours des prêts de toute nature***	**9,9%**	**9,6%**	**10,6%**	**-0,3**	**1,0**
MARGE GLOBALE (**) ***Rendement des prêts - Coût des capitaux***	**7,0%**	**6,7%**	**7,1%**	**-0,3**	**0,4**
COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION ***(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire***	**55,6%**	**54,0%**	**54,6%**	**-1,6**	**0,6**
TAUX DE MARGE NETTE ***Résultat net / Produit Net Bancaire***	**32,4%**	**29,6%**	**28,7%**	**-2,8**	**-0,9**
COEFFICIENT DE RENTABILITE ***Résultat net/ Fond propres***	**20,4%**	**19,2%**	**17,1%**	**-1,2**	**-2,1**

Source : Commission Bancaire de l'UMOA, rapport annuel 2014

(*) :données provisoires

(**) :ratios calcule sur la base des encours moyens trimestriels de la période.

La configuration des établissements agréés et exerçant au Burkina Faso suivant le rapport annuel de la Commission Bancaire (2014) est présentée dans le tableau ci-après.

CONFIGURATION DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AGREES AU 31 DECEMBRE 2014 AU BURKINA FASO

IMMATRICULATION	DESIGNATION	SIGLE	DATE D'AGREMENT	MONTANT DU CAPITAL En millions F CFA	REPARTITION DU CAPITAL NATIONAUX ETAT	NATIONAUX PRIVES	NON-NATIONAUX	TOTAL BILAN en millions F CFA	RESEAUX	NOMBRE DE COMPTES
	BANQUES (13)			**126 508**	**26 976**	**37 850**	**61 682**	**3 190 571**	**235**	**1 227 617**
C 0083 Z	- Ecobank-Burkina	ECOBANK	04/02/1997	11 205	250	906	10 049	**605 608**	42	326 247
C 0148 V	- Coris Bank International	CBI	26/12/2007	25 000	2 710	21 224	1 066	**535 140**	36	206 820
C 0084 A	- Bank Of Africa-Burkina	BOA-BURKINA	30/10/1997	11 000	0	4 730	6 270	**497 141**	32	233 902
C 0022 H	- United Bank for Africa Burkina	UBA-Burkina	16/12/1974	18 566	1 900	1 706	14 960	**330 550**	27	135 230
C 0134 E	- Banque Atlantique - Burkina Faso	BANQUE ATLANTIQUE	06/10/2005	6 000	1 098	1 537	3 365	**326 818**	23	81 452
C 0074 P	- Société Générale de Banques au Burkina	SGBB	12/12/1974	6 400	960	1 118	4 322	**322 032**	16	66 098
C 0023 J	- Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina	BICIA-B	16/12/1974	10 000	2 500	2 390	5 110	**190 701**	19	75 587
C 0056 V	- Banque Commerciale du Burkina	BCB	13/06/1988	21 125	15 063	3 000	3 062	**136 335**	15	51 809
C 0108 B	- Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce-Burkina	BSIC-BURKINA	06/08/2003	12 212	0	0	12 212	**119 628**	11	19 273
C 0139 K	- Banque de l'Habitat du Burkina Faso	BHBF	11/10/2005	5 000	2 495	1 239	1 266	**58 448**	7	13 305
C 0171 V	- Orabank Côte d'Ivoire, Succursale du Burkina	-	05/06/2013	0	0	0	0	**34 593**	4	15 582
C 0161 J	- CBAO, Attijariwafabank, Succursale du Burkina	-	20/06/2011	0	0	0	0	**33 577**	3	2 312
C 0179 K	- Banque De l'Union - Burkina Faso	BDU-BF	13/12/2013							
	ETABLISSEMENTS FINANCIERS (4)			**8 543**	**3 127**	**3 322**	**2 094**	**29 745**	**9**	**0**
C 0085 B	- Fidelis Finance - Burkina Faso	Fidelis Finance BF	30/10/1997	4 593	689	1 836	2 068	**12 581**	3	0
C 0021 G	- Société Burkinabé de Crédit Automobile	SOBCA	01/02/1972	2 750	1 853	871	26	**8 682**	4	0
C 0149 W	- Société Africaine de Crédit Automobile- Alios Finance Succursale du Burkina	SAFCA-ALIOS FINANCE	21/06/2007	0	0	0	0	**4 914**	1	0
C 0146 S	- Société Financière de Garantie Interbancaire du Burkina	SOFIGIB	31/12/2007	1 200	585	615	0	**3 568**	1	0
	TOTAL ETABLISSEMENTS (17)			**135 051**	**30 103**	**41 172**	**63 776**	**3 220 316**	**244**	**1 227 617**

Source : Commission Bancaire de l'UMOA, rapport annuel 2014

Ainsi, sur la période (2012-2014), le nombre de grandes banques s'est accru d'une unité à 6 et celui des banques moyennes à 3 et enfin, le nombre des petites banques est porté à 7. Au cours de ladite période, la concurrence s'est beaucoup raffermie sur la place bancaire du Burkina en témoignent les évolutions en part de marché en termes d'emplois et de ressources collectées auprès de la clientèle sur les cinq premiers établissements de crédit du Burkina.

2.3. Indicateurs d'activités de la place bancaire du Burkina Faso

L'économie Burkinabè a souffert de la crise sociopolitique consécutive à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014. En effet, le taux d'accroissement du PIB est passé de 7,5% en 2013 à 4,5% en 2015. L'ordre constitutionnel ayant été rétabli avec les élections présidentielles et législatives de décembre 2015, les nouvelles autorités politiques ont défini un nouveau programme de développement économique et social pour la période 2016/2020. Ainsi, les perspectives macroéconomiques à moyen terme sont optimistes. La reprise de l'économie devrait poursuivre sa consolidation avec un taux de croissance du PIB réel de 7,5% au cours du quinquennat, stimulée par les performances agricoles et minières et les programmes de réalisation des infrastructures publiques. Il est attendu également du secteur tertiaire des performances plus robustes. Cependant, des risques susceptibles de compromettre ces bonnes perspectives subsistent. Il s'agit notamment de la menace terroriste, le pays ayant fait l'objet de quelques attaques depuis le début de l'année 2016. Au cours des deux derniers exercices (2015 ; 2014), les parts de marché en emplois et ressources des cinq (5) premières banques au Burkina sont présentés dans les tableaux ci-après :

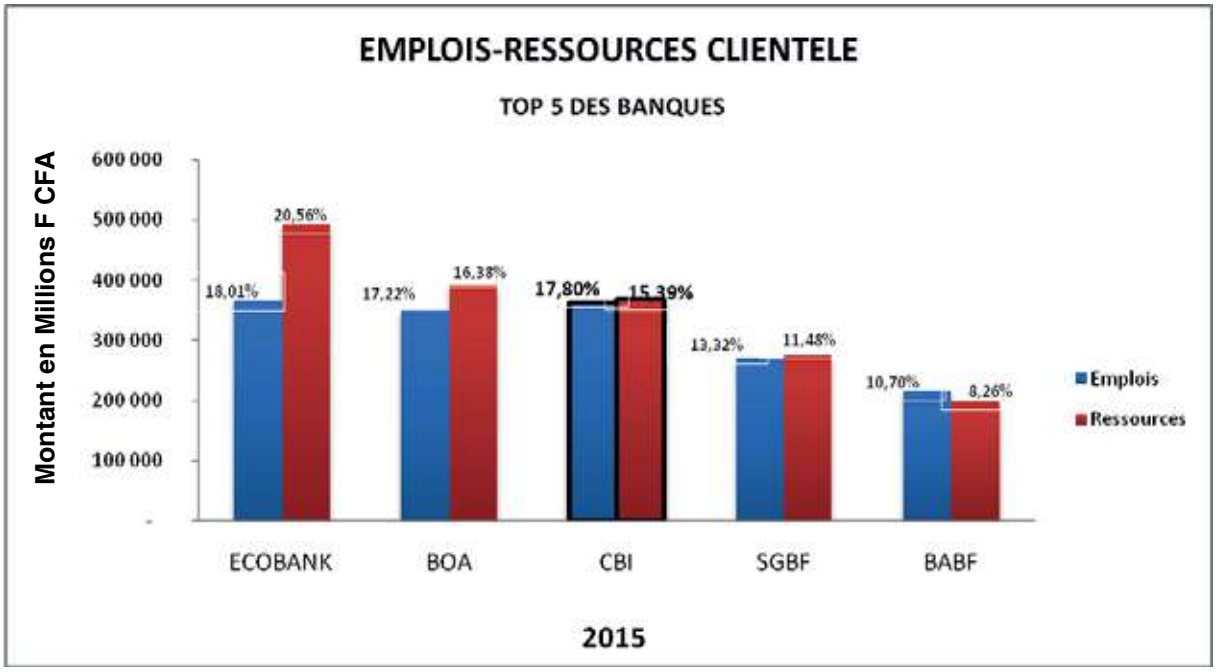

Source : APBEF Burkina Faso

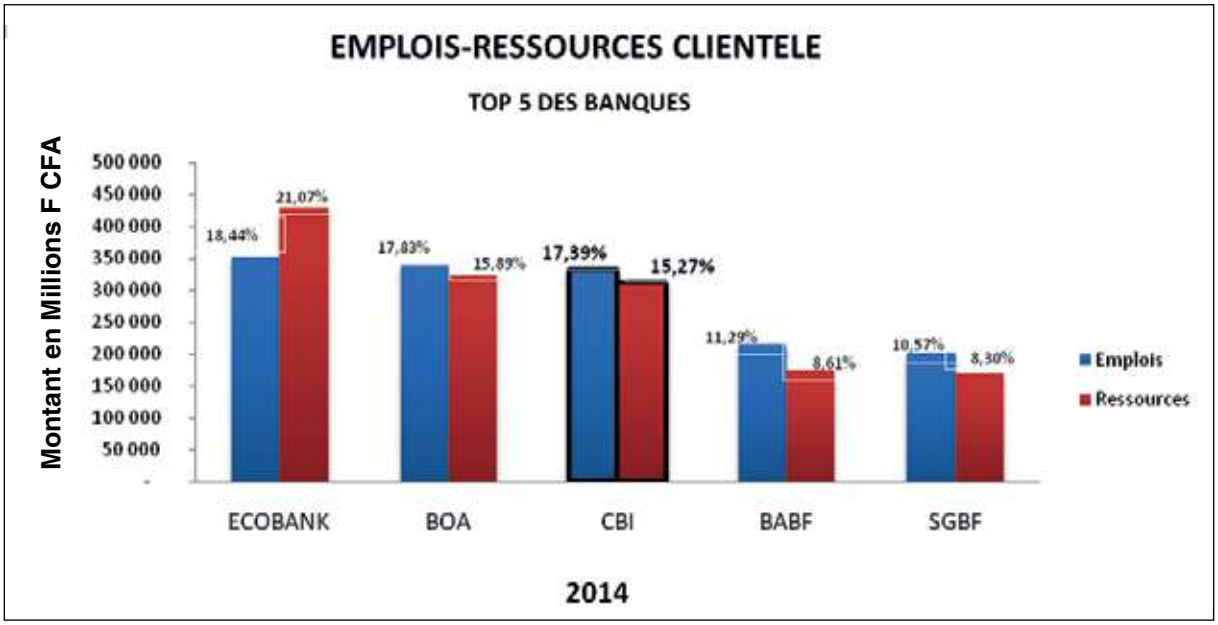

Source : APBEF Burkina Faso

III. Activités et situation financière de Coris Bank International

3.1. Produits et services de Coris Bank International

Coris Bank International offre à la clientèle des produits bancaires classiques et des services innovants et ce pour les différentes catégories d'acteurs économiques (Grandes Entreprises, PME/PMI, associations, professions libérales, salariés, etc.). L'assiette des produits et services se présente comme suit par nature :

❖ **Catégorie des comptes d'épargne renferme les produits que sont :**

- Eparne Coris
- Coris Epargne Logement
- Coris Epargne Rummdé
- Coris Epargne Famille
- Coris Epargne Vision
- Coris Epargne Leader
- Coris Epargne Pèlerinage
- Coris Epargne Habitat
- Coris Epargne Investimo

❖ **Catégorie des comptes chèques**

- Compte chèque particulier
- Compte chèque salarié
- Compte Coris Rappel
- Compte Coris Retraite

- Compte Secteur Informel
- Compte Etudes Supérieures

❖ **Catégorie des comptes commerciaux composée de :**

- Compte Société Anonyme
- Compte SARL
- Compte Entreprise Individuelle
- Compte Associations
- Compte ONG

❖ **Catégorie des Dépôts à terme**

❖ **Catégorie des produits Multimédia :**

♦ Cartes bancaires

- Carte Open
- Catre Challenge
- Carte Leader
- Carte Académia
- Carte Visa Prépayée Coris Cash

♦ SMS Banking

♦ E-CORIS

♦ Allo Coris

❖ **Catégorie des PACKAGES présentant une diversité d'offres :**

- Pack YELBA (Compte d'Epargne + Tenue de compte + SMS Banking) ;
- Pack CORIS (Compte d'Epargne + Tenue de Compte + SMS Banking + Carte bancaire) ;
- Pack NAFA (Compte d'Epargne + Tenue de compte + Sms Banking + Carte Bancaire + Découvert sur Carte Bancaire) ;
- Pack VIP : (Compte Epargne + Tenue de Compte+ Sms Banking + E-Coris + Carte Bancaire + Découvert).

❖ **Catégorie des prêts et des cautions**

♦ **Crédits de trésorerie**

- Escompte,
- Facilité de caisse
- Découvert
- Crédit de campagne
- Avance sur marché
- Crédit relais

♦ **Crédit de consommation**

♦ **Crédit immobilier**

♦ **Crédit de fonctionnement**

♦ **Crédit d'investissement**

♦ **Prêts aux salariés (prêts scolaires, pèlerinage, fêtes etc.)**

- ♦ **Cautions sur marchés publics**
- ♦ **Cautions fiscales**
- ♦ **Avals d'effets de commerce**
- ♦ **Catégorie des prêts et des cautions**
- ❖ **Solution de financement Islamique**

- WADI'A
- IJARA (assimilée au leasing)
- MOUROUBAHA
- MOUDHARABA.

3.1.1. Réseau des agences de Coris Bank International

Au 31 décembre 2015, le réseau des agences de proximité de Coris Bank International s'élève à **37** unités (dont 19 à Ouagadougou et 18 en province). Une des agences est dédiée à la Finance Islamique. Le parc des distributeurs automatiques bancaires (DAB) à la même date est de **31** unités.

Le tableau ci-dessous présente la liste détaillée des agences de Coris Bank International tant dans la capitale à Ouagadougou que dans les villes de l'intérieur du pays.

NOM AGENCE	AGENCES DE OUAGADOUGOU	TELEPHONE	NOM AGENCE	AGENCES DES VILLES DE L'INTERIEUR DU PAYS	téléphone
AGENCE SIEGE	Avenue KWAME Nkrumah	2550 31 23 2	BOBO	Av. WILLIAM PONTY	20 98 20 11
YENNENGA	Avenue Yennenga	50 31 24 24	BOBO PRESTIGE	En Face de l'ONATEL	20 98 20 11
CISSIN	Avenue de la Jeunesse	50 46 66 16	KOUDOUGOU	Avenue Dreux	50 30 50 13
SANKARYAARE	Avenue . 56	50 45 66 55	KAYA	Face Grand Marché	50 45 09 09
GOUNGHIN	Avenue Kadiogo	50 47 47 27	POUYTENGA	ROUTE DE BOULSA	40 70 68 88
TAMPOUY	Avenue du Yatenga	50 47 47 37	DEDOUGOU	ZONE COMMERCIALE	20 52 12 25
1200 LGMTS	Avenue Babanguida	50 50 02 02	BITTOU	Rue Principale, Non loin du poste de Douane	78 27 02 12
DASSASGHO	Avenue Charles de GLE	50 47 47 37	DORI	Sur l'axe principale	40 46 03 00
PISSY	Non loin du Marché	50 41 77 62	BANFORA	Rue du Marché, A côté Pharmacie NADON	20 91 19 07
SIAO	Avenue Tengsoaba face siao	50 37 20 43	GAOUA	Entrée de Gaoua,	20 90 02 17/18
BENDOGO	Route de FADA	50 49 10 30	TENKODOGO	Face Direction Régionale Douane	40 71 09 48/49
Trame d'accue	Route de PO OUAGA 2000	25 49 10 51	OUAHIGOUYA	Entrée de ville, château Onea	40 55 36 58
Ouaga 2000 BF	Bd France Afrique collé Prefecture Police Ouaga 2000	25 49 10 61/	FADA NGOURMA	Route du Niger, à côté du CFP	40 77 05 33
Tanghin	Avenue de la Concorce Nationale collé Pharmacie Met	25 49 10 64/	DJIBO	Non loin de la Gendramerie Nationale	40 56 08 18
Somgandé	Avenue Sanmatenga collé Boulagerie Wend Konta	25 49 10 66/	KOUNGOUSSI	REZ DE CHAUSSE DE L'HOTEL DU LAC	40 45 90 01
Hamdalaye	Coté Sud Ouest du marché su secteur 10	25 49 10 53/	BAGRE	Située à 500 m de la Gendarmerie collé à la Sonapos	24 71 40 27
Zad	Sis à coté Station Petrofa ZAD Ouagadougou		DANO	Secteur 2 Dakole collé à la Station Petrofa Route de	20 90 80 04
			CINKANSE	Route Nationale 16 collé à boulangerie Wend Konta	24 71 37 22

Source : CBI

La répartition géographique des agences de la Banque est illustrée dans la figure ci-après :

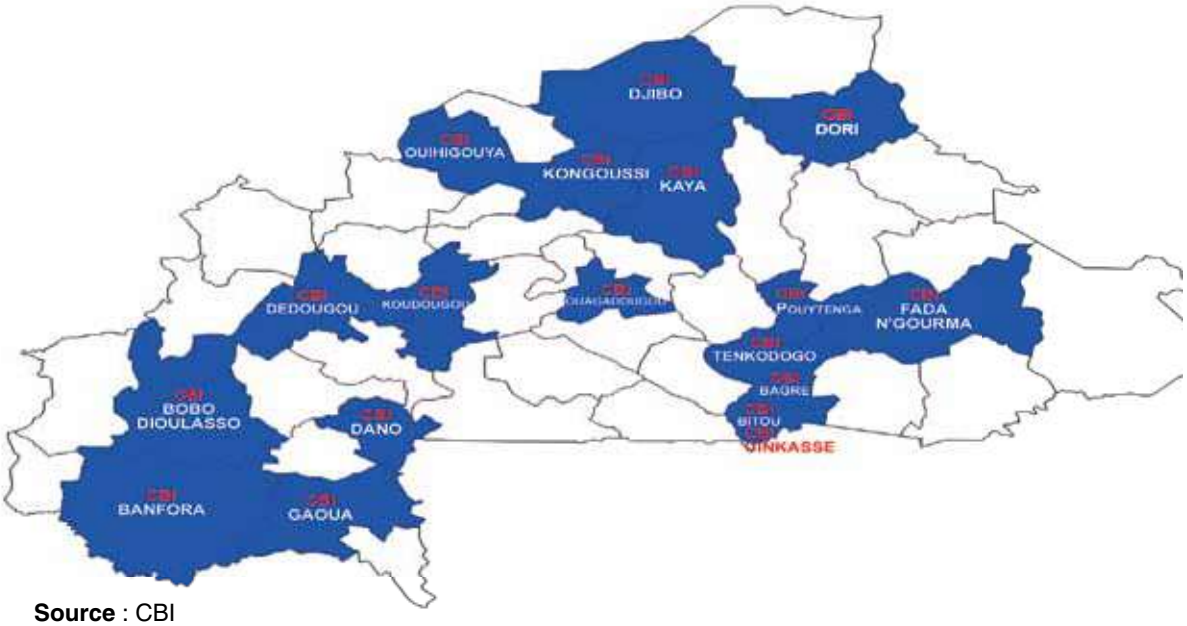

Source : CBI

3.2. Fonds de commerce

Dépassant le seuil des **200 000** clients en 2015, le portefeuille clientèle s'est accru de **12%** par rapport au 31 décembre 2014. Le succès auprès de la clientèle de particuliers a été confirmé en 2015 avec un taux de croissance du portefeuille particuliers de **12.4%**. Le nombre d'entreprises clientes est passé de **6 344** au 31 décembre 2014 à **6 564** au 31 décembre 2015.



Source : CBI

3.3. Positionnement de CBI dans le paysage bancaire au Burkina

3.3.1. Au niveau des Emplois

Au cours de l'exercice 2015, la production de crédit est restée dynamique dans un contexte

économique difficile marqué par le ralentissement des investissements. L'encours de crédits nets de provisions est ressorti à **361.1 milliards F CFA** à fin 2015, soit une hausse annuelle de **9.2%** contre **330.7 milliards** F CFA en 2014.

Fort de son dynamisme commercial et de la qualité de ses prestations de service à l'endroit de la clientèle, Coris Bank International a su se placer sur le podium des banques en termes de placement de crédit en conservant ses parts de marché au cours de la période sous revue.

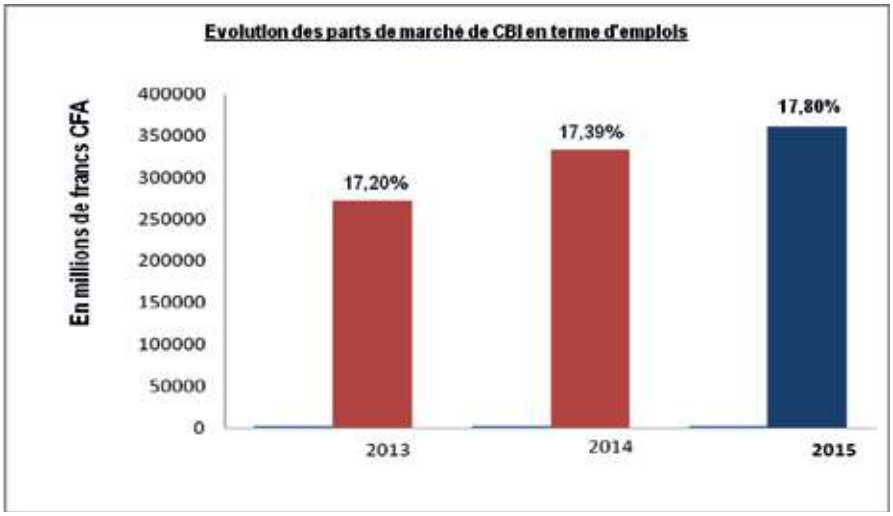

Source : CBI

3.3.2. Au niveau des dépôts

A la clôture de l'exercice 2015, la dynamique de collecte des dépôts de la clientèle s'est poursuivie dans un contexte de concurrence vive. Les dépôts de la clientèle se sont établis à **368.2 milliards F CFA** et ont progressé de **18.4%** comparativement à l'année 2014.

Sur le plan de la collecte des dépôts, Coris Bank International tient également sa place dans le podium des établissements de crédit les plus performants en la matière. Le graphique ci-dessous présente l'évolution des parts de marché au cours des trois derniers exercices.

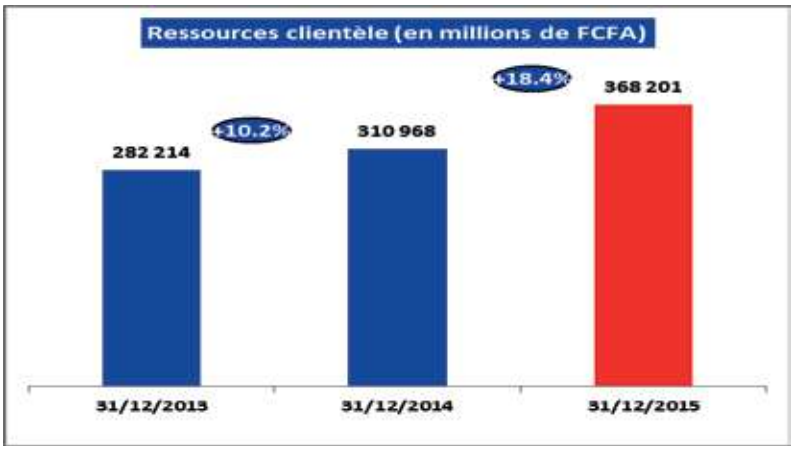

Source : CBI

3.4. Indicateurs financiers de Coris Bank International

L'évolution des principaux indicateurs financiers de Coris Bank International est reprise dans le tableau ci-après :

Indicateurs de gestion	Montant en millions de F CFA		
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Total Bilan	**648 214**	**533 640**	**452 629**
Taux d'évolution de la période	*21,47%*	*17,90%*	-
Total engagements hors Bilan	**222 422**	**219 502**	**184 570**
Taux d'évolution de la période	*1,33%*	*18,93%*	-
L'encours des créances en souffrance	**17 080**	**16 223**	**14 568**
Taux d'évolution de la période	*5,28%*	*11,36%*	-
Provisions pour créances douteuses	**15 241**	**12 349**	**11 377**
Taux d'évolution de la période	*23,42%*	*8,54%*	-
Produits bancaires	**51 619**	**48 240**	**46 003**
Taux d'évolution de la période	*7,00%*	*4,86%*	-
Charges bancaires	**18 365**	**15 376**	**13 518**
Taux d'évolution de la période	*19,44%*	*13,74%*	-
Produits Nets Bancaires	**33 505**	**32 463**	**32 647**
Taux d'évolution de la période	*3,21%*	*-0,56%*	-
Résultat Brut d'Exploitation	**23 486**	**23 703**	**25 535**
Taux d'évolution de la période	*-0,92%*	*-7,17%*	-
Résultats net de l'exercice	**15 000**	**15 055**	**15 575**
Taux d'évolution de la période	*-0,37%*	*-3,34%*	-
Fonds propres effectifs	**40 037**	**36 285**	**32 937**
Taux d'évolution de la période	*10,34%*	*10,16%*	-

Source : CBI

Sur la période, le total bilan de CBI s'est accru de 43,2% et les fonds propres se sont renforcés de 21,5%. Les créances en souffrance bien qu'ayant progressées sont couvertes à 89,2% par les provisions constituées. Le résultat net s'est stabilisé à 15 000 millions F FCFA au cours des trois derniers excercices malgré un contexte socio-économique défavorable au Burkina Faso.

3.5. Ratios prudentiels

L'exercice de l'activité dans la zone UMOA est assujettie au respect des normes prudentielle de gestion édictées par les Autorités monétaires de régulation et de contrôle. A cet effet, Coris Bank International accorde une priorité de premier rang à l'évolution de ses ratios conformément aux seuils fixés.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des ratios de la Banque au cours des trois derniers exercices.

Intitulés des ratios prudentiels	Périodicité	Identification BCEAO	Normes	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	Observations
Coefficient d'exploitation			Maximum 70%	30,32%	28,44%	21,46%	Respecté
Les fonds propres effectifs (en millions)	M	DEC 2060	25 000	40 037	36 285	32 937	Respecté
Fonds propres effectifs / risques	M	DEC 2061	Minimum 08%	8,95%	9,06%	9,84%	Respecté
Coefficient de couverture des emplois à long et moyen terme par les ressources stables	T	DEC 2062	Minimum 50%	80,05%	75,39%	70,52%	Respecté
Coefficient de liquidité	M	DEC 2063	Minimum 75%	78,00%	78,00%	77,00%	Respecté
Liste des participations de l'Etablissement (en millions)	T	DEC 2064		12 790	9 490	8 340	
Participation dans des Entreprises autres que Banques Etablissements financiers et sociétés immobilières	T	DEC 2065	Max 25% du capital de la Société et Maxi 15% des FPB	425	425	925	Respecté
Immobilisations Hors Exploitation et participations dans les Sociétés Immobilières	T	DEC 2066	Maxi 15% FPE	0,82%	0,26%	0,32%	Respecté
Etat de contrôle des Immobilisations et des participations	T	DEC 2067	Maximum 100% des FPE	48,26%	42,64%	39,76%	Respecté
Contrôle des crédits aux personnes participant à la Direction, Administration, Gérance, Contrôle et fonctionnement de la Banque	T	DEC 2068	Maximum 20% des FPE	8,59%	6,19%	10,98%	Respecté
Déclaration des 50 plus gros engagements	M	DEC 2071		350 873 en millions de F CFA	327 122 en millions de F CFA	275 910 en millions de F CFA	Respecté
Coefficient de division de risque Global sommes des encours > FPE x 25% doit être < 8 x FPE	M	DEC 2070		149 586 contre 320 296 en millions de F CFA	166 784 contre 291 584	83 349 contre 263 496 en millions de F CFA	Respecté
Coefficient de division de risque Max des engagements d'un seul client < 75% des FPE	M	DEC 2070		27 853 contre 30 028(*): en millions de F CFA	18 131 contre 27 336 en millions de F CFA	18 016 contre 24 803 en millions de F CFA	Respecté

Source : CBI

3.6. Organigramme de Coris Bank International

L'organigramme en vigueur au 31 décembre 2015 de Coris Bank International se présente comme suit :

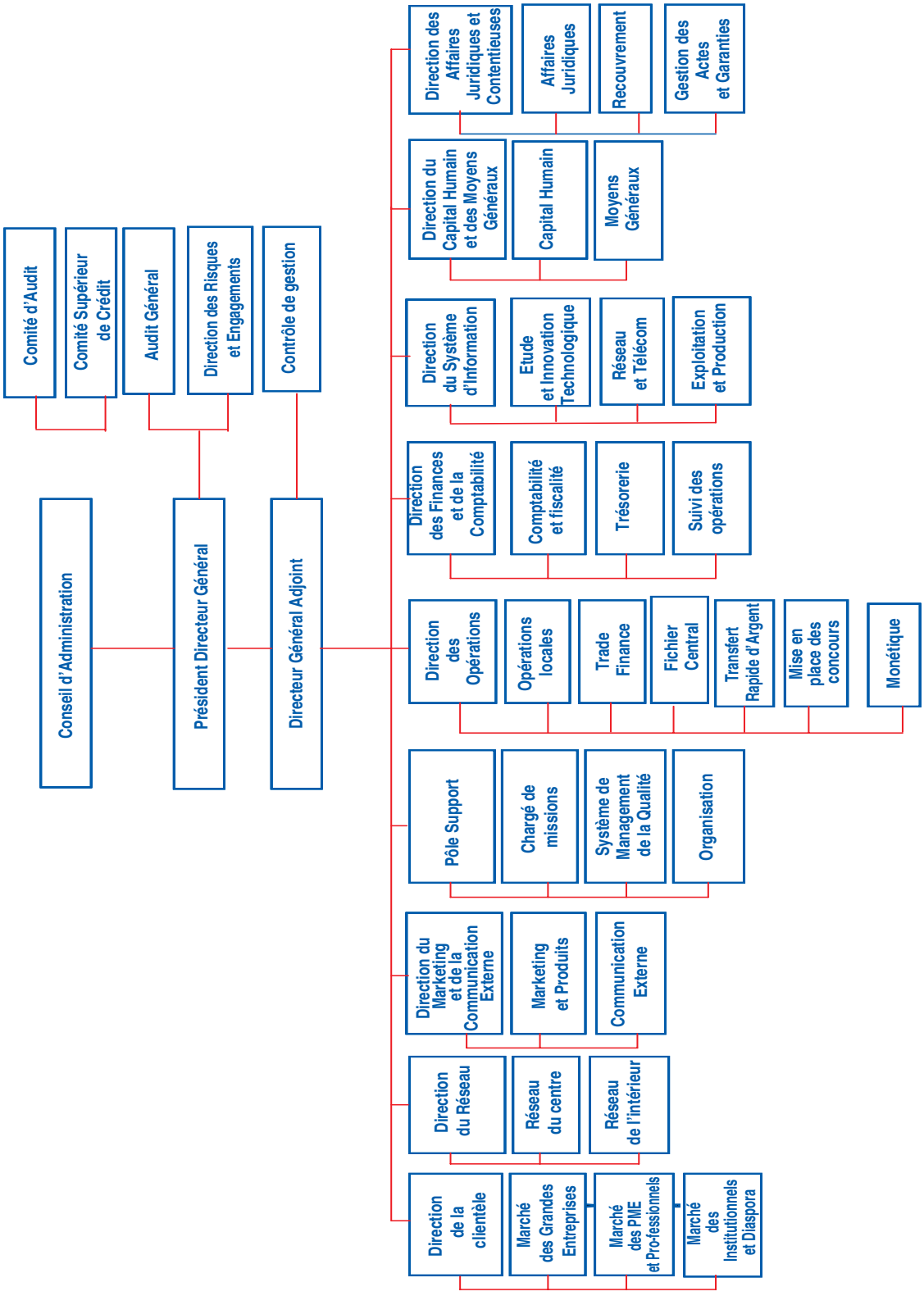

3.7. Ressources humaines

A Coris Bank International, la politique des ressources humaines intègre l'épanouissement et le développement du personnel de la banque. Elle prend en compte deux critères clés que sont la valorisation du capital humain et la reconnaissance :

☞ **valorisation du capital humain :**

- Le recrutement suivant une démarche qui permet de couvrir aussi bien le volet détection des profils adéquats que l'accompagnement des nouvelles recrues jusqu'à leur complète intégration.
- La formation qui permet une remise à niveau du personnel. Elle prend en compte des formations en cycles court, long et même des spécialisations pointues.
- La gestion des carrières pour orienter et accompagner le développement personnel et professionnel des collaborateurs.

☞ **reconnaissance :**

Le volet social qui offre de multiples avantages allant des dispositifs de protection en termes de couverture des soins de santé, d'assurance et de retraite complemntaire , aux facilités de prêts avec bonification de taux d'intérêts en passant par la possibilité de bénéficier d'autres avantages divers. L'évolution des effectifs au cours des trois (3) derniers exercices se présente comme suit :

Catégories des agents		2013	2014	2015	Pourcentage
Employés		212	264	**278**	**72,21%**
Cadres Moyens		60	72	**75**	**19,48%**
Cadres Supérieurs		28	38	**32***	**8,31%**
	Total	**300**	**374**	**385**	**100,00%**

* affectation de certains cadres supérieurs dans d'autres filiales du Groupe Coris

Source : CBI

Coris Bank International a mis en place une politique du genre qui permet un accroissement significatif des salariés de sexe féminin.Les femmes sont représentées à tous les niveaux hiérarchiques et dans toutes les entités de la Banque. 60% de l'effectif global des salariés sont des hommes contre **40% de femmes.**

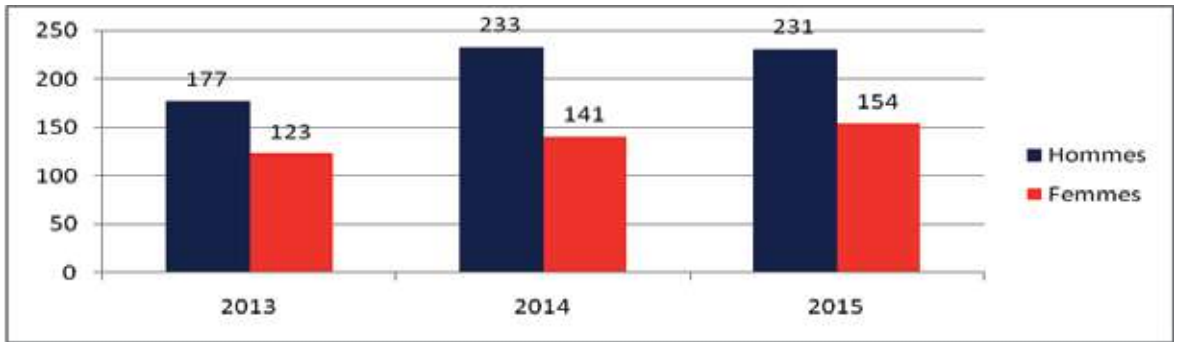

Source : CBI

Au 31 décembre 2015, l'âge moyen est de **34 ans et 74.55%** de l'effectif ont un âge inférieur ou égal à 40 ans. Un personnel donc très jeune qui participe au rayonnement de la Banque de part son dynamisme, son courage et sa promptitude. La pyramide ci-dessous nous donne plus de détails.

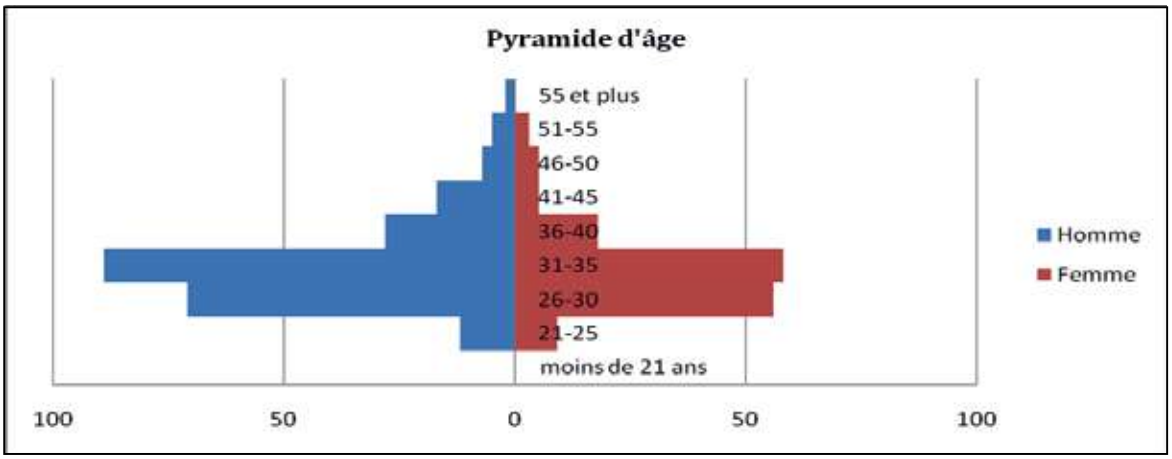

Source : CBI

3.8. Les principales prises de participation de Coris Bank International

Coris Bank International détient des participations aussi bien dans les filiales du Groupe Coris que dans d'autres entreprises. Au 31 décembre 2015, la situation des prises de participations se présente comme suit :

Etablissements	Capital	Participation de CBI	
		Brute	%
Banques et établissements financiers			
SOFIGIB	450 000 000	10 000 000	2,22%
GIM UEMOA		15 000 000	-
Sociétés Immobilières			
Coris Habitat	200 000 000	50 000 000	25,00%
Dans le Groupe CORIS			
Coris Bank International Côte d'Ivoire	10 400 000 000	6 240 000 000	60,00%
Coris Bank International Mali	11 000 000 000	3 850 000 000	35,00%
Coris Bank International Togo	5 500 000 000	2 200 000 000	40,00%
Coris Assurances	1 000 000 000	250 000 000	25,00%
Coris Bourse	600 000 000	150 000 000	25,00%
Coris Asset Management	100 000 000	25 000 000	25,00%
Total		**12 790 000 000**	

Source : CBI

3.9. Appartenance au Groupe CORIS

Coris Bank International est la toute première filiale bancaire de Coris Holding SA. Coris Holding SA est une société d'investissement de prises de participations dont la vocation est de promouvoir

les filiales du Groupe sur le continent Africain et ailleurs. A ce titre, Coris Holding coordonne et anime les processus communs de ses filiales en matière de développement de la politique commerciale, de la formation du personnel, de conceptions informatiques et de financements des projets d'envergure soumis au Groupe. Ainsi, chacune d'elle profite de la synergie du groupe et de la force commune conjuguée entre elles.

Au 31 décembre 2015, les entités suivantes relevaient de la coordination et du contrôle de Coris Holding :

Dénomination	Métiers	Pays d'implantation
Coris Bank International	Banque	Burkina Faso
Coris Bank International	Banque	Côte d'ivoire
Coris Bank International	Banque	Mali
Coris Bank International	Banque	Togo
Coris Assurances	Assurances	Burkina Faso
Coris Bourse	Intermédiation financière	Burkina Faso
Coris Asset Management	Gestion d'Actifs	Burkina Faso

Source : Coris Holding

CHAPITRE IV : PRESENTATION DE L'OPERATION

I. Contexte de l'opération

Coris Bank International a connu une croissance exponentielle de ses activités entre 2008 et 2013, avec une progression moyenne annuelle de **43.3%** de sa masse bilancielle, à **648.2 milliards** à fin 2015. Ce développement a été soutenu par les actionnaires qui, à travers des augmentations de capital, ont porté le capital de la Banque de **5 milliards** en 2008 à **25 milliards** de francs CFA en 2013. Elle continue de bénéficier de la confiance des institutions internationales telles que la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Société Financière Internationale (SFI), les Fonds Koweitien, Danois et de l'OPEP, la Banque Islamique de Développement qui lui ont octroyé de nouvelles lignes de financement et de garantie. L'ambition de la Banque est de participer au financement de projets d'investissement de grande envergure, et de veiller au respect de la prochaine mise en vigueur des normes Bâle III que requièrent un renforcement des fonds propres.

II. Cadre légal de l'opération

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Coris Bank International du 28 avril 2016 relative à l'augmentation du capital social suivie d'une introduction en Bourse de la Banque a adopté les résolutions ci-après :

Première résolution : **Introduction en bourse des actions de CBI à la cote de la BRVM**
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir délibéré, décide de l'introduction en bourse des actions de Coris Bank International à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) selon l'ensemble des modalités qui lui ont été présentées dans le rapport du Conseil d'Administration.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Division par deux du nominal des actions de CBI
L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de réduire par deux la valeur nominale des actions composant le capital social, ce dernier restant inchangé, par conséquent :

- la valeur nominale des actions sera réduite de **10 000 (dix mille)** francs à **5 000 (cinq mille)** francs FCA ;
- le nombre des actions se trouvera doublé, soit de 2 500 000 (deux millions cinq cent mille) à **5 000 000 (cinq millions)** actions.

L'article 7 des statuts relatif au montant du capital social et de la valeur nominale de l'action est modifié en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Augmentation de capital par offre public de vente avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital suivie d'une introduction en bourse décide :

- d'augmenter le capital social de la Banque par Offre Publique de Vente (OPV) sur le marché financier de l'UEMOA de **1 250 000 (un million deux cent cinquante mille)** actions de valeur nominale 5 000 (cinq mille) francs CFA. Cette augmentation aura pour effet de porter le capital social de la Banque de **25 000 000 000 (vingt-cinq milliards)** de franc CFA à **31 250 000 000 (trente un milliards deux cent cinquante millions)** de francs CFA, soit une hausse de **25%** ;
- de supprimer le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires ;
- de fixer le prix d'émission de l'action à **30 000 (trente mille)** francs CFA ;
- d'émettre les 1 250 000 (un million deux cent cinquante mille) actions nouvelles comme suit :
  - **1 125 000 (un million cent vingt cinq mille)** actions dédiées au grand public.
  - **125 000 (cent vingt-cinq mille)** actions réservées au personnel, dont **100 000 (cent mille)** actions exclusivement au personnel de l'émetteur et **25 000 (vingt-cinq mille**) actions au personnel des autres entités du Groupe Coris, au prix d'émission préférentiel de **24 000 (vingt-quatre mille)** francs CFA l'action. Dans l'hypothèse où les 100 000 actions dédiées au personnel de Coris Bank International ne seraient pas souscrites en totalité, les actions non souscrites seront offertes en priorité au personnel des autres entités du Groupe CORIS au même prix préférentiel. Les actions acquises par le personnel du Groupe au prix préférentiel ne peuvent être cédées pendant une période de **trois ans**. Si au terme de ces étapes, il demeure des actions non souscrites, elles seront alors offertes au public, selon les conditions fixées pour cette catégorie d'investisseurs;
- de donner la possibilité aux actionnaires de souscrire aux actions nouvelles émises destinées aux investisseurs, autres que le personnel du Groupe Coris, à condition de remplir les conditions du groupe ;
- de fixer la date de jouissance des nouvelles actions émises au 1er janvier 2016 ;

- d'autoriser le Conseil d'Administration à limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies, si les souscriptions reçues n'atteignaient pas la totalité de l'augmentation de capital, à la condition que lesdites souscriptions atteignent au moins les trois quarts de cette augmentation de capital, sous réserve de l'accord du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Mandat d'arrangeur exclusif

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, approuve la proposition du Conseil de mandater exclusivement la Société de Gestion et d'Intermédiation CORIS BOURSE en vue d'assister la Banque en qualité d'Arrangeur et de chef de file pour le placement des actions à émettre.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : Délégation de pouvoirs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre l'introduction en bourse des actions de Coris Bank International à la cote de la BRVM et l'augmentation du capital social par Offre Publique de Vente, d'en modifier les modalités pour se conformer aux recommandations du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers et les statuts en conséquence.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de 24 mois à compter de la présente Assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution : Modification des articles 7, 10, 11 et 13 -2 des statuts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, décide, de modifier les articles 7, 10, 11 et 13-2 des statuts comme suit :

Article 7 : Capital social

Le capital social est fixé à la somme de trente et un milliards deux cent cinquante millions (31 250 000 000) de Francs CFA, divisé en six millions deux cent cinquante mille (6 250 000) actions de cinq mille (5 000) Francs CFA chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

Article 10 : Forme des actions

Les actions sont nominatives et dématérialisées. Les titres sont inscrits en compte auprès d'une Société de Gestion et d'Intermédiation agréée par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers, ou d'une Banque Teneur de Compte et Conservateur. Un relevé de

portefeuille est délivré périodiquement par la Société de Gestion et d'Intermédiation ou par la Banque Teneur de Compte.

Article 11 : Transmission des actions

La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur un compte titre ouvert à cet effet auprès d'une Société de Gestion et d'Intermédiation agréée par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), ou d'une Banque teneur de compte et conservateur.

La cession de ces actions ne peut s'opérer à l'égard des tiers et de la Société que lorsqu'elle s'effectue à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières par l'intermédiaire d'une Société de Gestion et d'Intermédiation. Le prix d'achat est fixé par le cours de l'action conformément aux règles du marché financier.

Ces dispositions sont applicables en cas d'apport partiel d'actifs, de fusion ou de scission. Elles peuvent s'appliquer à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, primes d'émission ou de bénéfices ainsi qu'en cas de cession de droits de souscription à une augmentation de capital par apports en numéraires ou de renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

Article 13-2 : droits et obligations attachés aux actions

Il peut être créé des actions de préférence de catégories diverses. Les actions avec ou sans droit de vote, assorties de droits particuliers de toute nature à titre temporaire ou permanent dans les conditions et limites fixées par l'Acte Uniforme.

Ces actions de préférence peuvent être assorties d'un droit de vote double. Le droit de vote peut aussi être aménagé pour un délai déterminé ou déterminable. Il peut également être suspendu pour une durée déterminée ou déterminable ou supprimé.

Ces actions de préférence peuvent faire l'objet de rachat, de remboursement ou de conversion selon les modalités fixées par l'Acte Uniforme.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités légales, administratives ou autres prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

III. Objectifs de l'opération

L'importance des besoins additionnels en fonds propres, recommande de recourir au marché financier régional de l'UEMOA à travers l'Offre Publique de Vente suivie de l'introduction en bourse de Coris Bank International afin :

- de mobiliser des ressources peu coûteuses et dans le même temps renforcer les fonds propres de la Banque ;
- d'élargir l'actionnariat à de nouveaux investisseurs dont des Institutionnels de référence et la clientèle de la Banque ;
- de motiver et fidéliser le personnel en l'associant au capital de la Banque ;
- d'accroitre davantage la notoriété de Coris Bank International auprès du grand public et des investisseurs internationaux ;
- d'assurer la liquidité des titres dès l'introduction en Bourse et une meilleure valorisation de la Banque et de ses actions.

IV. Actionnariat avant et après l'augmentation du capital

Dans la mesure où, la valeur nominale de l'action est ramenée de 10 000 F CFA à 5 000 FCFA après modification des statuts de Coris Bank International conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2016, et que (i) les **1 125 000** actions dédiées au grand public ; (ii) **125 000** actions dédiées au personnel, dont 100 000 actions exclusivement au personnel de l'émetteur et 25 000 actions au personnel des autres entités du Groupe sont souscrites intégralement, l'actionnariat, à titre indicatif, avant et après l'opération se présenterait comme suit :

AVANT AUGMENTATION			APRES AUGMENTATION		
ACTIONNARIAT	Nombre d'actions détenues	Pourcentage de détention	ACTIONNARIAT	Nombre d'actions détenues	Pourcentage de détention
Coris Holding	1 750 000	70,000%	CORIS HOLDING	3 500 000	56,00%
Privés Burkinabé	191 250	7,650%	Privés Burkinabé	382 500	6,12%
SONAPOST	128 750	5,150%	SONAPOST	257 500	4,12%
S2I	116 500	4,660%	S2I	233 000	3,73%
BOAD	106 750	4,270%	BOAD	213 500	3,42%
UAB VIE	92 250	3,690%	UAB VIE	184 500	2,95%
S2F	64 500	2,580%	S2F	129 000	2,06%
CNSS	50 000	2,000%	CNSS	100 000	1,60%
GRAND PUBLIC	Néant	-	GRAND PUBLIC	1 125 000	18,00%
PERSONNEL DU GROUPE	Néant	-	PERSONNEL	125 000	2,00%
TOTAL	**2 500 000**	**100%**	**TOTAL**	**6 250 000**	**100%**

V.Caractéristiques essentielles de l'opération

Elles se présentent comme suit :

Emetteur	: CORIS BANK INTERNATIONAL (CBI SA)
Valeur nominale unitaire	: 5 000 F CFA
Nombre d'actions à créer	: **1 250 000** actions à repartir comme suit : 1 125 000 actions réservées au grand public dont dont 20% dédiés aux membres du symdicat de placement sur la base d'une quantité de 10 200 titres pour chacun. **125 000** actions réservées au personnel dont 100 000 actions au personnel de l'émetteur et 25 000 aux agents des autres entités du Groupe Coris.
Forme des actions	: Actions dématérialisées.
Personnes concernées	: Toute personne physique ou morale jouissant pleinement de ses prérogatives légales, résidant ou non dans la zone UEMOA, y compris les agents de Coris Bank International et les salariés des autres entités du Groupe CORIS. A ce titre, 2 catégories ont été créées : **Catégorie 1** : Grand public ; **Catégorie 2** : Personnel de Coris Bank International + Personnel des autres entités du Groupe Coris.
Prix d'émission	: il a été fixé selon les 2 catégories comme suit : **30 000 F CFA** pour la Catégorie 1 et **24 000 F CFA** pour la Catégorie 2.
Montant global de l'opération	: 36 750 000 000 F CFA
Période de souscription des nouvelles actions	**02 au 18 novembre 2016**
Date de jouissance des actions nouvelles	: 1er janvier 2016. Les souscripteurs de la présente Offre Publique de Vente bénéficieront des dividendes de l'exercice 2016.

VI. Eléments d'appréciation du prix de l'offre

Le rapport d'évaluation a été produit par le Cabinet international PricewaterhouseCoopers PwC France en avril 2016 et porte sur son analyse de la valeur de 100% des titres de Coris Bank International au 31 Décembre 2015.

6.1. Méthodes de valorisation utilisées

En vue de la détermination du prix de l'offre de l'action Coris Bank International, l'évaluation a été fondée sur la Valeur de Marché, définie comme étant le prix auquel on pourrait raisonnablement s'attendre à vendre une activité, contre paiement en numéraire ou sous forme d'apport, dans le cadre d'une transaction librement négociée à des conditions normales de marché entre un acquéreur souhaitant acheter et un cédant souhaitant vendre, qui disposent des mêmes informations concernant l'activité et ses marchés et dont chacun est considéré comme agissant dans son propre intérêt. Ce prix est déterminé en retenant comme hypothèses qu'aucun acquéreur n'a d'intérêt particulier dans l'activité, à moins que ledit intérêt ait été annoncé et soit connu du marché à la date de la transaction. En conséquence, cette valeur ne tient compte d'aucune prime ou valeur spéciale résultant des synergies ou des autres avantages qui pourraient être retirés de la transaction par un acquéreur spécifique.

Aussi, compte tenu de l'envergure des prises de participation de Coris Bank International dans les filiales du GROUPE CORIS, la définition du périmètre d'évaluation s'est agrandie à ses entités également.

Le tableau ci-après présente l'étendue du périmètre d'évaluation de Coris Bank International.

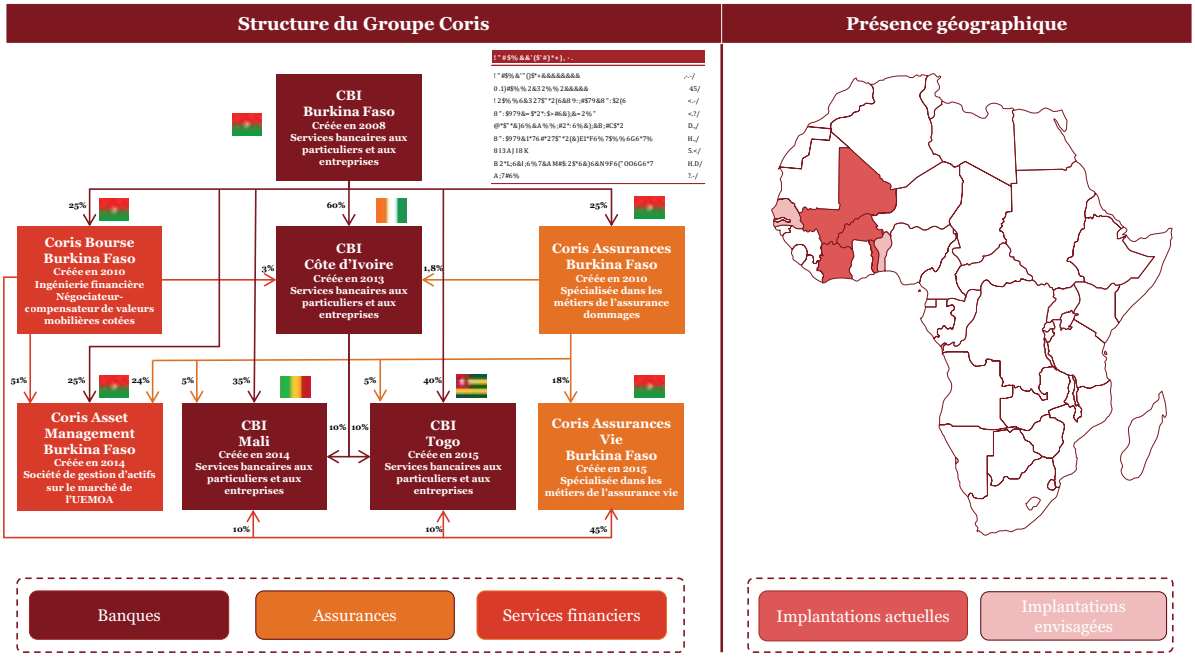

Afin de déterminer la valeur des actions de Coris Bank International, une approche d'évaluation

multicritères a été mise en œuvre. Ainsi les approches suivantes ont été retenues :

- L'approche de marché basée sur la comparaison de la société avec des sociétés cotées et/ou des transactions récentes portant sur des entreprises dont les activités sont comparables ;
- L'approche intrinsèque, basée sur une actualisation des dividendes futurs (Discounted Dividend Model), qui consiste à actualiser les flux de dividendes disponibles au coût des fonds propres.

En fonction de la maturité des sociétés impliquées dans le champ d'évaluation, les approches suivantes ont été utilisées :

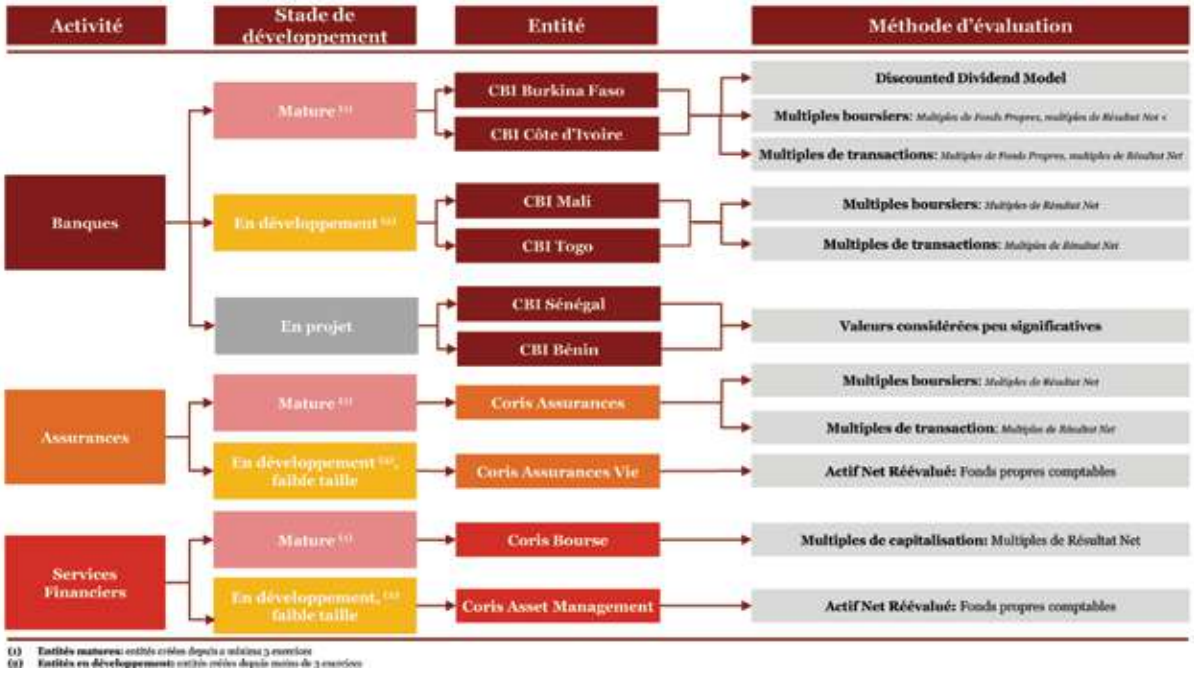

6.2. Approches de valorisation utilisées

6.2.1. L'évaluation par l'approche de marché

L'Approche de Marché est basée sur des multiples boursiers et de transactions. Ces multiples donnent la valeur d'une banque par comparaison avec des sociétés cotées et/ou des transactions récentes portant sur des banques comparables.

Méthode des multiples boursiers et de transactions

- Cette méthode permet d'approcher la valeur de marché d'une banque par comparaison avec d'autres banques ayant une activité similaire dans le même périmètre géographique.

- Dans le cadre de cette approche, les principales étapes sont les suivantes :

Détermination d'un échantillon de comparables

La recherche de banques comparables est fondée sur une relative similarité de caractéristiques entre la banque à évaluer et les comparables telles l'activité, le type de produits/services/zone géographique, etc.

L'échantillon de comparables boursiers :

#	Société	Pays	Capitalisation boursière		%Flottant	Résultat net	Fonds propres [1]	RoE [2]	Multiple de résultat net		Multiple de fonds propres	
mFCFA			31/12/2014	31/12/2015	31/12/2015	2014	2014	2014	2014 [3]	2015 [4]	2014 [3]	2015 [4]
1	SOCIETE GENERALE BANQUE COTE D'IVOIRE	Côte d'Ivoire	292 663	393 464	18%	27 726	86 214	47%	10.6 x	14.2 x	3.4 x	4.6 x
2	BANK OF AFRICA BENIN	Benin	80 553	127 704	42%	11 940	59 259	25%	6.7 x	10.7 x	1.4 x	2.2 x
3	BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE CI	Côte d'Ivoire	123 647	166 871	33%	10 106	44 931	29%	12.2 x	16.5 x	2.8 x	3.7 x
4	BANK OF AFRICA BURKINA FASO	Burkina Faso	68 423	128 824	24%	10 478	39 063	37%	6.5 x	12.3 x	1.8 x	3.3 x
5	BANK OF AFRICA COTE D'IVOIRE	Côte d'Ivoire	50 304	97 827	27%	8 077	30 541	36%	6.2 x	12.1 x	1.6 x	3.2 x
6	BANK OF AFRICA SENEGAL	Senegal	n.a.	90 014	20%	3 375	26 560	15%	n.a.	n.s.	n.a.	3.4 x
7	BANK OF AFRICA NIGER	Niger	44 441	78 583	33%	5 096	23 692	27%	8.7 x	15.4 x	1.9 x	3.3 x
Moyenne									**8.5 x**	**15.4 x**	**2.1 x**	**3.4 x**

(1) hors FRBG et incluant le RN

(2) RN/ FP hors FRBG et RN

(3) Multiple 2014 calculé sur la base de la capitalisation boursière 2014 et de l'agrégat 2014

(4) Multiple 2015 calculé sur la base de la capitalisation boursière 2015 et de l'agrégat 2014

L'échantillon de transactions comparables :

USD in millions					Transactions			Aggrégats			Mutiples	
#	Date	Société	Pays	Acquéreur	Pays	% acquis	Valeur de la transaction	Valeur de la transaction@ 100%	Résultat net	Fonds propres	RoE	Résultat net	Fonds propres
1	08/09/2015	SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE SA	Côte D'Ivoire	ATTIJARIWAFA BANK	Maroc	39%	63	161	17	72	0	9.51x	2.22x
2	08/06/2015	NSIA Participations S.A	Côte D'Ivoire	NATIONAL BANK OF CANADA , AMETHIS FINANCE	Canada	26%	106	404	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
3	14/05/2015	HFC BANK GHANA LTD	Ghana	REPUBLIC BANK LTD	Trinidad & Tobago	17%	25	146	18	73	0	8.08x	1.99x
4	19/12/2014	UNION BANK OF NIGERIA PLC	Nigeria	ATLAS MARA CO-NVEST LTD	Les Iles Vierges	21%	270	1 292	78	1 129	0	16.60x	1.14x
5	31/10/2014	MAINSTREET BANK	Nigeria	SKYE BANK	Nigeria	100%	746	746	38	518	0	n.s.	1.44x
6	15/10/2014	ENTERPRISE BANK LTD	Nigeria	HERITAGE BANKING COMPANY LTD	Nigeria	100%	340	340	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
7	15/09/2014	ECOBANK	Togo	QATAR NATIONAL BANK	Qatar	11%	283	2 573	338	2 451	0	7.61x	1.05x
8	13/05/2014	ACCESS BANK (GAMBIA) LTD	Gambia	CENTRAL BANK OF GAMBIA	Gambie	100%	15	15	1	7	0	10.38x	2.06x
9	30/12/2013	BAYPORT MANAGEMENT LIMITED	Ghana, Mauritanie, Tanzanie, Uganda, Zambie	HELIOS INVESTMENT PARTNERS	Grande - Bretagne	23%	137	585	n.s.	n.s.	n.a.	n.a.	n.a.
10	04/12/2013	MERCHANT BANK (GHANA) LTD	Ghana	FORTIZ PRIVATE EQUITY FUND LTD	Ghana	90%	40	45	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
11	01/11/2013	INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK	Ghana	FIRST BANK OF NIGERIA	Nigeria	100%	97	97	n.a.	60	n.a.	n.a.	1.61x
12	30/07/2013	BANCO PORTUGUES DE NEGOCIOS	Cap Vert, Portugal	BANCO BIC	Portugal, Angola	100%	39	39	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
13	13/01/2012	BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU NIGER	Niger	CORIS BANK INTERNATIONAL SA	Burkina Faso	35%	5	14	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
14	01/07/2011	THE TRUST BANK	Ghana	ECOBANK	Pan-Afrique	100%	135	135	n.a.	87	n.a.	n.a.	1.54x
Moyenne												**10.44x**	**1.63x**

Détermination des multiples

Détermination des multiples appropriés à calculer. Dans le secteur bancaire, les multiples les plus communément utilisés sont le multiple de Fonds Propres retraités des actifs incorporels, dont le Goodwill (ce multiple est communément appelé « Tangible Price to Book ratio ») et, si applicable, le multiple de Résultat Net (« Price Earning Ratio » ou « PER »).
Ajustements éventuels des multiples de facteurs de taille, croissance, rentabilité, etc.

Ajustement et régression des multiples

Les agrégats financiers des comparables permettant de calculer les multiples sont également ajustés des éléments exceptionnels. Dans le cadre de l'évaluation de la banque par le multiple de « Tangible Price to Book », nous régressons le multiple de la rentabilité (« Return on Equity » ou « ROE ») afin de tenir compte du niveau de rentabilité de la banque par rapport à celui des comparables. L'approche de régression a été utilisée sur les sociétés avec une maturité suffisante pour justifier d'un niveau de rentabilité des capitaux propres s'approchant d'un niveau normatif.

Sociétés	Multiple de fonds propres	RoE
Société Générale Banque Côte D'Ivoire	3,4 x	47,4%
Bank of Africa Bénin	1,4 x	25,2%
Banque Internationale pour le commerce et l'industrie	2,8 x	29,0%
Bank of Africa Burkina Faso	1,8 x	36,7%
Bank of Africa Côte d'Ivoire	1,6 x	36,0%
Bank of Africa Niger	1,9 x	27,4%

L'ajustement des multiples de comparables boursiers

Une analyse de régression a été réalisée sur la base de l'échantillon de comparables boursiers. Nous observons une corrélation significative entre le multiple de fonds propres et la rentabilité des sociétés comparables.

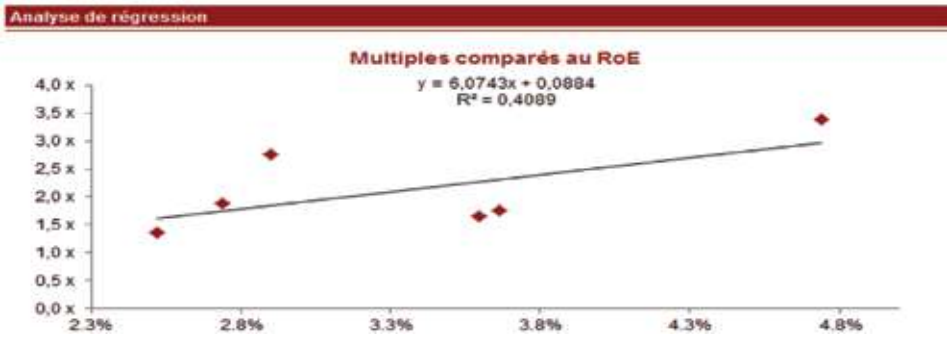

Compte tenu d'un RoE normatif estimé à 33%, le multiple de fonds propres régressé ressort à 2,1x pour CBI Burkina Faso.

	CBI Burkina Faso
RoE normatif	33%
Interception	0,1
Pente	6,1
R^2	40,9%
Multiple de fonds propres régressé du RoE normatif	2,1 x

Compte tenu d'un RoE normatif estimé à 21%, le multiple de fonds propres régressé ressort à 1,4x pour CBI Côte d'Ivoire.

	CBI Côte d'Ivoire
RoE normatif	21%
Interception	0,1
Pente	6,1
R^2	40,9%
Multiple de fonds propres régressé du RoE normatif	**1,4 x**

L'ajustement des multiples de transactions

Société	Multiple de fonds propres	RoE
Société Ivoirienne de banque SA	2,2 x	30,4%
HFC Bank Ghana Ltd	2,0 x	32,6%
Union bank of Nigeria Plc	1,1 x	7,4%
Mainstreet Bank	1,4 x	8,0%
Ecobank	1,0 x	16,0%
Access Bank Ltd (Gambia)	2,1 x	24,7%

Une analyse de régression a été réalisée sur la base de l'échantillon de comparables de transactions. Nous observons une corrélation significative entre le multiple de fonds propres et la rentabilité des sociétés comparables.

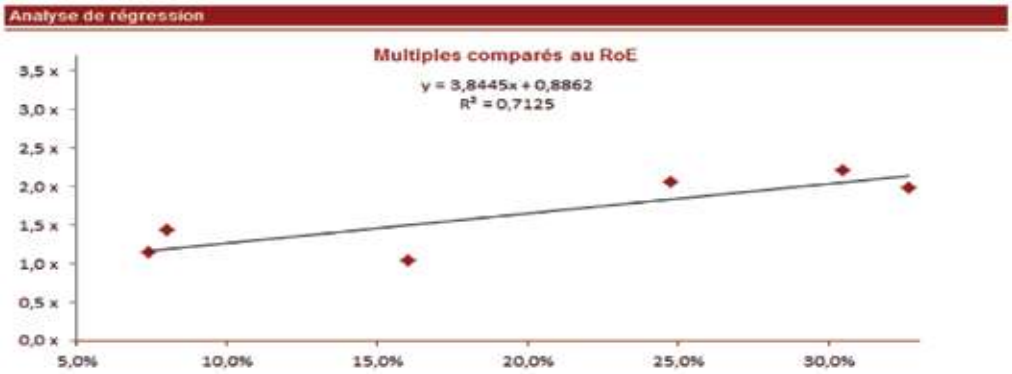

Sur la base d'un RoE normatif estimé à 30%, le multiple de fonds propres régressé ressort à 2.0x pour CBI Burkina Faso.

	CBI Burkina Faso
RoE normatif	30%
Interception	0,9
Pente	3,8
R^2	71,2%
Multiple de fonds propres régressé du RoE normatif	**2,0 x**

Compte tenu d'un RoE normatif estimé à 21%, le multiple de fonds propres régressé ressort à 1,7x pour CBI Côte d'Ivoire.

	CBI Côte d'Ivoire
RoE normatif	21%
Interception	0,9
Pente	3,8
R^2	71,2%
Multiple de fonds propres régressé du RoE normatif	**1,7 x**

Calcul de la valeur

Les agrégats financiers de la cible seront analysés afin d'apprécier leur caractère normatif / récurrent. Des ajustements seront éventuellement considérés pour éliminer les éléments exceptionnels. Les multiples ajustés seront appliqués aux agrégats financiers ajustés de la cible pour calculer sa valeur (avant considération des actifs hors exploitation).

Coris Bank International Burkina Faso:

Multiples de transactions

FCFA en millions	PER [1]	PBR [2]	Commentaire
	Normatif	2015	
Multiples de transactions	**10,4 x**	**2,0 x**	Voir multiples de transactions
Agrégats		65 670	Fonds propres 2015
(-) Participation		(12 715)	Retraitement de la VNC des participations
Agrégats ajustés	**14 978**	**52 955**	Résultat net normatif, Fonds propres hors VNC des participations
Valeur des capitaux propres [3]	**156 314**	**107 108**	

[1] *Price Earning ratio: Valeur de marché des fonds propres / résultat net part du groupe*
[2] *Price to Book: Valeur de marché des fonds propres / Valeur nette comptable des fonds propres (y compris résultat net de l'année)*
[3] *Hors participations*

Multiples boursiers

FCFA en millions	PER [1]	PBR [2]	Commentaire
	Normatif	2015	
Multiples boursiers	**8,5 x**	**2,1 x**	Voir multiples boursiers / Valeur indicative calculée sur la base des données 2014
Agrégats		60 544	Fonds propres 2015
(-) Participation		(12 715)	Retraitement de la VNC des participations
Agrégats ajustés	**14 978**	**47 829**	Résultat net normatif, Fonds propres hors VNC des participations
Valeur des capitaux propres [3]	**127 355**	**99 774**	
(+) Valeur des fonds pour risques bancaires généraux	5 126	5 126	Valeur net comptable des FRBG
Valeur des capitaux propres [4]	**132 481**	**104 900**	Valeur des capitaux propres en millions de francs CFA à 100%

[1] *Price Earning ratio: Valeur de marché des fonds propres / résultat net part du groupe*
[2] *Price to Book: Valeur de marché des fonds propres / Valeur nette comptable des fonds propres (y compris résultat net de l'année)*
[3] *Hors participations et FRBG*
[4] *Hors participations*

Coris Bank International Côte d'Ivoire:

Multiples de transactions

FCFA en millions	PER [1] Normatif	PBR [2] 2015	Commentaire
Multiples de transactions	**10,4 x**	**1,7 x**	Voir multiples de transactions
Agrégats		13 655	Fonds propres 2015
(-) Participation		(1 650)	Retraitement de la VNC des participations
Agrégats ajustés	**2 562**	**12 005**	Résultat net normatif, Fonds propres hors VNC des participations
Valeur des capitaux propres [3]	**26 735**	**20 314**	

[1] *Price Earning ratio: Valeur de marché des fonds propres / résultat net part du groupe*
[2] *Price to Book: Valeur de marché des fonds propres / Valeur nette comptable des fonds propres (y compris résultat net de l'année)*
[3] *Hors participations*

Multiples boursiers

FCFA en millions	PER [1] Normatif	PBR [2] 2015	Commentaire
Multiples boursiers	**8,5 x**	**1,4 x**	Voir multiples boursiers / Valeur indicative calculée sur la base des données 2014
Agrégats		13 595	Fonds propres 2015 hors FRBG (si existant)
(-) Participation		(1 650)	Retraitement de la VNC des participations (dividendes annulées dans le résultat net normatif)
Agrégats ajustés	**2 562**	**11 945**	Résultat net normatif, Fonds propres hors VNC des participations
Valeur des capitaux propres [5]	**21 782**	**16 342**	
(+) Valeur des fonds pour risques bancaires généraux	60	60	Valeur net comptable des FRBG
Valeur des capitaux propres [6]	**21 842**	**16 402**	Valeur des capitaux propres en millions de francs CFA à 100%

[1] *Price Earning ratio: Valeur de marché des fonds propres / résultat net part du groupe*
[2] *Price to Book: Valeur de marché des fonds propres / Valeur nette comptable des fonds propres (y compris résultat net de l'année)*
[5] *Hors participations et FRBG*
[6] *Hors participations*

Coris Bank International Mali :

FCFA en millions	PER [1] Transactions	PER [1] Boursiers
Multiples	**10,4 x**	**8,5 x**
Résultat net normatif	886	886
Valeur des capitaux propres [2]	**9 251**	**7 537**
(+) Valeur des fonds pour risques bancaires généraux	-	50
(+) Montant de l'augmentation de capital	5 500	5 500
Valeur des capitaux propres	**14 751**	**13 087**

[1] *Price Earning ratio: Valeur de marché des fonds propres / résultat net part du groupe*
[2] *Hors participations et FRBG, avant augmentation de capital*

Coris Bank International Togo:

FCFA en millions	PER [1] Transactions	PER [1] Boursiers
Multiples	**10.4 x**	**8.5 x**
Résultat net normatif	712	712
Valeur des capitaux propres	**7 427**	**6 051**

[1] *Price Earning ratio: Valeur de marché des fonds propres / résultat net part du groupe*

Coris Bourse:

FCFA en millions	PER [1] Min	PER [1] Max
Multiples de capitalisation [1]	**6.7 x**	**7.1 x**
Résultat net normatif	1 044	1 044
Valeur des capitaux propres [2]	**6 961**	**7 459**

[1] Multiple de capitalisation: 1/(Coût du capital - g)
[2] Hors participations

Coris Assurance:

FCFA en millions	PER [1] Transactions	PER [1] Boursiers
Multiples	**16.2 x**	**12.9 x**
Résultat net normatif	560	560
Valeur des capitaux propres	**9 043**	**7 225**

[1] Price Earning ratio: Valeur de marché des fonds propres / résultat net part du groupe

Coris Assurance Vie et Coris Asset Management:

Compte tenu de la faible taille et du stade de développement récent de ces sociétés, la valeur de ces filiales a été considérée en ligne avec la valeur comptable des fonds propres :

FCFA en millions	2015
Fonds propres comptables	1 000
(-) Perte de l'année	(90)
Valeur de marché des titres de Coris Assurances Vie	**910**

FCFA en millions	2015
Fonds propres comptables	88
(-) Résultat de l'année	9
Valeur de marché des titres de Coris Asset Management	**97**

Analyse des activités hors exploitation

Les actifs hors exploitation (e.g. immeubles, titres de participations, etc.) qui ne seront pas considérés dans les agrégats de la banque seront analysés et impacteront éventuellement la valeur de la banque. Dans le cas de Coris Bank International, les actifs hors exploitation n'ont pas été pris en compte dans les agrégats d'exploitation.

6.2.2 L'évaluation par l'approche intrinsèque

L'Approche Intrinsèque permet de valoriser une activité par référence à la valeur actuelle des flux de trésorerie que l'activité pourrait générer dans le futur. Cette approche s'applique à travers la méthode du **Discounted Dividend Model** (« **DDM** »). Cette méthode procède des étapes suivantes :

Obtention des donnés prévisionnelles

Obtention de données prévisionnelles sur un horizon de temps suffisamment long à 5 ans (2016-2020) pour que la dernière année soit considérée comme normative. Dans cette approche, les projections de 2016 à 2020 de Coris Bank International Burkina Faso et Coris Bank International Côte d'Ivoire ont été utilisées.

Calcul de l'excédent besoin de fonds propes à date d'évaluation

Les fonds propres réglementaires d'ouverture de la cible seront comparés aux fonds propres réglementaires minimum requis pour la banque afin de déterminer le niveau d'excédent (ou de besoin) en fonds propres à l'ouverture. Ce montant augmentera (ou diminuera) d'autant la valeur de la banque.

Calcul du taux d'actualisation

Détermination d'un taux d'actualisation approprié. Dans le cadre de l'approche Intrinsèque, le taux d'actualisation correspond au coût des fonds propres.

Coût de fonds propres – CBI Burkina Faso

Paramètres	Moyenne 10 ans	Spot - bas	Spot - haut	Forward 10 ans
Taux sans risque local	3.0%	0.9%	0.9%	2.6%
Prime de risque de marché	5.0%	6.5%	7.5%	5.0%
Beta sectoriel	0.96	0.96	0.96	0.96
Spread associé au risque pays	9.3%	9.3%	9.3%	9.3%
Coût du capital	**16.7%**	**16.1%**	**17.1%**	**16.3%**
Arrondi à	**16.5%**	**16.0%**	**17.0%**	**16.5%**

Coût de fonds propres – CBI Côte d'Ivoire

Paramètres	Moyenne 10 ans	Spot - bas	Spot - haut	Forward 10 ans
Taux sans risque local	3,0%	0,9%	0,9%	2,6%
Prime de risque de marché	5,0%	6,5%	7,5%	5,0%
Beta sectoriel	0,96	0,96	0,96	0,96
Spread associé au risque pays	6,2%	6,2%	6,2%	6,2%
Coût du capital	**13,8%**	**13,1%**	**14,1%**	**13,4%**
Prime spécifique	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Arrondi à	**17,0%**	**16,0%**	**17,0%**	**16,5%**

Calcul des dividendes disponibles futurs

Estimation des dividendes disponibles futurs sur la période de prévisions. Les dividendes disponibles correspondent au résultat net ajusté de la variation de fonds propres réglementaires nécessaires à l'activité. Dans le modèle, nous faisons l'hypothèse théorique que la banque doit respecter un niveau de fonds propres correspondant au minimum réglementaire imposé par le régulateur (considération à la fois du ratio de solvabilité et des grands risques).

Calcul de la valeur terminale

Estimation de la valeur terminale qui représente la valeur des dividendes disponibles à l'issue de la période de prévisions.

Actualisation des flux

Actualisation des flux de dividendes et de la valeur terminale au taux d'actualisation approprié pour obtenir la valeur de la banque évaluée (avant considération des actifs hors exploitation).

Analyse des actifs hors exploitation

Les actifs hors exploitation (e.g. immeubles, titres de participations, etc.) qui ne seront pas considérés dans les flux du business plan seront analysés et impacteront éventuellement la valeur de la banque.

Les résultats de l'approche

Les résultats de l'approche Intrinsèque sont présentés dans les figures ci-après pour Coris Bank International et Coris Bank International Côte d'Ivoire :

Coris Bank International Burkina Faso

FCFA en millions		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Année terminale
		Audited	Budget	BP	BP	BP	BP	PwC
Marge d'intérêts		28 102	27 540	32 038	34 855	37 455	40 141	
croissance en %		n.a.	-2%	16%	9%	7%	7%	
Commissions nettes		4 333	11 189	13 170	13 960	15 076	16 283	
croissance en %		n.a.	158%	18%	6%	8%	8%	
Produits d'exploitation divers		818	-	-	-	-	-	
Produit net bancaire		**33 253**	**38 729**	**45 208**	**48 815**	**52 531**	**56 424**	**57 552**
croissance en %	2%	n.a.	16%	17%	8%	8%	7%	2%
Frais de personnel		(3 077)	(3 634)	(4 792)	(5 271)	(5 798)	(6 378)	
Autres frais d'exploitation		(4 855)	(6 036)	(7 873)	(9 166)	(10 829)	(12 169)	
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(1 518)	(1 944)	(2 318)	(2 618)	(2 818)	(3 018)	
Résultat brut d'exploitation		**23 803**	**27 115**	**30 225**	**31 760**	**33 086**	**34 859**	
en % du PNB		72%	70%	67%	65%	63%	62%	
Coefficient d'exploitation		28%	30%	33%	35%	37%	38%	
Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors bilan		(5 464)	(4 950)	(4 391)	(4 690)	(5 204)	(5 237)	
Excédent des dotations sur les reprises du fonds pour risques bancaires généraux		(2 420)						
Résultat d'exploitation		**15 919**	**22 165**	**25 834**	**27 070**	**27 882**	**29 622**	**30 214**
en % du PNB	52%	48%	57%	57%	55%	53%	52%	52%
Résultat exceptionnel		2 616	(240)	(280)	(300)	(320)	(340)	
Profits / (Pertes) sur résultats antérieurs		359	-	-	-	-	-	
Résultat courant avant impôt		**18 894**	**21 925**	**25 554**	**26 770**	**27 562**	**29 282**	**29 868**
en % du PNB	52%	57%	57%	57%	55%	52%	52%	52%
Annulation des dividendes reçus des entreprises liées		(274)	(302)	(557)	(1 794)	(2 340)	(2 574)	
Résultat courant avant impôt hors dividendes des entreprises liées		**18 620**	**21 623**	**24 997**	**24 976**	**25 222**	**26 708**	**27 242**
en % du PNB	47%	56%	56%	55%	51%	48%	47%	47%
Impôt sur les bénéfices		(3 838)	(4 418)	(4 993)	(4 913)	(4 893)	(5 201)	(7 491)
Taux d'impôt effectif	-28%	-21%	-20%	-20%	-20%	-19%	-19%	-28%
Résultat net		**14 782**	**17 205**	**20 005**	**20 064**	**20 329**	**21 507**	**19 750**
en % du PNB		44%	44%	44%	41%	39%	38%	34%
Capital requis - début de période			35 774	35 657	40 377	42 369	45 697	49 265
Capital requis - fin de période		35 774	35 657	40 377	42 369	45 697	49 265	50 250
(+) Capital excédentaire / (-) Injection de capital		**(35 774)**	**117**	**(4 720)**	**(1 992)**	**(3 328)**	**(3 568)**	**(985)**
Dividendes disponibles			**17 322**	**15 285**	**18 072**	**17 001**	**17 939**	**18 765**
Valeur du flux terminal	2%							**129 414**
Période d'actualisation			1	2	3	4	5	5
Facteur d'actualisation	16.5%		0.858	0.737	0.632	0.543	0.466	0.466
Dividendes disponibles actualisés			**14 868**	**11 262**	**11 429**	**9 229**	**8 359**	**60 305**

Sommes des dividendes actualisés	55 148
Valeur terminale actualisée	60 305
Valeur des capitaux propres avant excédent de fonds propres	**115 452**
(+) Capital en excès / (-) Injection de capital au 31.12.15	4 263
Valeur des capitaux propres	**119 716**

Analyse de sensibilité

Valeur des capitaux propres (mFCFA)		Cost of Equity 16.0%	16.5%	17.0%
LTG	1.5%	122 169	118 170	114 430
	2.0%	123 879	**119 716**	115 831
	2.5%	125 715	121 372	117 328

Coris Bank International Côte d'Ivoire

FCFA en millions		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Année terminale
		Audités	Budget	BP	BP	BP	BP	PerC
Marge d'intérêts		6 137	8 573	9 352	10 790	14 142	16 701	
croissance en %		n.a.	40%	9%	15%	31%	18%	
Commissions nettes		1 118	2 352	3 901	4 486	5 159	5 933	
croissance en %		n.a.	110%	66%	15%	15%	15%	
Produits d'exploitation divers		113	64	-	-	-	-	
Produit net bancaire		**7 368**	**10 989**	**13 253**	**15 276**	**19 301**	**22 634**	**23 087**
croissance en %	2%	n.a.	49%	21%	15%	26%	17%	2%
Frais de personnel		(1 168)	(2 095)	(2 497)	(2 672)	(2 839)	(3 059)	
Autres frais d'exploitation		(2 084)	(2 594)	(3 121)	(3 433)	(3 776)	(4 153)	
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(520)	(648)	(745)	(857)	(986)	(1 133)	
Résultat brut d'exploitation		**3 596**	**5 652**	**6 890**	**8 314**	**11 680**	**14 289**	
en % du PNB		49%	51%	52%	54%	61%	63%	
Coefficient d'exploitation		51%	49%	48%	46%	39%	37%	
Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors bilan		(1 623)	(1 057)	(426)	(489)	(563)	(647)	
Excédent des dotations sur les reprises du fonds pour risques bancaires généraux		(60)						
Résultat d'exploitation		**1 913**	**4 595**	**6 464**	**7 825**	**11 117**	**13 642**	**13 915**
en % du PNB	60%	26%	42%	49%	51%	58%	60%	60%
Résultat exceptionnel		(242)	24	25	26	28	29	
Profits / (Pertes) sur résultats antérieurs		19	-	-	-	-	-	
Résultat courant avant impôt		**1 690**	**4 619**	**6 489**	**7 851**	**11 145**	**13 671**	**13 944**
en % du PNB	60%	23%	42%	49%	51%	58%	60%	60%
Annulation des dividendes reçus des entreprises liées		-	-	(64)	(381)	(517)	(568)	
Résultat courant avant impôt hors dividendes des entreprises liées		**1 690**	**4 619**	**6 425**	**7 470**	**10 628**	**13 103**	**13 366**
en % du PNB	58%	23%	42%	48%	49%	55%	58%	58%
Impôt sur les bénéfices		(255)	(1 155)	(1 438)	(1 569)	(1 831)	(2 116)	(3 341)
Taux d'impôt effectif	-25%	-15%	-25%	-22%	-21%	-17%	-16%	-25%
Résultat net		**1 435**	**3 464**	**5 051**	**6 262**	**9 314**	**11 555**	**10 023**
en % du PNB		19%	32%	38%	41%	48%	51%	43%
Capital requis - début de période			4 536	7 129	8 050	8 882	11 035	14 696
Capital requis - fin de période		4 536	7 129	8 050	8 882	11 035	14 696	14 992
(+) Capital excédentaire / (-) Injection de capital		**(4 536)**	**(2 593)**	**(921)**	**(832)**	**(2 154)**	**(3 663)**	**(294)**
Dividendes disponibles			**871**	**4 131**	**5 430**	**7 160**	**7 892**	**9 730**
Valeur du flux terminal	2%							**67 100**
Période d'actualisation			1	2	3	4	5	5
Facteur d'actualisation	16.5%		0.858	0.737	0.632	0.543	0.466	0.466
Dividendes disponibles actualisés			**748**	**3 043**	**3 434**	**3 887**	**3 678**	**31 267**

Sommes des dividendes actualisés	14 790
Valeur terminale actualisée	31 267
Valeur des capitaux propres avant excédent de fonds propres	**46 058**
(+) Capital en excès / (-) Injection de capital au 31.12.15	5 921
Valeur des capitaux propres	**51 979**

Analyse de sensibilité

Valeur des capitaux propres (mFCFA)		Cost of Equity 16.0%	16.5%	17.0%
LTG	1.5%	52 960	51 012	49 197
	2.0%	54 021	**51 979**	50 079
	2.5%	55 161	53 015	51 023

6.3. La synthèse de la valorisation de Coris Bank International

Sur la base des différentes approches mises-en-œuvre, l'évaluation des sociétés du Groupe Coris ressort comme ci-dessous :

Synthèse des évaluations :

	Ⓐ		Ⓑ		Ⓒ	Ⓓ = Ⓑ x Ⓒ	
FCFA en millions	Evaluation des titres hors participations dans les entreprises liées		Evaluation des titres y compris participations dans les entreprises liées		CBI Burkina Faso (*)	Evaluation des titres au % de détention	
Société	Bas	Haut	Bas	Haut	% détention	Bas	Haut
CBI Côte d'Ivoire	25 000	50 000	26 914	52 218	60%	16 148	31 331
CBI Mali	13 087	14 751	13 087	14 751	35%	4 580	5 163
CBI Togo	6 051	7 427	6 051	7 427	40%	2 420	2 971
Coris Assurances	7 225	9 043	8 853	11 279	25%	2 213	2 820
Coris Bourse	6 961	7 459	10 141	11 702	25%	2 535	2 925
Coris Assurances Vie	910	910	910	910	-	-	-
Coris Asset Management	97	97	97	97	25%	24	24
Valeur des participations de CBI Burkina						**27 922**	**45 233**
Valeur des titres hors participations de CBI Burkina						**115 000**	**145 000**
Valeur totale des titres de CBI Burkina						**142 922**	**190 233**

(*) La valeur des participations indirectes de CBI est inclue dans les entités directement détentrices des participations

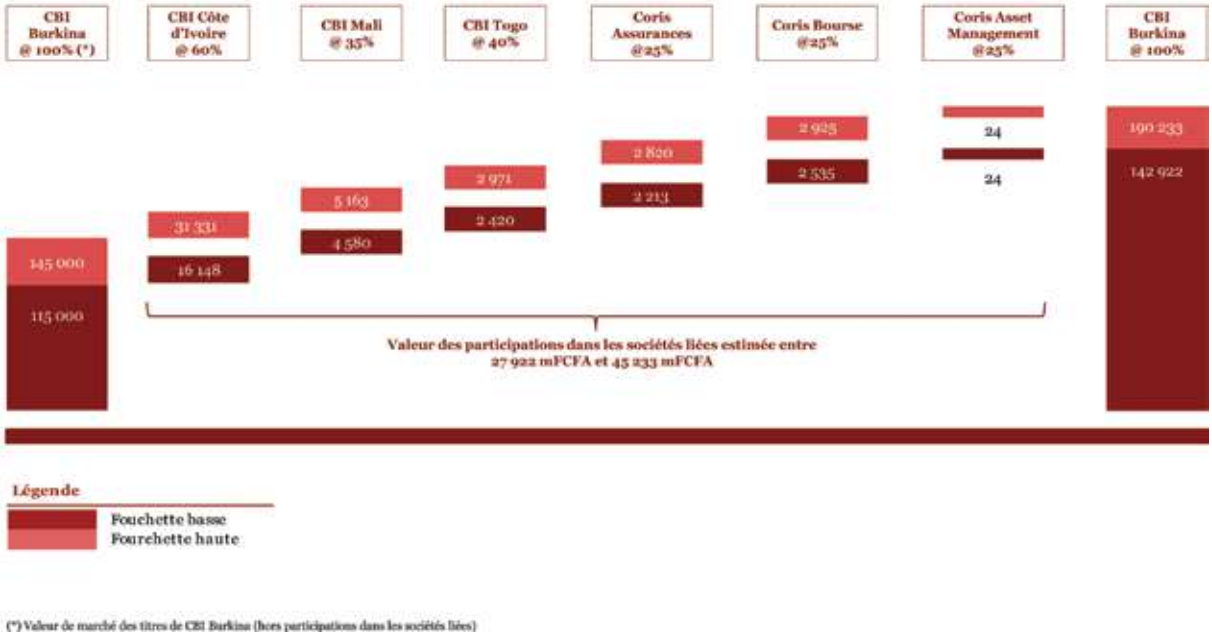

(*) Valeur de marché des titres de CBI Burkina (hors participations dans les sociétés liées)

6.4. Détermination du prix d'émission

La valorisation retenue par les actionnaires pour la réalisation de l'Offre Publique de Vente de Coris Bank International s'élève à 166 577 500 000 F CFA, soit une valeur de 33 315,5F par action (après fractionnement du nominal à 5000 F CFA), correspondant à la moyenne de la fourchette basse et de la fourchette haute des capitaux de la Banque. Dans l'objectif de rendre le titre accessible à l'ensemble de ses clients et des investisseurs, une décote de 10% a été appliquée à cette valeur moyenne ramenant ainsi le prix d'émission à 30 000 F CFA l'action.

Valeur de marché haut	190 233 000 000
Valeur de marché bas	142 922 000 000
Valeur moyenne	166 577 500 000
Nombre d'actions de la banque sur une valeur nominale de 5000 F CFA	5 000 000
Valeur par action	33 315,5
Décote (10%)	3 332
Valeur d'émission arrondie	**30 000**

VII. Modalités de souscription

7.1. Période de souscription

La période ouverte pour l'Offre Publique de Vente des actions de Coris Bank International sera du **02 au 18 novembre 2016.** Toutefois, la période de souscription pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée en cas de besoin après saisie de l'Autorité du marché financier. Aussi, la période de souscription pourra être anticipée dès lors que Coris Bourse, chef de file du syndicat de placement constatera que la totalité des actions de l'opération est entièrement souscrite. Dans ce cas, Coris Bourse tiendra informé le Conseil Régional, l'émetteur et les membres du syndicat de placement.

7.2. Personnes concernées

Toute personne physique ou morale jouissant pleinement de ses prérogatives légales, résidant ou non dans la zone UEMOA, y compris les agents de Coris Bank International et les salariés des autres entités du Groupe CORIS. A ce titre, 2 catégories ont été créée :

- **Catégorie 1** = Grand public ;
- **Catégorie 2** = Personnel de Coris Bank International et Personnel des autres entités du Groupe Coris.

7.3. Conditions de souscription

Toute personne désireuse de souscrire à l'opération auprès d'un membre du syndicat de placement devra obligatoirement disposer ou ouvrir un compte titre chez la SGI en question. Le membre du syndicat de placement a l'obligation de se conformer à la législation en vigueur pour l'ouverture des comptes. Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories de souscripteurs définies ci-dessus.

- ♦ Toutes les souscriptions se font en numéraire et doivent être exprimées en nombre d'actions ;
- ♦ Les souscriptions sont matérialisées par un bulletin de souscription mis à la disposition des membres du syndicat de placement .La signature du bulletin par le souscripteur

entraîne l'engagement irrévocable de souscrire, dans la limite des actions disponibles. Une copie du bulletin de souscription doit être remise au souscripteur ;

- Les souscriptions peuvent être réalisées par le souscripteur lui-même ou par son mandataire dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille comportant une clause expresse le permettant. Dans ce cas, la société de gestion s'assure que la souscription est conforme au profil de risque du client ;
- Les bulletins de souscription doivent être signés par le souscripteur (ou son mandataire dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille le permettant) et validés par le membre du syndicat de placement ;
- Les souscriptions du grand public seront recueillies auprès de toutes les SGI membres du syndicat de placement ;
- Les souscriptions du personnel de Coris Bank International et des salariés des autres entités du Groupe Coris seront enregistrées auprès des agences Coris Bank International et auprès du Département du Capital Humain dans chaque filiale du Groupe Coris.

7.4. Cas de la souscription sous gestion déléguée

Sous réserve de la possession d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire ne peut souscrire pour le compte du client dont il gère le portefeuille qu'en présentant une procuration dûment signée et datée par son mandant ou le mandat de gestion discrétionnaire si celui-ci prévoit une disposition expresse dans ce sens. Tout mandataire dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille, ne peut transmettre qu'un seul ordre pour le compte d'un même tiers. Les sociétés de gestion agréées de la zone UEMOA sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent. Les sociétés de gestion qui présentent des ordres dans le cadre de mandat de gestion de portefeuille doivent s'assurer que ces ordres sont compatibles avec le profil de risque de leurs clients.

7.5. Couverture des souscriptions recueillies

La provision devant couvrir les souscriptions suivant les différents types d'ordre doit se faire chez le membre du syndicat de placement auprès duquel les souscriptions sont faites. La couverture des ordres d'achat collectés pendant la période de souscription sera sous l'entière responsabilité du membre du syndicat de placement collecteur. Ce dernier devra veiller à la disponibilité des fonds du souscripteur pour le montant de son ordre d'achat. Les fonds de souscription doivent être libérés au moment de la signature du bulletin de souscription. En cas de réduction des ordres, une restitution du montant non alloué est effectuée au profit du souscripteur. Les fonds souscrits dans le cadre de l'Offre Publique de Vente devront parvenir au chef de file au fur et à mesure des souscriptions. Ces dépôts devront rester bloqués jusqu'à l'attribution des titres. En

cas de réduction des ordres, une restitution des montants non alloués sera effectuée. En tout état de cause, les souscriptions enregistrées sont irrévocables après la clôture de la période de souscription, même en cas de clôture par anticipation.

7.6. Traitement des souscriptions multiples

A l'exception des souscripteurs de la catégorie 2 qui ont la possibilité de souscrire à la catégorie 1, les souscriptions multiples sont interdites : un même souscripteur ne peut souscrire qu'une seule fois à la même catégorie. En cas de souscriptions multiples par un même souscripteur, seule la souscription la plus élevée sera retenue. Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions ci-dessus, seront frappées de nullité.

Par ailleurs, les cas suivants feront l'objet d'annulation :

- Personne physique ou morale ayant souscrit à la catégorie 1 ou à la catégorie 2 plus d'une fois chez un ou plusieurs membre du syndicat de placement ;
- informations d'identification incomplètes ou incohérentes d'un souscripteur ;
- absence de provisions suffisantes pour couvrir la souscription ;
- client non répertorié à la clôture de l'opération.

7.7. Règle d'allocation des titres et de transvasement

L'allocation sera strictement limitée au nombre d'actions offertes par la présente opération d'Offre Publique de Vente. L'allocation de titres aux souscripteurs sera effectuée comme suit :

Pour la catégorie 1 : les actions seront attribuées en cas de sursouscription, l'allocation se fera proportionnellement aux quantités souscrites. A cet effet, un ratio d'allocation sera calculé en divisant le nombre de titres à allouer par la totalité des souscriptions exprimées. Dans le cas où le ratio ne serait pas un nombre entier, ce nombre sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront réaffectés de façon itérative à raison d'un titre par souscripteur jusqu'à épuisement, avec priorité aux demandes les plus élevées.

Pour la catégorie 2 : le nombre de titres alloués au personnel de Coris Bank International et aux salariés des filiales du Groupe CORIS dans le cadre de la présente opération est de 125 000 actions, soit 10% des titres cédés. les actions seront attribuées en cas de sursouscription, l'allocation se fera proportionnellement aux quantités souscrites. A cet effet, un ratio d'allocation sera calculé en divisant le nombre de titres à allouer par la totalité des souscriptions exprimées. Dans le cas où le ratio ne serait pas un nombre entier, ce nombre sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront réaffectés de façon itérative à raison d'un titre par souscripteur jusqu'à épuisement, avec priorité aux demandes les plus élevées.

En cas de sous-souscription, le Conseil d'Administration de Coris Bank International, conformément aux dispositions légales et des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2016, peut limiter le montant de l'augmentation aux montants des souscriptions recueillies à condition que celles-ci atteignent les trois quarts (3/4) au

moins de l'augmentation de capital prévue.

- Dans l'hypothèse où le nombre de titres souscrits de la catégorie 1 est inférieur à l'offre correspondante, le reliquat sera attribué à la catégorie 2 ;
- Pour la catégorie 2, si le nombre de titres souscrits est inférieur à l'offre correspondante, le reliquat sera attribué à la catégorie 1 ;

Par ailleurs, dans l'hypothèse où les 100 000 actions dédiées au personnel de Coris Bank International ne seraient pas souscrites en totalité, les actions non souscrites seront offertes en priorité au personnel des autres entités du Groupe CORIS au même prix préférentiel. Si au terme de ces étapes, il demeure des actions non souscrites, elles seront alors offertes au public, selon les conditions fixées pour cette catégorie d'investisseurs.

7.8. Emission réservée

Une émission réservée sera dédiée à tous les salariés de Coris Bank International en contrat à durée indéterminé ou en contrat à durée déterminée de plus d'un an au sein de la Banque, toujours présents au premier jour de la souscription dans les effectifs de l'émetteur ou dans une des entités du Groupe CORIS. Préalablement à l'ouverture des souscriptions des salariés, une liste détaillée du personnel de Coris Bank International et des filiales du Groupe Coris, qualifié à souscrire aux actions de la catégorie **2** a été transmise par la SGI Coris Bourse au Secrétariat Général du CREPMF.

Cette émission réservée est soumise aux conditions suivantes :

- la participation des salariés à la présente Offre Publique de Vente ne revêt pas un caractère obligatoire. La souscription est individuelle et facultative ;
- dans le cadre cette Offre Publique de Vente, le nombre d'actions offertes aux salariés de Coris Bank International et aux salariés des filiales du Groupe Coris est de 125 000 actions, soit 10% des titres cédés. Les souscriptions des salariés, en tant que salariés, doivent être réalisées auprès de la SGI Coris Bourse ;
- le nombre d'actions souscrites au-delà de la limite des 125 000 actions au prix préférentiel suivra les conditions de souscription et d'attribution de l'OPV au grand public ;
- si les souscriptions recueillies excèdent la partie de l'augmentation du capital réservée au personnel précisée dans la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2016, une règle d'allocation sera appliquée de manière à attribuer un nombre minimum d'actions aux souscripteurs de manière à satisfaire le plus grand nombre possible ;
- les actions allouées aux salariés dans le cadre de la présente Offre Publique de Vente doivent être impérativement détenue en totalité dans leur catégorie (2) pendant une durée minimum de 3 ans et ce, à compter de la date de règlement/livraison.

- les souscripteurs s'engagent à garder les actions allouées suivant le calendrier décrit ci-dessus, afin de bénéficier de la décote proposée aux salariés. Les actions allouées seront indisponibles à compter de la date de règlement/livraison, et ne pourront être cédées que suivant le calendrier précité.

Toutefois, les souscripteurs ont la possibilité de céder leurs actions, par anticipation et avec l'accord de l'employeur, sans avoir à rembourser la décote, dans les cas ci-après :

- départ en retraite normale ou anticipée ;
- invalidité définitive et absolue du salarié ;
- décès du salarié.

7.9. Centralisation des souscriptions

Dès le premier jour de l'ouverture de l'Offre Publique de Vente, le point des souscriptions devra être régulièrement transmis chaque jour, à la SGI Coris Bourse, aux heures suivantes :

- 10H GMT
- 14 H GMT
- 17H GMT

A cet effet, un canevas de recueil des souscriptions en fichier Excel sera transmis aux membres du syndicat de placement. La SGI Coris Bourse procèdera à la consolidation des fichiers de souscription reçus des membres du syndicat de placement et transmettra un état récapitulatif des souscriptions quotidiennement (J+1) à 12 H GMT à l'émetteur et au CREPMF. En cas de difficultés de transmission par E-mail, le point des souscriptions pourra se faire par fax dont le numéro sera précisé dans le contrat de syndication.

A la fin de période de souscription, sur la base des allocations qui leur seront communiquées après observations par le CREPMF, les membres du syndicat de placement devront virer, au plus tard trois (3) jours ouvrables après la réception desdites allocations, les fonds correspondants au compte de centralisation indiqué dans le contrat de syndication. Passé ce délai, la SGI Coris Bourse se réserve le droit d'annuler tout ou partie des souscriptions enregistrées par les membres du syndicat de placement en défaut de règlement.

7.10. Modalités de règlement/livraison des titres

La SGI Coris Bourse a été désigné par l'émetteur Coris Bank International comme centralisatrice dépositaire exclusif de ses actions mis en vente dans le cadre de la présente opération. Le règlement et la livraison des titres interviendront selon les procédures en vigueur, sauf dans le cas d'une clôture anticipée où le règlement/livraison interviendra plus tôt.

7.11. Cotation en bourse

L'augmentation du capital de Coris Bank International par OPV est suivie d'une introduction des actions au 1er compartiment de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) de l'UEMOA. Selon le calendrier indicatif de l'opération, la date de première cotation des titres est fixée au 29 février 2017 avec une possibilité de cotation des actions avant la période indiquée.

7.12. SGI Chef de file

Les ordres d'achat seront transmis quotidiennement à la SGI Coris Bourse, chef de file à l'adresse suivante :

Coris Bourse :
1474 Avenue du Dr Kwamé N'krumah 6ème étage immeuble Bonkoungou
01 BP : 6585 Ouagadougou 01
Tél : (+226) 25 33 14 85 / 25 50 72 73 / 25 50 59 71
Fax : (+226) 25 33 14 83
E-mail : corisbourse@coris-bourse.com

7.13. Syndicat de placement

Les souscriptions recueillies par les membres du syndicat de placement seront centralisées auprès de la SGI Coris Bourse. Les membres du syndicat de placement sont constitués de toutes les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation dûment agréées dans l'espace UEMOA. Ce sont :

PAYS	SOCIETE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION	TELEPHONE
BENIN	AFRICABOURSE	(229) 21 31 88 36
	SGI AGI	(229) 21 31 97 33
	BIBE FINANCE & SECURITIES	(229) 21 32 48 75
	SGI BENIN	(229) 21 31 15 41
BURKINA FASO	CORIS BOURSE, Chef de file du syndicat	(226) 25 33 14 85
	SBIF	(226) 25 33 04 91
CÔTE D'IVOIRE	BOA CAPITAL SECURITIES	(225) 20 30 34 29
	AFRICAINE DE BOURSE	(225) 20 21 98 26
	ATLANTIQUE FINANCE	(225) 20 31 21 21
	NSIA FINANCES	(225) 20 20 06 53
	BICI BOURSE	(225) 20 20 16 68
	BNI FINANCES	(225) 20 31 07 07
	CITICORP SECURITIES W.A	(225) 20 20 90 70
	EDC INVESTMENT CORPORATION	(225) 20 31 92 24
	HUDSON & CIE	(225) 20 31 55 00
	PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT	(225) 20 25 75 90
	SOGEBOURSE	(225) 20 20 12 65
MALI	SGI MALI	(223) 20 29 29 72
NIGER	SGI NIGER	(227) 20 73 78 18
SENEGAL	CGF BOURSE	(221) 33 849 03 99
	IMPAXIS SECURITIES	(221) 33 869 31 40
	EVEREST FINANCE	(221) 33 822 87 00
TOGO	SGI TOGO	(228) 22 21 04 83

7.14. Compte rendu des résultats de l'opération

Un compte rendu sera adressé au Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers dans les huit (8) jours suivant la date de clôture de l'opération. Les formalités légales préconisées par le traité de l'OHADA seront accomplies par les soins du Notaire de la Banque, en collaboration avec la SGI Coris Bourse.

7.15. Contrat d'animation

Un contrat d'animation de marché conclu entre l'émetteur et Coris Bourse sera transmis à la BRVM pour information. L'objet de ce contrat est d'améliorer la liquidité naturelle du marché, en assurant des cotations régulières, en favorisant l'inscription d'indications quand la cotation se révèle impossible. Coris Bourse sera chargé de :

- suivre la cotation de cette valeur et celles de ses lignes dites secondaires (droits, actions nouvelles, …) ;
- d'assurer la régularité du marché de cette valeur par des prises de positions propres,

dans les conditions fixées par une Instruction de la BRVM et selon le contrat signé entre elle et l'émetteur.

7.16. Régime fiscal

Les dividendes liés à la détention des actions de Coris Bank International seront assujettis au prélèvement à la source de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) applicable au Burkina Faso et à tout autre impôt dans le pays de résidence de chaque actionnaire au moment des paiements.

7.17. Juridiction compétente

La présente émission est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA. La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente pour statuer sur tout litige pouvant survenir dans le cadre de cette opération.

7.18. Calendrier indicatif de l'opération

N° d'ordre	Processus des diligences entrant dans l'OPV et de l'introduction en bourse des actions de Coris Bank International	Au plus tard	En cas d'anticipation
1	Transmission par le CREPMF de la décision portant visa de l'opération	09/09/2016	-
2	Dépôt au CREPMF des supports de communication validés	15/10/2016	-
3	Ouverture de la période de souscription	02/11/2016	02/11/2016
4	Clôture de la période de souscription	18/11/2016	03/11/2016
5	Centralisation et consolidation des souscriptions par type d'ordre par la SGI Coris Bourse	21/11/2016	03/11/2016 à 18H
6	Transmission par la SGI Coris Bourse du listing des souscripteurs au CREPMF	23/11/2016	07/11/2016 à 11H
7	Finalisation des allocations provisoires par les SGI	25/11/2016	09/11/2016
8	Prise en compte, le cas échéant, des observations du CREPMF sur le compte-rendu de l'opération	07/12/2016	11/11/2016
9	Transmission par la SGI Coris Bourse du compte rendu définitif de l'opération au CREPMF	10/12/2016	15/11/2016 à 9H
10	Demande d'enregistrement des titres auprès du DC/BR	15/12/2016	18/11/2016
11	Transmission du dossier de demande de cotation à la BRVM	20/12/2016	22/11/2016
12	Règlement /livraison	23/12/2016	25/11/2016
13	Notification de l'avis d'approbation de la BRVM et transmission du calendrier indicatif de première cotation	30/12/2016	28/11/2016
14	Saisine du CREPMF par la BRVM pour l'avis de non objection (ANO)	05/01/2017	30/11/2016
15	Avis de non objection du CREPMF	20/01/2017	05/12/2016
16	Publication de l'avis de première cotation des titres de Coris Bank International	30/01/2017	07/12/2016
17	Première Cotation des titres de Coris Bank International	29/02/2017	20/12/2016

CHAPITRE V : SITUATION FINANCIERE DE CORIS BANK INTERNATIONAL

I. Analyse du compte de résultat

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des soldes intermédiaires de gestion de CBI pour la période 2013-2015

Soldes intermédiaires de gestion (en millions de F CFA)	2013	2014	2015	Variation en % 2013/2014	Variation en % 2014/2015
+ Intérêts acquis sur opérations inter bancaires	911	743	651	-18,37%	-12,37%
+ Intérêts acquis sur opération avec la clientèle	27 751	28 496	31 061	2,68%	9,00%
+ Revenus des titres	7 430	7 878	7 701	6,02%	-2,25%
+ Produit net sur opération de change	1 204	1 196	1 018	-0,61%	-14,89%
- Intérêts payés sur opération inter bancaire	3 132	3 772	4 672	20,42%	23,88%
- Intérêts payés sur opérations avec la clientèle	8 727	10 426	11 029	19,47%	5,79%
- Intérêts payé sur emprunts obligataires	276	198	394	-28,26%	99,04%
- Intérêts payés sur fonds propres et assimilés	506	0	0	-100,00%	
Marge d'intermédiation bancaire	**24 655**	**23 918**	**24 336**	**-2,99%**	**2,57%**
marge d'intermédiation bancaire/ Intérêts acquis	***68,31%***	***64,44%***	***61,75%***		
+ Commissions et produits divers d'exploitation acquis	8 169	9 238	9 373	13,08%	1,46%
- Commissions et charges diverses d'exploitation	339	291	454	-14,05%	55,90%
Produit net Bancaire, (PNB)	**32 486**	**32 864**	**33 254**	**1,16%**	**1,78%**
commission nette / produit net Bancaire	***24,10%***	***27,22%***	***26,82%***		
Produits divers d'exploitation	**308**	**223**	**632**	-27,63%	182,91%
+ Plus-value de cession	84	47	0	-44,11%	-100,00%
+ Charges refacturées	225	176	632	-21,50%	257,82%
+ Autres produits divers	0	0	0		
Les frais généraux	***5 769***	***7 921***	***8 564***	**37,30%**	**8,11%**
Frais généraux / PNB	*17,76%*	*24,10%*	*25,75%*		
Frais de personnel	***2 380***	***2 911***	***3 076***	22,29%	5,69%
frais de personnel / PNB	*7,33%*	*8,86%*	*9,25%*	20,29%	4,45%
- Salaires et traitements	2 092	2 566	2 667	22,62%	3,95%
- Charges sociales	287	345	409	19,94%	18,63%
Autres frais généraux	***3 241***	***4 722***	***5 251***	45,68%	11,21%
Autres frais généraux / PNB	*9,98%*	*14,37%*	*15,79%*		
- Achats non stocké de matières et fournitures	642	827	928	28,89%	12,14%
- Services extérieurs	591	689	820	16,51%	18,99%
- Autres services extérieurs	1 866	2 818	3 294	50,96%	16,91%
- Charges diverses d'exploitation	141	387	208	174,58%	-46,07%
Impôts et taxes	***147***	***288***	***236***	95,42%	-18,17%
- Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	62	76	80	68,55%	5,03%
- Autres impôts, taxes et prélèvements assimilés versés	85	212	156	148,71%	-26,50%
Dotations nettes aux amortissements et provision sur immobilisations	**1 201**	**1 425**	**1 518**	33,15%	6,49%
- Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisation	1 201	1 425	1 518	33,15%	6,49%
+ Reprises sur amortissements et provisions sur immobilisation	0	0	0		
Résultat brut d'exploitation	**25 824**	**23 741**	**23 804**	**-16,29%**	**1,31%**
Résultat brut d'exploitation / PNB	***79,49%***	***72,24%***	***71,58%***		
Dotations nettes aux provisions + créances irrécouvrables	**3 115**	**4 414**	**6 181**	41,67%	40,05%
Dotations nettes aux provisions + créances irrécouvrables /PNB	*10%*	*13%*	*19%*	16,98%	38,41%
- Dotations nettes aux provisions sur créances en souffrance	2 994	399	2 879	-86,66%	620,84%
- Pertes sur créances irrécouvrables	121	4 014	3 302	3208,55%	-17,75%
Résultat d'exploitation	**22 708**	**19 327**	**17 623**	**-15,51%**	**-7,53%**
Dotation nette au provision° + Créance irrécouvrables / PNB	***9,59%***	***13,43%***	***18,59%***		
Résultat exceptionnel net	**-2 702**	**-1 180**	**902**	-56,34%	-176,44%
+ subvention d'exploitation	0	0	0		
+ Produits exceptionnels	84	43	2 635	-48,20%	5945%
+ Récupération sur créance amortie	4	13	208	214,57%	1478,56%
+ Reprises de provisions sur autres éléments d'actif	40	271	794	566,67%	193,38%
- Charges exceptionnelles	135	269	30	98,61%	-88,71%
- Dotations aux provisions pour risques et charges	2 651	1 126	2 662	-57,50%	136,37%
- Dotations aux provisions des autres éléments d'actif	45	111	43	149,82%	-61,50%
Résultat sur exercice antérieur	**-114**	**235**	**370**	-306,92%	57,36%
+ Profit sur exercices antérieurs	233	397	440	70,10%	10,88%
- Perte sur exercice antérieurs	347	162	70	-53,39%	-56,71%
Impôt sur le bénéfice	**4 317**	**3 328**	**3 894**	**-22,91%**	17,02%
Résultat net	**15 575**	**15 055**	**15 000**	**-3,34%**	**-0,36%**
Résultat net / Fonds Propres de base	***75,65%***	***73,12%***	***72,86%***		

Source : CBI

1.1 Revue analytique du Produit Net Bancaire de CBI sur la période 2013-2015

a) Revue analytique 2015-2014

Le Produit Net Bancaire (PNB) de CBI à fin 2015 s'élève à 33,254 milliards FCFA, en hausse de 1,78% par rapport à son niveau de fin 2014 de 32,864 milliards F CFA. Cette croissance est soutenue par :

- l'amélioration à 9% des intérêts acquis sur opérations avec la clientèle atteignant le montant de 31 milliards F CFA à fin 2015 contre 28,5 milliards F CFA en 2014 ;
- le niveau quasi stable des commissions et produits divers d'exploitation acquis à 9,3 milliards FCFA à fin 2015 contre 9,2 milliards FCFA en 2014 ;
- l'augmentation des charges d'intérêts payés à la clientèle à 11 milliards FCFA en hausse de 6% par rapport à 2014 et une hausse des charges d'intérêts sur les opérations inter bancaire à 4,8 milliards FCFA à fin 2015 contre un montant de 3,8 milliards F CFA en 2014.

Dans ce cas, la marge d'intermédiation bancaire sur les intérêts acquis est restée au dessus des 60% et la marge des commissions nettes sur le PNB s'est établie à 26,82%.

b) Revue analytique 2014-2013

Dans un contexte de crise sociopolitique au Burkina, le Produit Net Bancaire de CBI à fin 2014 s'est établi à 32,8 milliards FCFA en augmentation de 1,16% par rapport à son niveau de fin 2013. Sur la période, le PNB est resté quasi stable prouvant la capacité de résilience de la Banque dans un contexte défavorable. En effet, elle s'explique par les facteurs suivants :

- Une augmentation à 2,68% des intérêts acquis sur les opérations avec la clientèle à 28,5 milliards F CFA et de celle des commissions et produits divers à 13% s'établissant à 9,2 milliards F CFA à fin 2014 contre 8,1 milliards F CFA en 2013 ;
- Une augmentation à 19,47% des charges d'intérêts payés à la clientèle et de celles des charges d'intérêts inter bancaire de 20,42% à 3,7 milliards contre 3,1 milliards en 2013.

Ainsi, la marge d'intermédiation bancaire sur les intérêts acquis est passée à 64,44% à fin 2014 contre 68,31% à fin 2013. La marge des commissions nettes sur le PNB s'est améliorée à 27,22% à fin 2014 contre 24,10% en 2013.

1.2 Revue analytique du coefficient d'exploitation de CBI sur la période 2013-2015

Indicateurs en millions F CFA	2013	2014	2015	Variation 2014/2013	Variation 2015/2014
Produit Net Bancaire	**32 486**	**32 865**	**33 254**	**1,10%**	**3,30%**
Les frais généraux	**5 769**	**7 921**	**8 564**	**37,30%**	**8,10%**
Dotations nettes aux amortissements et provision sur immobilisation	**1 202**	**1 425**	**1 518**	**18,50%**	**6,5%**
Coefficient d'exploitation	**21,46%**	**28,44%**	**30,32%**	+7 points	+ 2 points

Source : CBI

a) Revue analytique 2015-2014

Le coefficient d'exploitation à fin 2015 ressort à **30,32%** en augmentation de 2 points sous la poussée des frais généraux en accroissement de 8,10% et des dotations nettes aux amortissements qui enregistrent également une hausse de 6,5% sur la période. L'augmentation de ces charges s'explique par les efforts de recrutements en capital humain pour accompagner la stratégie d'expansion de la banque ainsi que par les investissements importants réalisés en matériels informatiques. Ce niveau du coefficient d'exploitation bien qu'en augmentation demeure en dessous des seuils préconisés et consacre l'efficacité de la politique de maîtrise des charges en vigueur au sein de la Banque depuis sa création.

b) Revue analytique 2014-2013

Au cours de la période sous revue, les frais généraux ont enregistré une hausse de 37,10% en passant de 5,7 milliards F CFA à 7,9 milliards FCFA en raison d'une revalorisation de la grille salariale du personnel. La mise en œuvre de la stratégique d'investissement en ressources matérielles et logiques a occasionné des dotations conséquentes en amortissement. Par conséquent, le coefficient d'exploitation à fin 2014 est ressorti à **28,44%** sous la contrainte de la stabilité du PNB dégagé au cours de la période.

1.3 Revue analytique du résultat d'exploitation de CBI sur la période 2013-2015

Soldes intermédiaires de gestion (en Millions de F CFA)	2013	2014	2015	Variation en % 2013/2014	Variation en % 2014/2015
Produit net Bancaire, (PNB)	**32 486**	**32 864**	**33 254**	**1,16%**	**1,78%**
Produits divers d'exploitation	**308**	**223**	**632**	-27,63%	182,91%
+ Plus-value de cession	84	47	0	-44,11%	-100,00%
+ Charges refacturées	225	176	632	-21,50%	257,82%
Les frais généraux	***5 769***	***7 921***	***8 564***	**37,30%**	**8,11%**
Dotations nettes aux amortissements et provision sur immobilisations	**1 201**	**1 425**	**1 518**	33,15%	6,49%
Résultat brut d'exploitation	**25 824**	**23 741**	**23 804**	**-16,29%**	**1,31%**

Source : CBI

a) Revue analytique 2015-2014

A fin décembre 2015, le résultat brut d'exploitation de CBI est resté quasi stable par rapport à son niveau de fin 2014 à 23,8 milliards F CFA. Il en est de même du niveau du PNB et des dotations nettes aux amortissements. Cette stabilité des indicateurs de gestion au cours de la période sous revue se justifie par le contexte de post insurrection populaire au Burkina Faso.

b) Revue analytique 2014-2013

Le Résultat Brut d'exploitation de CBI ressort à 23,7 milliards FCFA en 2014 en baisse de 16,29% par rapport à 2013. Cette situation résulte de la hausse de 37,30% des frais généraux de la période et à la légère hausse du PNB à 32,8 milliards FCFA moins importante que celle des charges générales d'exploitation.

1.4 Revue analytique du coût du risque de CBI sur la période 2013-2015

Soldes intermédiaires de gestion (en Millions de F CFA)	2013	2014	2015	Variation en % 2013/2014	Variation en % 2014/2015
Résultat brut d'exploitation	**25 824**	**23 741**	**23 804**	**-16,29%**	**1,31%**
Dotations nettes aux provisions + créances irrécouvrables	**3 115**	**4 414**	**6 181**	41,67%	40,05%
Dotations nettes aux provisions sur créances en souffrance	2 994	399	2 879	-86,66%	620,84%
Pertes sur créances irrécouvrables	121	4 014	3 302	3208,55%	-17,75%
Résultat d'exploitation	**22 708**	**19 327**	**17 623**	**-15,51%**	**-7,53%**
Dotation nette au provision° + Créance irrécouvrables / PNB	***9,59%***	***13,43%***	***18,59%***		

Source : CBI

a) Revue analytique 2015-2014

A fin 2015, le coût du risque a enregistré une hausse de 40,05% en s'établissant en dotations nettes à 6,1 milliards F CFA contre 4,4 milliards F CFA en 2014. Cette hausse est la résultante de l'effort d'augmentation des dotations aux provisions sur les créances en souffrance à 2,9 milliards en 2015 contre 400 millions F CFA en 2014. Au cours de la période, les pertes sur créances irrécouvrables bien qu'en baisse de 17,8% ressortent à 3,3 milliards F CFA contre 4 milliards F CFA en 2014. Dans ce contexte, le résultat d'exploitation de l'année 2015 apparaît à 17,6 milliards F CFA en régression de 7,50% par rapport à son niveau de 2014.

b) Revue analytique 2014-2013

Le coût du risque s'établit en 2014 à 4,4 milliards FCFA en dotations nettes contre 3,1 milliards FCFA en 2013 enregistrant ainsi une croissance de 41,67%. Les dotations nettes aux provisions

sont en forte progression en 2014 en raison de la poursuite de l'assainissement du portefeuille des créances irrécouvrables d'un montant de 4 milliards F CFA contre 120 millions F CFA en 2013. Par conséquent, le résultat d'exploitation de la période ressort en baisse de 15,51% à 19,3 milliards F CFA.

1.5 Revue analytique du résultat net de CBI sur la période 2013-2015

Soldes intermédiaires de gestion (en Millions de F CFA)	2013	2014	2015	Variation en % 2013/2014	Variation en % 2014/2015
Résultat d'exploitation	**22 708**	**19 327**	**17 623**	**-15,51%**	**-7,53%**
Résultat exceptionnel net	**-2 702**	**-1 180**	**902**	-56,34%	-176,44%
Résultat sur exercice antérieur	**-114**	**235**	**370**	-306,92%	57,36%
Impôt sur le bénéfice	**4 317**	**3 328**	**3 894**	**-22,91%**	17,02%
Résultat net	**15 575**	**15 055**	**15 000**	**-3,34%**	**-0,36%**
Résultat net / Fonds Propres de base	***75,65%***	***73,12%***	***72,86%***		

Source : CBI

a) Revue analytique 2015-2014

A fin 2015, le résultat net de CBI est resté stable à 15 milliards FCFA par rapport à son niveau de 2014 et ceci dans un contexte de morosité économique. Ce résultat est la conjugaison d'une politique rigoureuse de maîtrise des charges, illustrée par le coefficient d'exploitation et d'un dynamisme commercial permanent.

b) Revue analytique 2014-2013

A fin 2014, le résultat net de CBI ressort à 15 milliards F CFA en léger retrait de 3,34% par rapport à l'exercice 2013 consécutif à la baisse du résultat d'exploitation de 15,50% sur la période.

1.6 Revue analytique de la rentabilité des fonds propres et de la rentabilité des actifs de CBI sur la période 2013-2015

Rentabilité des Fonds Propres et Rentabilité des actifs	2013	2014	2015	Variation en % 2013/2014	Variation en % 2014/2015
Résultat net en millions FCFA	**15 575**	**15 055**	**15 000**	**-3,34%**	**-0,36%**
Fonds Propres en millions FCFA	**32 937**	**36 285**	**40 037**	***-0,56 %***	***3,21%***
Total Bilan en millions FCFA	**452 629**	**533 640**	**648 214**	***17,90%***	***21,47%***
Return on Equity (ROE)	***47,20%***	***41,40%***	***37,40%***		
Return on Asset (ROA	***3,40%***	***2,80%***	***2,30%***		

Source : CBI

a) Revue analytique 2015-2014

En 2015, le ROE de CBI apparaît en baisse de 4 points par rapport à 2014 en raison de la stagnation du résultat net réalisé à 15 milliards F CFA et de l'augmentation de 3,21% des fonds propres à 40 milliards F CFA. Le ROA s'établit en baisse à 2,30% en retrait de 0,5 point par rapport à 2014 consécutif à l'augmentation du total bilan de 21,47% sur la période observée.

b) Revue analytique 2014-2013

Le ROE à la fin de l'exercice 2014 de CBI recule de 5,80 points par rapport à son niveau de fin 2013 suite à la baisse du résultat net de 3,34% sur la période sous revue. En effet, parallèlement à l'augmentation des fonds propres au cours de la période de 3,21%, le résultat net ressort en baisse de 3,34%. Par conséquent, le ROA de la banque s'établit également en baisse de 0,6 points en raison du recul du résultat net et de l'augmentation du total bilan de 17,90%.

II. Analyse du bilan

Le total bilan de Coris Bank International enregistre une croissance annuelle moyenne de 20% sur la période 2013-2015. Cette évolution résulte principalement des éléments suivants :

- l'évolution des crédits à la clientèle qui enregistrent un taux de croissance annuelle moyen de 16% ;
- l'évolution des dépôts collectés auprès de la clientèle qui est passé de 284,3 milliards F CFA à fin 2013 à 369,9 milliards F CFA à la clôture de l'exercice 2015, soit un bond de 30% sur la période considérée ;
- l'évolution des titres de placement de la banque qui est passé de 114,8 milliards F CFA à fin 2013 à 166,4 milliards F CFA à fin 2015, soit un accroissement de 45% sur la période analysée ;
- le renforcement des fonds propres effectifs de la banque passant de 32,9 milliards F CFA à fin 2013 à 40 milliards FCFA à fin 2015.

2.1 Revue analytique de l'actif du bilan de CBI sur la période 2013-2015

Le tableau ci-dessus présente l'actif du bilan de Coris Bank International sur la période 2013/2015 :

ACTIF (en millions F CFA)	Montants nets 2013	Montants nets 2014	Montants nets 2015	Variation 2013-2014	Variation 2014-2015
Opérations interbancaires					
caisse	**7 357**	**9 545**	**11 472**	**29,7%**	**20,2%**
Comptes ordinaires débiteurs	**21 749**	**20 093**	**55 267**	-7,6%	175,1%
Autres comptes de dépôts débiteurs	**5 687**	**6 540**	**6 585**	**15,0%**	**0,7%**
Comptes de prêts	**12 000**	**8 500**	**18 300**	**-29,2%**	**115,3%**
Créances rattachées	**244**	**229**	**12**	**-6,1%**	**-94,8%**
TOTAL OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTER BANCAIRES	**47 037**	**44 907**	**91 636**	**-4,5%**	**104,1%**
Opérations avec la clientèle					
crédits à court terme	134 403	159 619	160 118	18,8%	0,3%
portefeuilles d'effets commerciaux	8 550	15 471	15 328	80,9%	-0,9%
crédits de campagne	12 093	12 597	5 331	4,2%	-57,7%
crédits ordinaires	113 760	131 551	139 459	15,6%	6,0%
Comptes de dépôts débiteurs	34 110	45 905	43 736	34,6%	-4,7%
crédits à moyen terme	99 712	120 574	154 508	20,9%	28,1%
crédits à long terme	368	823	912	123,6%	10,8%
Créances rattachées	1 290	2 076	4 324	60,9%	108,3%
créances en souffrance	2 650	3 874	1 839	46,2%	-52,5%
Créances impayés et immobilisées	929	1 135	472	22,2%	-58,4%
créances douteuses	1 721	2 739	1 367	59,2%	-50,1%
TOTAL DES OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	**272 533**	**332 871**	**365 437**	**22,1%**	**9,8%**
Opérations sur titres et opération diverses	**114 852**	**135 382**	**166 471**	**17,9%**	**23,0%**
TOTAL DES OPERATIONS SUR TITRES et OPERATIONS DIVERSES	**114 852**	**135 382**	**166 471**	**17,9%**	**23,0%**
Valeurs immobilisées					
immobilisations financières	8 340	9 490	12 790	13,8%	34,8%
Dépôt & cautionnement	43	98	200	127,9%	104,1%
immobilisation en cours	1 450	1 011	736	-30,3%	-27,2%
Immobilisations d'exploitation	4 757	5 956	6 255	25,2%	5,0%
Immobilisations hors exploitation	3 617	3 985	4 690	10,2%	17,7%
TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES	**18 207**	**20 479**	**24 670**	**12,5%**	**20,5%**
TOTAL ACTIF	**452 629**	**533 639**	**648 214**	**17,9%**	**21,5%**

Source : CBI

2.1.1 Revue analytique des opérations interbancaires sur la période 2013-2015

a) Revue analytique 2015-2014

Les créances interbancaires et caisse sont en augmentation de 45 milliards F CFA, soit 128.14% pour se fixer à 80,152 milliards F CFA contre 35,13 milliards F CFA à fin 2014. La variation du poste « banques et correspondants » est liée essentiellement à des opérations inter filiales. L'augmentation des prêts à terme concerne aussi les filiales bancaires du Groupe Coris.

b) Revue analytique 2014-2013

Les créances interbancaires et caisse sont en contraction de 2,115 milliards soit 4,52% pour se fixer à 44,7 milliards F CFA à fin 2015 contre 46,793 milliards F CFA l'exercice précédent. Cette variation baissière s'explique essentiellement par le niveau des comptes des correspondants étrangers et des prêts interbancaires.

2.1.2 Revue analytique des créances clientèle de CBI sur la période 2013-2015

a) Revue analytique 2015-2014

Les créances clientèle enregistrent une hausse de 33,3 milliards F CFA soit 10.16% pour se hisser à 361,11 milliards F CFA contre 327,8 milliards FCFA à fin 2014. Elles se décomposent suit :

Emplois clientèle en millions de F FCA	2014	2015	Variation %
Crédits à court terme	**159 619**	**160 118**	***0,31%***
Porte feuilles d'effets commerciaux	*15 471*	*15 328*	*-0,93%*
Crédit de campagne	*12 597*	*5 332*	*-57,68%*
Crédits ordinaires	*131 551*	*139 458*	*6,01%*
Comptes de dépôts débiteurs	**45 915**	**43 736**	***-4,75%***
Crédits à moyen terme	**120 574**	**154 508**	***28,14%***
Crédits à long terme	**823**	**912**	***10,82%***
Créances en souffrance	**13 224**	**17 080**	***29,16%***
Créances impayées	*1 499*	*1 199*	*-20,03%*
Créances douteuses	*11 725*	*15 881*	*35,44%*
TOTAL EMPLOIS BRUT CLIENTELE	***340 156***	***376 354***	***9,62%***
Provisions sur créances en souffrance	***12 349***	***15 241***	***23,42%***
Créances impayées	*364*	*727*	*99,72%*
Cré ances douteuses	*11 985*	*14 514*	*21,10%*
TOTAL ENCOURS NET	**327 806**	**361 112**	**10,16%**

Source : CBI

Le taux de provisionnement à fin 2015 s'élève à 91,4% en hausse de 10 points par rapport à son niveau de fin 2014 et le taux de contentialité de la période ressort à 4,5% contre 4,7% à fin 2014. Ces indicateurs traduisent la qualité du portefeuille des créances de la banque consécutive à sa politique rigoureuse de sélection des risques.

b) Revue analytique 2014-2013

Les créances clientèles sont en forte hausse de 61 milliards FCFA soit 22,51% pour se hisser à 330,7 milliards F CFA à fin 2014 contre 271,2 milliards FCFA l'année précédente. Le tableau ci-après donne le détail de ce poste :

Emplois clientèle	2013 en millions	2014 en millions	Variation %
Crédits à court terme	**134 403**	**162 608**	20,99%
Porte feuilles d'effets commerciaux	*8 550*	*15 471*	80,96%
Crédit de campagne	*12 093*	*12 597*	4,16%
Crédits ordinaires	*113 760*	*131 551*	15,64%
Comptes de dépôts débiteurs	**34 110**	**45 905**	34,55%
crédits à moyen terme	**99 712**	**120 574**	20,92%
Crédits à long terme	**368**	**823**	123,62%
Créances en souffrance	**14 568**	**16 223**	11,36%
Créances impayées	*1 471*	*1 499*	1,93%
Créances douteuses	*13 097*	*14 724*	12,42%
TOTAL EMPLOIS BRUT CLIENTELE	**283 161**	**343 144**	21,18%
Provisions sur créances en souffrance	**11 918**	**10 850**	-8,96%
Créances impayées	*541*	*365*	-32,74%
Créances douteuses	*11 377*	*11 985*	5,35%
TOTAL ENCOURS NET	**271 244**	**330 795**	21,95%

Source : CBI

Ainsi, le taux de provisionnement ressort à fin 2014 à 81,4% en baisse de 5,7 points par rapport son niveau de fin 2013 et le taux de contentialité apparaît à 4,7% contre 5,1% à fin 2013.

2.1.3 Revue analytique des placements en titres de CBI sur la période 2013-2015

a) Revue analytique 2015-2014

L'encours de ce poste a connu une variation haussière de 25,8 milliards FCFA soit +21.04% pour atteindre le niveau de 148,8 milliards FCFA à fin 2015 contre 123 milliards FCFA à fin 2014. Le portefeuille titres de placement de Coris Bank International est essentiellement constitué de :

- Titres d'Etat (Bons & Obligations de Trésor) ;
- Titres d'Institutions financières (Bons BOAD) ;
- Titres de sociétés cotées à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (Actions).

b) Revue analytique 2014-2013

L'encours des titres de placement à fin 2014 a enregistré une hausse de 14,4 milliards F CFA soit +13.24% pour se situer à 123 milliards F CFA contre 108,6 milliards FCFA à fin 2013. Cette rubrique comprend les titres d'Etats (bons et obligations du Trésor), de la BOAD, des actions sur le marché financier de la BRVM et des Fonds communs de placement.

2.1.4 Revue analytique des valeurs immobilisées de CBI sur la période 2013-2015

ACTIF (en millions F CFA)	Montants nets2013	Montants nets2014	Montants nets2015	Variation 2013-2014	Variation 2014-2015
immobilisations financières	8 340	9 490	12 790	13,8%	34,8%
Dépôt et cautionnement	43	98	200	127,9%	104,1%
immobilisation en cours	1 450	1 011	736	-30,3%	-27,2%
Immobilisations d'exploitation	4 757	5 956	6 255	25,2%	5,0%
Immobilisations hors exploitation	3 617	3 985	4 690	10,2%	17,7%
TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES	**18 207**	**20 479**	**24 670**	**12,5%**	**20,5%**

Source : CBI

a) Revue analytique 2015-2014

Au 31 décembre 2015, les valeurs immobilisées nettes augmentent de 20,5% pour atteindre le montant de 24,6 milliards F CFA contre 20,5 milliards FCFA à fin 2014. Cette augmentation est portée par l'accroissement du niveau des participations financières à travers les prises de participations dans les autres filiales du Groupe en hausse de 35%.

b) Revue analytique 2014-2013

Les valeurs immobilisées nettes à fin 2014 enregistrent un bond de 12,5% par rapport à leur niveau de fin 2013. Cette hausse est soutenue par le niveau des immobilisations financières en augmentation de 13,8% à 9,5 milliards FCFA contre 8,3 milliards F CFA à fin 2013 et par la hausse des immobilisations d'exploitation qui s'explique par les investissements informatiques, l'extension du réseau des agences et des locaux du siège.

2.2 Revue analytique du passif de CBI sur la période 2013-2015

PASSIF (en millions F CFA)	Montants nets 2013	Montants nets 2014	Montants nets 2015	Variation 2013-2014	Variation 2014-2015
Operations interbancaires					
Comptes ordinaires créditeurs	**72 675**	**3 438**	**28 139**	**-95,3%**	**718,5%**
Autres comptes de dépôts créditeurs	**2 700**	**8 700**	**13 700**	**222,2%**	**57,5%**
Comptes d'emprunt	**84 350**	**135 500**	**156 491**	**60,6%**	**15,5%**
TOTAL OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTER BANCAIRES	**159 725**	**147 638**	**198 330**	**-7,6%**	**34,3%**
Operations avec la clientèle					
Comptes ordinaires créditeurs (DAV)	117 081	118 988	137 502	1,6%	15,6%
Comptes de dépôts a terme	121 723	133 184	149 212	9,4%	12,0%
Comptes d'épargne	30 587	37 317	49 201	22,0%	31,8%
Emprunts à la clientèle	639	3 854	5 166	503,1%	34,0%
Autres sommes dues à la clientèle	1 629	1 586	2 293	-2,6%	44,6%
Dépôts de garantie reçus	10 576	16 041	24 863	51,7%	55,0%
Dettes rattachées	2 097	1 806	1 672	-13,9%	-7,4%
TOTAL DES OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	**284 332**	**312 776**	**369 909**	**10,0%**	**18,3%**
opérations sur titres & opérations diverses					
Créditeurs divers	5 000	**3 864**	**5 302**	-22,7%	37,2%
Comptes d'ordre et divers	5 479	**6 383**	**5 687**	**16,5%**	**-10,9%**
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	**3 600**	**2 900**	**2 200**	**-19,4%**	**-24,1%**
Créances rattachées	203	**163**	**124**	**-19,7%**	**-23,9%**
TOTAL DES OPERATIONS SUR TITRES & OPERATIONS DIVERSES	**14 282**	**13 310**	**13 313**	**-6,8%**	**0,0%**
Provisions, fonds propres & assimilés					
Fonds affectés	1 981	2 319	-	17,1%	-100,0%
Provisions pour risques et charges	1 132	1 540	990	36,0%	-35,7%
Provisions pour risques bancaires généraux	2 286	2 706	5 126	18,4%	89,4%
Réserves	8 544	12 881	19 139	50,8%	48,6%
Capital	25 000	25 000	25 000	0,0%	0,0%
Report à nouveau	263	412	1 404	56,7%	240,8%
Résultat net	**15 575**	**15 055**	**15 000**	**-3,3%**	**-0,4%**
TOTAL PASSIF	**452 629**	**533 637**	**648 211**	**4,0%**	**21,5%**

Source : CBI

2.2.1 Revue analytique des dettes interbancaires de CBI sur la période 2013-2015

a) Revue analytique 2015-2014

Les dettes interbancaires apparaissent à fin 2015 en accroissement de 50,7 milliards FCFA pour se situer à 198,3 milliards FCFA contre 147,6 milliards FCFA à fin 2014 soit une variation annuelle de +34.33%. Cette croissance importante concerne essentiellement les comptes ordinaires créditeurs et les comptes d'emprunts.

b) Revue analytique 2014-2013

A la clôture de l'exercice 2014, les dettes interbancaires ressortent à 147,2 milliards F CFA en augmentation de 48,4 milliards FCFA contre 98,7milliards F CFA à fin 2013 soit une variation annuelle de +49%. Cette croissance importante concerne essentiellement le refinancement auprès de la BCEAO (119,5 milliards F CFA contre 74 milliards F CFA l'année précédente soit une variation de +61%).

2.2.2 Revue analytique des dépôts clientèles de CBI sur la période 2013-2015

PASSIF (en millions F CFA)	Montants nets 2013	Montants nets 2014	Montants nets 2015	Variation 2013-2014	Variation 2014-2015
Comptes ordinaires créditeurs (DAV)	117 081	118 988	137 502	1,6%	15,6%
Comptes de dépôts a terme	121 723	133 184	149 212	9,4%	12,0%
Comptes d'épargne	30 587	37 317	49 201	22,0%	31,8%
Emprunts à la clientèle	639	3 854	5 166	>100%	34,0%
Autres sommes dues à la clientèle	1 629	1 586	2 293	-2,6%	44,6%
Dépôts de garantie reçus	10 576	16 041	24 863	51,7%	55,0%
Dettes rattachées	2 097	1 806	1 672	-13,9%	-7,4%
TOTAL DES OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	**284 332**	**312 776**	**369 909**	**10,0%**	**18,3%**

Source : CBI

a) Revue analytique 2015-2014

L'encours des dépôts collectés auprès de la clientèle à fin 2015 se chiffre à 369,9 milliards F CFA en croissance de 18,3% par rapport à son niveau de fin 2014. Cette évolution est portée principalement par l'accroissement de l'encours des dépôts en comptes d'épargne à 31,8% justifié par le dynamisme du réseau des agences et des dépôts de garantie reçus à 24,8 milliards F CFA contre 16 milliards F CFA à fin 2014.

b) Revue analytique 2014-2013

En croissance de 28,7 milliards F CFA soit 10,18%, les dépôts collectés auprès de la clientèle s'établissent à fin 2014 à 310,9 milliards F CFA contre 282,2 milliards à fin 2013. L'accroissement des dépôts reçus en garantie et la hausse à 22% des dépôts en comptes d'épargne contribuent considérablement à l'augmentation des ressources clientèles.

2.2.3 Revue analytique des fonds propres de CBI sur la période 2013-2015

PASSIF (en millions F CFA)	Montants nets 2013	Montants nets 2014	Montants nets 2015	Variation 2013-2014	Variation 2014-2015
Provisions, fonds propres & assimilés					
Fonds affectés	1 981	2 319	-	17,1%	-100,0%
Provisions pour risques et charges	1 132	1 540	990	36,0%	-35,7%
Provisions pour risques bancaires généraux	2 286	2 706	5 126	18,4%	89,4%
Réserves	8 544	12 881	19 139	50,8%	48,6%
Capital	25 000	25 000	25 000	0,0%	0,0%
Report à nouveau	263	412	1 404	56,7%	240,8%
Résultat net	**15 575**	**15 055**	**15 000**	**-3,3%**	**-0,4%**
TOTAL PASSIF	**54 781**	**59 913**	**66 659**	**4,0%**	**21,5%**

Source : CBI

a) Revue analytique 2015-2014

Les fonds propres effectifs de Coris Bank International à fin 2015 enregistrent une croissance de 10,3% à 40 milliards FCFA par rapport 2014 du fait de l'option prise par les actionnaires de consolider l'établissement en affectant 42% du résultat distribuable en réserves.

a) Revue analytique 2014-2013

A fin 2014, les fonds propres effectifs s'élèvent à 36,285 milliards FCFA en augmentation de 10,16% par rapport à leur niveau de l'exercice 2013. Cette hausse est justifiée par la consolidation des capacités financières de la banque à travers la politique de distribution des dividendes prise en Assemblée Générale.

2.2.4 Revue analytique du hors bilan de CBI sur la période 2013-2015

Le tableau ci-dessous illustre les engagements hors bilan de CBI sur la période observée :

HORS BILAN (en millions de F FCA)	2013	2014	2015	Var-14/13	Var-15/14
Engagements donnés	**183 470**	**226 057**	**223 619**	**23,20%**	**2,0%**
Engagement de financement donné en faveur de la clientèle	*16 245*	*10 131*	*9 907*	*-37,6%*	*-2,2%*
Cautions et avals donnés en faveur de la clientèle	*167 225*	*209 404*	*213 711*	*25,2%*	*2,1%*
Engagement de financements donnés en faveur ETS CREDIT		*6 522*	*7 021*	-	*7,7%*
Engagements reçus	**215 107**	**222 934**	**413 316**	**3,6%**	**85,4%**
Engagements de garantie reçus de la clientèle	*215 107*	*222 934*	*413 316*	*3,6%*	*85,4%*
Opérations pour compte de tiers	**61 567**	**85 965**	**82 612**	**39,6%**	**-3,9%**
Valeurs à l'encaissement reçues de la clientèle	*19 232*	*25 007*	*28 379*	*30,0%*	*13,5%*
Titres dématérialisés de la clientèle	42 335	60 958	54 233	44,0%	-11,0%

Source : CBI

a) Revue analytique 2015-2014

Les engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle s'élèvent à 213,7 milliards FCFA en 2015 contre 209,4 milliards FCFA en 2014, soit une croissance de 2%. Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle s'élèvent à 10 milliards de FCFA en 2015 contre 10,1 milliards de FCFA en 2014, soit une stagnation sur la période. Les engagements de garantie reçus en faveur de la clientèle s'élèvent à 413,3 milliards de FCFA en 2015 contre 223 milliards FCFA en 2014, enregistrant ainsi une croissance de 85,3%. Les engagements de financements donnés en faveur des établissements de crédit ont atteint le montant de 7 milliards FCFA en 2015, soit un accroissement de 7,6% par rapport à fin 2014. Les titres dématérialisés de la clientèle apparaissent en léger repli de 11% à 54,2 milliards FCFA à fin 2015 contre 61 milliards FCFA en 2014.

a) Revue analytique 2014-2013

Les engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle se chiffrent à 209,4 milliards FCFA en 2014 contre 167,2 milliards FCFA en 2013, soit une croissance de 25,2%. Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle s'élèvent à 10,1 milliards de FCFA en 2014 contre 16,2 milliards de FCFA en 2013, soit une diminution de 37,6%. Les engagements de garantie reçus en faveur de la clientèle s'élèvent à 223 milliards de FCFA en

2014 contre 215,1 milliards FCFA en 2013, soit une hausse de 3,6%. Les engagements de financements donnés en faveur des établissements de crédit à fin 2014 s'élève 6,5 milliards FCFA. En 2013, aucun engagement de financement à l'endroit des établissements de crédit n'a été donné. Les titres dématérialisés de la clientèle ressortent à 61 milliards F CFA soit, une hausse de 44,2% par rapport à leur niveau de fin 2013.

2.2.5 Revue des ratios règlementaires sur la période 2013-2015

Intitulés des ratios prudentiels de la BCEAO	Normes	2013	2014	2015	Observations
Coefficient d'exploitation	Max. 70%	21,46%	28,44%	30,32%	Respecté
Les fonds propres effectifs en millions F CFA	25 000	32 937	36 285	40 037	Respecté
Fonds propres effectifs / risques	Min. 08%	9,84%	9,06%	8,95%	Respecté
Coefficient de liquidité	Min.75%	77,00%	78,00%	78,00%	Respecté

Source : CBI

Sur la période considérée, Coris Bank International respecte tous les principaux ratios prudentiels règlementaires édictés par la BCEAO.

Anticipant sur les échéances de relèvement du niveau des fonds propres effectifs de base des établissements de crédit de la zone UMOA par les autorités de tutelle monétaires, Coris Bank International a renforcé ses fonds propres en augmentant dès l'année 2013 son capital social de 10 milliards F CFA à 25 milliards FCFA.

III. Présentation de la situation intermédiaire au 30 juin 2016

« Les données de la situation intermédiaire au 30 juin 2016 des comptes de Coris Bank International ont été arrêtés par la Direction Générale et non audités et certifiés par les Commissaires aux compte ».

3.1 Présentation du compte de résultat de CBI sur la période 2015-2016

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des comptes de produits de CBI pour la période 2015-2016.

PRODUITS	MONTANT en millions FCFA		Variation 2015-2016
	30/06/2015	30/06/2016	
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	**15 158**	**16 839**	**11,09%**
Intérêts et produits assimilés sur créances interbancaires	266	538	>100%%
Intérêts et produits assimilés sur créances sur la clientèle	14 526	16 004	10,17%
Autres intérêts et produits assimilés	366	297	-18,85%
PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES			
COMMISSIONS	**2 353**	**2 251**	**-4,33%**
PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	**6 677**	**8 081**	**21,03%**
Produits sur titres de placement	3 539	5 123	44,76%
Dividendes et produits assimilés	165	212	28,48%
Produits sur opérations de change	920	1 298	41,09%
Produits sur opérations de hors bilan	2 053	1 448	-29,47%
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION BANCAIRE	**431**	**583**	**35,27%**
MARGES COMMERCIALES			
PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATIONS	40	39	-2,50%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	14	6	-57,14%
PROFIT SUR EXERCICES ANTERIEURS	180	115	-36,11%
TOTAL DE PRODUITS	**24 855**	**27 913**	**12,30%**

Source : CBI

Les produits enregistrent une augmentation de 12,30% au 30 juin 2016 comparativement à leur niveau de fin juin 2015. Cette hausse est tirée principalement par les produits générés à partir des opérations financières en croissance de 21,03% sur la période. Le PNB dégagé au 30 juin 2016, s'élève à 16,648 milliards F CFA contre 16,536 milliards F CFA à fin juin 2015.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des comptes de charges de CBI pour la période 2015-2016.

CHARGES	MONTANT en millions FCFA		Variation 2015-2016
	30/06/2015	30/06/2016	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	7 479	**9 762**	30,53%
Intérêts et charges assimilées sur dette interbancaires	2 239	3 634	62,30%
Intérêts et charges assimilées à l'égard de la clientèle	5 163	6 073	17,63%
Intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un titre	77	55	-28,57%
CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATONS ASSIMILES			
COMMISSIONS	**69**	**33**	-52,17%
CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	**409**	**1 169**	>100%
CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**126**	**142**	12,70%
FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	**4 110**	**4 437**	7,96%
Frais de personnel	1 414	1 538	8,77%
Autres frais généraux	2 696	2 899	7,53%
DOTATIONS AUX AMMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	**753**	**852**	13,15%
SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	**1 167**	**1 545**	32,39%
EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	**210**	**210**	0,00%
CHARGES EXCEPTIONNELLES ANTERIEURES	**4**	**17**	>100%
PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	**1**	**52**	>100%
IMPÔTS SUR LE BENEFICE	**1 919**	**1 481**	-22,82%
BENEFICE	**8 607**	**8 213**	-4,58%
TOTAL CHARGES	**24854**	**27 913**	12,31%

Source : CBI

Du fait de la hausse considérable des charges sur les opérations de change sur la période, le résultat net ressort à 8,2 milliards F CFA au 30 juin 2016 en légère contraction de 4,6% par rapport à son niveau de fin juin 2015.

3.2 Présentation du bilan de CBI sur la période 2015-2016

Le bilan de CBI sur la période 2015-2016 se présente comme suit :

ACTIF	MONTANTS NETS EN MILLIONS FCFA		VARIATION en %
	30/06/2015	30/06/2016	
CAISSE	**7 526**	**9 746**	29,50%
CREANCES INTERBANCAIRES	**64423**	**107 100**	66,24%
- A vue	**49 549**	**87 515**	76,62%
Banques centrales	37 806	47 451	25,51%
Trésor Public, CCP	561	484	-13,73%
Autres établissements de crédit	11 181	39 580	253,99%
- A terme	**14 875**	**19 585**	31,66%
CREANCES SUR LA CLIENTELE	**344964**	**370 547**	7,42%
- Portefeuille d'effets commerciaux	**9 891**	**28 647**	189,63%
Crédits ordinaires	9 891	28 647	189,63%
- Autres concours à la clientèle	**293 426**	**307 636**	4,84%
Crédits de campagne	23 039	13 269	-42,41%
Crédits ordinaires	270 387	294 369	8,87%
- Comptes ordinaires débiteurs	**41 647**	**34 263**	-17,73%
TITRES DE PLACEMENT	**117 747**	**181 730**	54,34%
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**11 140**	**12 790**	14,81%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**257**	**488**	89,88%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**11 259**	**11217**	-0,37%
AUTRES ACTIFS	**7 452**	**12 280**	64,79%
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	**4 889**	**7 444**	52,26%
TOTAL DE L'ACTIF	**569 659**	**713 343**	25,22%

Source : CBI

PASSIF	MONTANTS NETS EN MILLIONS FCFA		VARIATION EN %
	30/06/2015	30/06/2016	
DETTES INTERBANCAIRES	**153 937**	**235 812**	**53,19%**
- A vue	**24 069**	**41 939**	**74,24%**
Trésor Public, CCP	8 390	890	**-89,39%**
Autres établissements de crédit	15 679	41 048	**161,80%**
- A terme	**129 868**	**193 874**	**49,29%**
DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	**334 139**	**393 676**	**17,82%**
- Comptes d'épargne à vue	**43 278**	**56 683**	**30,97%**
- Comptes d'épargne à terme	**1 334**	**1 381**	**3,52%**
- Bon de caisse			
- Autres dettes à vue	**113 381**	**142 363**	**25,56%**
- Autres dettes à terme	**176 146**	**193 249**	**9,71%**
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	**2 200**	**1 500**	**-31,82%**
AUTRES PASSIFS	**8 413**	**8 497**	**1,00%**
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	**10 536**	**7 181**	**-31,84%**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**958**	**945**	**-1,36%**
PROVISIONS REGLEMENTEES			
EMPRUNTS ET TITRES SUBORDONNES			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
FONDS AFFECTES	**2 408**	**0**	**-100,00%**
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	**2 916**	**5 336**	**82,99%**
CAPITAL OU DOTATION	**25 000**	**25 000**	**0,00%**
PRIMES LIEES AU CAPITAL	**0**	**0**	
RESERVES	**19 140**	**26 390**	**37,88%**
ECARTS DE REEVALUATION			
REPORT A NOUVEAU (+/-)	**1 404**	**792**	**-43,59%**
RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	**8 607**	**8 213**	**-4,58%**
TOTAL DU PASSIF	**569 659**	**713 343**	**25,22%**

Source : CBI

A fin juin 2016, le total bilan progresse de 25,22% par rapport à son niveau de la même période de l'année 2015 et de 10% par rapport à son niveau de fin décembre 2015. Cette augmentation de la taille du bilan est soutenue de part et d'autre par les prêts à la clientèle et les dépôts collectés au cours de la période.

3.3 Ratios prudentiels de CBI au 30 juin 2016

Au 30 juin 2016, Coris Bank International respecte tous les ratios prudentiels édictés par les autorités de contrôle et de supervision de l'activité bancaire dans la zone UMOA. Ci-dessous, le tableau des ratios prudentiel de la banque au 30 juin 2016.

Intitulés des ratios prudentiels	Périodicité	Identification BCEAO	Normes	31/12/2015	30/06/2016	Observations
Total Bilan	M	DEC_2000		648 214	713 343	
Les fonds propres effectifs (en millions)	M	DEC 2060	25 000	40 037	44 740	Respecté
Fonds propres effectifs / risques	M	DEC 2061	Minimum 08%	8,95%	9,30%	Respecté
Coefficient de couverture des emplois à long et moyen terme par les ressources stables	T	DEC 2062	Minimum 50%	80,05%	54,19%	Respecté
Coefficient de liquidité	M	DEC 2063	Minimum 75%	78,00%	80,00%	Respecté
Liste des participations de l'Etablissement (en millions)	T	DEC 2064		12 790	12 790	
Participation dans des Entreprises autre que Banque Etablissements financiers et société immobilières	T	DEC 2065	Max 25% du capital de la Société et Maxi 15% des FPB	425	425	Respecté
Immobilisation Hors Exploitation et participation dans les Sociétés Immobilières	T	DEC 2066	Maxi 15% FPE	0,82%	10,89%	Respecté
Etat de contrôle des Immobilisations et des participations	T	DEC 2067	Maximum 100% des FPE	48,26%	52,49%	Respecté
Contrôle des crédits aux personnes participant à la Direction, Administration, Gérance, Contrôle et fonctionnement de la Banque	T	DEC 2068	Maximum 20% des FPE	8,59%	6,63%	Respecté
Déclaration des 50 plus gros engagements	M	DEC 2071		350 87	363 805	
Coefficient de division de risque Global sommes des encours > FPE x 25% doit être < 8 x FPE	M	DEC 2070		149 586 contre 320 296	164 480 contre 357 920	
Coefficient de division de risque Max des engagements d'un seul client < 75% des FPE	M	DEC 2070		27 853 contre 30 028	24 114 contre 33 555	

Source : CBI

IV. Commentaires des rapports de contrôle externe

Comme tout établissement de crédit agréé dans l'espace UMOA, Coris Bank International est soumise au contrôle et à la supervision de la Commission Bancaire. Aussi, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA, Coris Bank International a mandaté deux commissaires aux comptes pour l'audit externe des comptes et le suivi de la gestion des mandataires.

Les principales insuffisances et observations issues de cette mission	
1	Non-conformité des dispositions statutaires de l'article 25.2 relatives à la durée du mandat des commissaires aux comptes de 6 ans en cours de vie sociale, à celles de l'article 51 de la loi bancaire qui fixe cette durée à 3 ans
2	Non-conformité aux dispositions de l'article 29 de la loi bancaire, s'agissant de la mise à jour et de la tenue de la liste des administrateurs et dirigeants auprès du greffe du tribunal et de la Commission Bancaire, à l'issue de la désignation de la BOAD pour siéger au Conseil d'Administration.
3	Absence de code de déontologie et/où règlement intérieur applicables aux Administrateurs.
4	Non-déploiement du dispositif de contrôle permanent dans l'ensemble des Directions.
5	Absence d'une politique générale claire en matière de crédit.
6	Plan de continuité de l'exploitation non validé par l'organe délibérant et non testé.
7	Manuel de procédures comptables non actualisé.
8	Non-respect des dispositions de l'instruction n°94-05 relative à la comptabilisation et au provisionnement des engagements en souffrance
9	Défaut d'un procès verbal d'inventaire des immobilisations au 31/12/2012.
10	Défaut d'approbation des procédures de lutte contre le blanchiment des capitaux.
11	Absence de cartographie des activités suspectes les plus courantes
12	Non-actualisation des procédures de lutte contre le blanchiment des capitaux
13	Insuffisance des outils de surveillance de contrôle caractérisée, notamment par la non-tenue régulière des registres des opérations suspectes, l'absence de filtrage des clients lors de l'entrée en relation et le défaut de revue périodique des comptes des personnes politiquement exposées et des personnes placées sous embargo.

Source : CBI

4.1. Rapport de vérification de la Commission Bancaire

La dernière mission de vérification de la Commission Bancaire à Coris Bank International s'est déroulée du 20 au 31 mai 2013. Les principales insuffisances et observations issues de cette mission et auxquelles des régularisations ont été apportées sont présentées dans le tableau suivant :

Etat de mise en œuvre par Coris Bank International des recommandations de la Commission Bancaire	
1	Les statuts ont été harmonisés avec les nouvelles dispositions de l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique entré en vigueur le 05/05/2014. Cette harmonisation a pris en compte les recommandations de la Commission Bancaire. Les statuts modifiés ont été adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires réunie le 02/04/2015. Une copie des statuts modifiés a été communiquée à la Commission Bancaire après les formalités d'enregistrement et de dépôt.
2	Nous étions en attente de la réception de certaines pièces qui devaient constituer le dossier, notamment une copie de la pièce d'identité ou du passeport et le casier judiciaire. La liste complète a été envoyée à la Commission Bancaire et à la BCEAO le 29 août 2013.
3	Le Code de déontologie applicable aux Administrateurs a été élaboré et validé par le Conseil d'Administration du 23 août 2013. Une copie du Code a été envoyée à la Commission Bancaire à la date du 05 mars 2014. Réalisé le 23 août 2013.
4	Les Guides simplifiés de contrôle permanent ont été élaborés pour les Directions Marketing & Communication externe, Système d'Information et Capital Humain & Moyens Généraux. Réalisé en juin 2013.
5	la politique de crédit a été élaborée et validée par le CA en sa session du 17 mars 2014. Réalisé le 17 mars 2014.
6	Le Plan de Continuité a été validé par le Conseil d'Administration le 23 août 2013. Réalisé le 23 août 2013.
7	Le Manuel de procédures est en cours d'actualisation avec la réorganisation de la Direction des Finances et de la Comptabilité. Le manuel de procédures comptables a été présenté et validé au Comité de Pilotage du 10 Janvier 2015. Réalisé le 10 janvier 2015.
8	Les déclassements et les provisions demandées ont été effectués conformément à l'instruction 94-05. Réalisé en juin et juillet 2013.
9	le Procès Verbal d'inventaire a été transmis à la mission, il a été signé par les personnes ayant fait l'inventaire. Réalisé en mai 2013 durant la mission de la Commission Bancaire.
10	Les procédures de lutte contre le blanchiment ont été approuvées par le Conseil d'Administration du 23 août 2013. Réalisé le 23 août 2013.
11	Une cartographie a été élaborée avec les types d'opérations et le niveau de criticité y afférent. Réalisé le 24 juillet 2013.
12	Les Procédures de lutte contre le blanchiment des capitaux ont été actualisées et validées. Réalisé le 16 juillet 2013.
13	Les registres sont désormais tenus de manière régulière, les missions de contrôle effectuées au sein des agences s'assurent du respect de cette disposition. La Liste des PPE ainsi que de leurs opérations est suivi périodiquement avec une requête qui a été automatisée. Réalisé depuis juillet 2013.

Source : CBI

4.2. Rapports du Commissariat aux comptes

3.2.1. Rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale des actionnaires et en application des dispositions des articles 711 à 714 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport, suite aux contrôles et vérifications effectués sur les états financiers annuels de Coris Bank International SA pour l'exercice clos le **31 décembre 2013**.

Les comptes de la société sont établis par la Direction Générale de la société et arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de Coris Bank International SA. Il nous appartient de porter à votre connaissance les informations suivantes :

- les contrôles et vérifications effectués sur les états financiers tels qu'ils sont présentés dans ce rapport avant leur arrêté par le Conseil d'Administration ;
- les observations sur le contrôle des états financiers ;
- les irrégularités et les inexactitudes relevées à l'issue de nos travaux ;
- les conclusions auxquelles conduisent les observations et éventuelles rectifications y afférentes.

Nous avons procédé à l'examen des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces états financiers présentés en annexe du présent rapport se caractérisent par les données suivantes en millions de F CFA :

Libellé	Montant
Total bilan	452 629
Fonds propres effectifs (voir DEC 2060)	32 937
Résultat net	15 575

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire (PCB) en vigueur dans les Etats Membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève des jugements des commissaires aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, les commissaires aux comptes prennent en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Notre responsabilité est également de procéder aux vérifications spécifiques prévues par les lois et règlements régissant la vie des sociétés et le secteur bancaire.

1. Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

1.1. Fonctionnement des organes sociaux

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur le fonctionnement des organes sociaux de la banque.

1.2. Fonctionnement du contrôle interne

Nous vous informons que durant l'exercice 2013, les rapports périodiques et règlementaires de la CBI SA prévus par la circulaire de la Commission Bancaire n°003-2011/CB du 01 février 2011 nous ont été régulièrement transmis.

Nous avons examiné les procédures administratives et comptables de la banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cet examen a été effectué pour évaluer la fiabilité des enregistrements comptables et de l'information financière dans le but de déterminer la nature, l'étendue et le calendrier des travaux nécessaires à l'expression de notre opinion sur les états financiers.

Cette revue a été effectuée sur la base de sondages et ne saurait prétendre mettre en évidence toutes les faiblesses éventuelles de la banque.

A l'issue de nos contrôles, nous avons émis une lettre de recommandations portant à la fois sur la poursuite de l'amélioration du système de contrôle interne, sur l'organisation comptable et le traitement de l'information.

Eu égard à notre connaissance de Coris Bank International, les recommandations formulées ne

sont pas de nature à remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion.

2. Respect de la règlementation prudentielle

Nous avons vérifié le respect par la CBI SA des règles prudentielles applicables aux banques et établissements financiers relatives aux conditions d'exercice de la profession, à la réglementation comptable, à la réglementation des opérations et aux normes de gestion.
A l'issue de nos travaux, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tous les ratios sont conformes aux normes prévues par la règlementation.

3. Autres vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

3.1. Rapport de gestion

Conformément aux normes de la profession et aux vérifications prévues par l'article **713** de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et des groupements d'intérêt économique, nous avons procédé aux vérifications spécifiques.
Le Conseil d'Administration de votre société nous a communiqué le rapport de gestion tel que prévu à l'article 713 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit de Sociétés Commerciales et des Groupements d'Intérêt Economique. Nous n'avons aucune observation particulière sur la sincérité et la concordance des informations contenues dans ce document par rapport aux états financiers audités.
Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

Nous certifions que les comptes annuels de Coris Bank International SA arrêtés au 31/12/2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tous leurs aspects significatifs, du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CDEC INTERNATIONAL SARL
Paulin OUEDRAOGO
Expert Comptable
Commissaire aux comptes
CDEC-I
Sarl Capital 2 Millions Francs
R C N° B 1675
04 BP 680 Ouagadougou 04
Tél: 25 47 35 89

ACECA INTERNATIONAL SARL
Jean Baptiste SO
Expert Comptable
ACECA INTERNATIONAL Sarl
Tél :(+226)25 31 37 44 / 25 33 22 38
Fax : 25 31 25 98 - Burkina Faso

3.2.2. Rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale des actionnaires et en application des dispositions des articles 711 à 714 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport, suite aux contrôles et vérifications effectués sur les états financiers annuels de Coris Bank International SA pour l'exercice clos le **31 décembre 2014**.

Les comptes de la société sont établis par la Direction Générale de la société et arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de Coris Bank International SA. Il nous appartient de porter à votre connaissance les informations suivantes :

- les contrôles et vérifications effectués sur les états financiers tels qu'ils sont présentés dans ce rapport avant leur arrêté par le Conseil d'Administration ;
- les observations sur le contrôle des états financiers ;
- les irrégularités et les inexactitudes relevées à l'issue de nos travaux ;
- les conclusions auxquelles conduisent les observations et éventuelles rectifications y afférentes.

Nous avons procédé à l'examen des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états financiers présentés en annexe du présent rapport se caractérisent par les données suivantes en millions de F CFA :

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire (PCB) en vigueur dans les Etats Membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Libellé	Montant
Total bilan	533 640
Fonds propres effectifs (voir DEC 2060)	36 937
Résultat net	15 055

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève des jugements des commissaires aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, les commissaires aux comptes prennent en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Notre responsabilité est également de procéder aux vérifications spécifiques prévues par les lois et règlements régissant la vie des sociétés et le secteur bancaire.

1. Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

1.1. Fonctionnement des organes sociaux

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur le fonctionnement des organes sociaux de la banque.

1.2. Fonctionnement du contrôle interne

Nous vous informons que durant l'exercice 2014, les rapports périodiques et règlementaires de la CBI SA prévus par la circulaire de la Commission Bancaire n°003-2011/CB du 01 février 2011 nous ont été régulièrement transmis.

Nous avons examiné les procédures administratives et comptables de la banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cet examen a été effectué pour évaluer la fiabilité des enregistrements comptables et de l'information financière dans le but de déterminer la nature, l'étendue et le calendrier des travaux nécessaires à l'expression de notre opinion sur les états financiers.

Cette revue a été effectuée sur la base de sondages et ne saurait prétendre mettre en évidence toutes les faiblesses éventuelles de la banque.

A l'issue de nos contrôles, nous avons émis une lettre de recommandations portant à la fois sur la poursuite de l'amélioration du système de contrôle interne, sur l'organisation comptable et le traitement de l'information. Eu égard à notre connaissance de Coris Bank International,

les recommandations formulées ne sont pas de nature à remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion.

2. Respect de la règlementation prudentielle

Nous avons vérifié le respect par la CBI SA des règles prudentielles applicables aux banques et établissements financiers relatives aux conditions d'exercice de la profession, à la réglementation comptable, à la réglementation des opérations et aux normes de gestion.

A l'issue de nos travaux, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tous les ratios sont conformes aux normes prévues par la règlementation.

3. Autres vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

3.1. Rapport de gestion

Conformément aux normes de la profession et aux vérifications prévues par l'article **713** de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et des groupements d'intérêt économique, nous avons procédé aux vérifications spécifiques.

Le Conseil d'Administration de votre société nous a communiqué le rapport de gestion tel que prévu à l'article 713 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit de Sociétés Commerciales et des Groupements d'Intérêt Economique. Nous n'avons aucune observation particulière sur la sincérité et la concordance des informations contenues dans ce document par rapport aux états financiers audités.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

Nous certifions que les comptes annuels de Coris Bank International SA arrêtés au 31/12/2014 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tous leurs aspects significatifs, du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CDEC INTERNATIONAL SARL

C D E C - I
Sarl Capital 2 Millions Francs
R C N° B 1675
04 BP 680 Ouagadougou 04
Tel: 25 47 35 89

Paulin OUEDRAOGO
Expert Comptable
Commissaire aux comptes

ACECA INTERNATIONAL SARL

Jean Baptiste SO
Expert Comptable

ACECA INTERNATIONAL Sarl
01 BP 4318 Ouagadougou 01
Tél : (+226) 25 31 37 44 / 25 33 22 38
Fax : 25 31 25 98 - Burkina Faso

3.2.3. Rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale des actionnaires et en application des dispositions des articles 711 à 714 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport, suite aux contrôles et vérifications effectués sur les états financiers annuels de Coris Bank International SA pour l'exercice clos le **31 décembre 2015**.

Les comptes de la société sont établis par la Direction Générale de la société et arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de Coris Bank International SA. Il nous appartient de porter à votre connaissance les informations suivantes :

- les contrôles et vérifications effectués sur les états financiers tels qu'ils sont présentés dans ce rapport avant leur arrêté par le Conseil d'Administration ;
- les observations sur le contrôle des états financiers ;
- les irrégularités et les inexactitudes relevées à l'issue de nos travaux ;
- les conclusions auxquelles conduisent les observations et éventuelles rectifications y afférentes.

Nous avons procédé à l'examen des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états financiers présentés en annexe du présent rapport se caractérisent par les données suivantes en millions de F CFA :

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire (PCB) en vigueur dans les Etats Membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Libellé	Montant
Total bilan	648 214
Fonds propres effectifs (voir DEC 2060)	40 037
Résultat net	15 000

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes

requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève des jugements des commissaires aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, les commissaires aux comptes prennent en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Notre responsabilité est également de procéder aux vérifications spécifiques prévues par les lois et règlements régissant la vie des sociétés et le secteur bancaire.

1. Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

1.1. Fonctionnement des organes sociaux

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur le fonctionnement des organes sociaux de la banque.

1.2. Fonctionnement du contrôle interne

Nous vous informons que durant l'exercice 2015, les rapports périodiques et règlementaires de la CBI SA prévus par la circulaire de la Commission Bancaire n°003-2011/CB du 01 février 2011 nous ont été régulièrement transmis.

Nous avons examiné les procédures administratives et comptables de la banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cet examen a été effectué pour évaluer la fiabilité des enregistrements comptables et de l'information financière dans le but de déterminer la nature, l'étendue et le calendrier des travaux nécessaires à l'expression de notre opinion sur les états financiers.

Cette revue a été effectuée sur la base de sondages et ne saurait prétendre mettre en évidence toutes les faiblesses éventuelles de la banque. A l'issue de nos contrôles, nous avons émis une lettre de recommandations portant à la fois sur la poursuite de l'amélioration du système de contrôle interne, sur l'organisation comptable et le traitement de l'information.

Eu égard à notre connaissance de Coris Bank International, les recommandations formulées ne sont pas de nature à remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion.

2. Respect de la règlementation prudentielle

Nous avons vérifié le respect par la CBI SA des règles prudentielles applicables aux banques et établissements financiers relatives aux conditions d'exercice de la profession, à la réglementation comptable, à la réglementation des opérations et aux normes de gestion.

A l'issue de nos travaux, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tous les ratios sont conformes aux normes prévues par la règlementation.

3. Autres vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

3.1 Rapport de gestion

Conformément aux normes de la profession et aux vérifications prévues par l'article 713 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et des groupements d'intérêt économique, nous avons procédé aux vérifications spécifiques.

Le Conseil d'Administration de votre société nous a communiqué le rapport de gestion tel que prévu à l'article 713 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit de Sociétés Commerciales et des Groupements d'Intérêt Economique. Nous n'avons aucune observation particulière sur la sincérité et la concordance des informations contenues dans ce document par rapport aux états financiers audités.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

Nous certifions que les comptes annuels de Coris Bank International SA arrêtés au 31/12/2015 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tous leurs aspects significatifs, du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CDEC INTERNATIONAL SARL

CDEC-I
Sarl Capital 2 Millions Francs
R C N° B 1675
04 BP 680 Ouagadougou 04
Tél: 25 47 35 89

Paulin OUEDRAOGO
Expert Comptable
Commissaire aux comptes

ACECA INTERNATIONAL SARL

Jean Baptiste SO
Expert Comptable

ACECA INTERNATIONAL Sarl
01 BP 4318 Ouagadougou 01
Tél :(+226)25 31 37 44 / 25 33 22 38
Fax : 25 31 25 98 - Burkina Faso

CHAPITRE VI : PERSPECTIVES DE CORIS BANK INTERNATIONAL

« Les prévisions ci après, bien qu'établies avec le plus grand soin à partir de la connaissance que l'émetteur a de son activité, de son entreprise et de l'environnement dans lequel il évolue, sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente un caractère incertain. Les résultats réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de Coris Bank International ».

Depuis sa création, Coris Bank International a mis en œuvre une stratégie de croissance rentable qui lui a permis de s'affirmer comme un acteur incontournable du système bancaire burkinabè. À moyen et long terme, les équipes ont une forte ambition pour la Banque :

- Renforcer le positionnement de la Banque par rapport à la concurrence, en d'autres termes, se positionner en leader sur le marché burkinabè ;
- Devenir une Banque de référence dans la sous-région.

Cette ambition intègre la satisfaction des clients, la notoriété et les parts de marché, la rentabilité, l'épanouissement des collaborateurs.

Pour y parvenir, les axes stratégiques de développement suivants ont été définis par la Banque :

I. Orientations stratégiques et perspectives

1.1. Développement du Capital Humain

Le Capital Humain est la source essentielle du potentiel de la Banque et son développement constitue le premier levier à la réussite du projet. Ce développement passe par la mise à jour de la politique des ressources humaines qui permettra de renforcer :

- la qualité du recrutement ;
- le développement des compétences et de l'employabilité,
- la culture et la valorisation de la performance,
- la communication interne,
- l'envie de travailler à Coris Bank International.

1.2. Organisation

L'organisation ne se limite pas à la structure formelle mais intègre les processus décisionnels, les zones de pouvoir, la circulation des informations, la communication et l'animation des acteurs. L'un des défis majeurs pour toute entreprise en forte croissance est de disposer d'une organisation capable non pas de subir mais de s'adapter aux évolutions de l'environnement voire les anticiper et porter cette croissance. Le diagnostic organisationnel a révélé que CBI a su jusqu'à présent relever ce défi. Il a aussi révélé qu'il est nécessaire d'étoffer les équipes. La Banque est déjà engagée dans une démarche qualité sanctionnée par une certification ISO 9001-2008. Le perfectionnement permanent de l'organisation et le maintien de la Banque dans

les meilleurs standards en qualité de service, en dépit d'une croissance forte, seront les piliers qui permettront de réaliser les ambitions.

1.3. Gestion de la relation clientèle

La démarche commerciale constitue un point fort et un élément distinctif de la Banque. Afin d'atteindre les objectifs, il est nécessaire de renforcer et de mieux structurer la démarche commerciale qui sera plus ciblée et plus différenciée grâce à une optimisation des atouts commerciaux que sont :

- une bonne connaissance des clients qui est un facteur déterminant dans un marché dominé par le secteur informel où l'étude de dossier se fonde sur la qualité du dirigeant ;
- une segmentation fine de la clientèle qui permet de mieux prendre en charge ses besoins ;
- une offre bancaire diversifiée ;
- un réseau étendu avec un bon maillage du territoire ;
- un personnel d'encadrement expérimenté.

La politique commerciale sera axée sur les segments phares : la clientèle des PME/PMI et de particuliers qui n'ont pas une grande marge de négociation tout en gardant une bonne dynamique sur les Grandes Entreprises et les Institutionnels qui nourrissent le portefeuille. La politique commerciale ne pourra être déployée sans l'appui d'un réseau de distribution permettant un meilleur maillage du territoire. Il ne s'agira pas de couvrir le pays mais de donner la priorité aux zones à haut potentiel et à la mise en place de cash points dont le rôle et les métiers pourraient s'étoffer en fonction des perspectives. La création des produits reposera sur la définition d'une politique de produit, de prix, de communication et de distribution. Le dispositif d'écoute client sera renforcé avec la mise en place d'une politique de communication interne pour faciliter l'anticipation des besoins de la clientèle par la force de vente et la définition de panels de clients pour les enquêtes de satisfaction clientèle.

1.4. Optimisation des processus et du système d'information

Un des atouts de la Banque est la maîtrise des charges qui s'est faite en optimisant les ressources humaines et matérielles. Chaque entité de la Banque sera une force de proposition en matière d'identification des coûts cachés et des niches de gains de productivité. La continuité, la disponibilité, l'amélioration et la sécurisation du système d'information feront partie des priorités tout au long de la période ciblée.

1.5. Maîtrise des risques

La gestion des risques (risque de marché, risque de crédit, risque opérationnel, et risque de réputation) conditionne la rentabilité des banques, raison pour laquelle CBI accorde une importance particulière à la gestion des risques, ce qui lui a valu un taux de contentialité et un coût du

risque des plus faibles du marché bancaire au Burkina. Ces performances seront maintenues voire améliorées à l'horizon 2016-2020.

II. Les états financiers prévisionnels

2.1. Le compte de résultat prévisionnel

RUBRIQUE	Budget 2015	PREVISIONS (en millions de F CFA)					TCAM 2016-2020
		31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/20	31/12/19	
Marge d'intérêt clientèle	**20032**	**23194**	**25729**	**28026**	**30048**	**32104**	**8,5%**
dont Produits clientèle	31069	35346	39569	43158	46442	49789	8,9%
Charges clientèle	11037	12152	13841	15132	16394	17685	9,8%
Marge d'intérêt s/opérations de trésorerie	**-4021**	**-4358**	**-4348**	**-5011**	**-5283**	**-5377**	**5,4%**
Produits établissements de crédit	652	1085	1087	1160	1238	1332	5,3%
Charges établissements de crédit	4673	5442	5435	6170	6521	6710	5,4%
Marge d'intérêt s/opérations de titres et diverses	**7143**	**8703**	**10516**	**11648**	**12528**	**13224**	**11,0%**
Produits sur titres de placement	7295	8808	10565	11648	12528	13224	10,7%
Charges sur emprunt obligataire	151	105	49	0	0	0	-100,0%
Marge d'intérêts globale	**23155**	**27540**	**31897**	**34664**	**37293**	**39950**	**9,7%**
Marge sur commissions	9944	11189	11972	12691	13706	14802	7,2%
PRODUIT NET BANCAIRE	**33098**	**38729**	**43870**	**47354**	**50999**	**54753**	**9,0%**
Autres produits & charges bancaires	-282	-400	-500	-900	-1400	-1900	47,6%
Résultat sur immobilisations financières	437	250	400	600	1000	1000	41,4%
Charges générales d'exploitation	**9768**	**11464**	**12951**	**14322**	**15700**	**17196**	**10,7%**
Charges du personnel	2938	3634	3998	4397	4837	5321	10,0%
Charges d'exploitation	5312	5886	6710	7381	8119	8930	11,0%
Dotations aux amortissements	1518	1944	2244	2544	2744	2944	10,9%
RESULTAT BRUT D'EX PLOITATION	**23486**	**27115**	**30018**	**31532**	**32899**	**34657**	**6,3%**
Dotations nettes **de reprises**	5464	4950	5223	4770	5283	5321	1,8%
Résultat non courant	3293	-240	-260	-280	-300	-320	7,5%
Dotations FRBG	2420	1356	1501	1577	1645	1733	6,3%
RESULTAT AVANT IMPOT	**18895**	**20569**	**23034**	**24906**	**25671**	**27283**	**7,3%**
Impôts sur les sociétés	3894	4203	4591	4927	4992	5321	6,1%
RESULTAT NET	**15000**	**16366**	**18443**	**19979**	**20679**	**21962**	**7,6%**

Le résultat net enregistre un TCAM de 7,6% sur la période qui passerait de 16,3 milliards F CFA en 2016 pour atteindre le montant de 21,9 milliards F CFA en 2020 sous l'impulsion d'un accroissement attendu du PNB sur la même période passant de 38,7 milliards F CFA en 2016 à 54,7 milliards F CFA à fin 2020. Cette évolution s'explique principalement par :

- un accroissement moyen annuel de 8,5% de la marge d'intérêt clientèle sur la période projeté allant d'un montant de 23,2 milliards F CFA à fin 2016 pour s'établir à 32,1 milliards F CFA à fin 2020 ;
- un accroissement moyen annuel de 11% de la marge d'intérêt sur les opérations de titres allant de 8,7 milliards en 2016 à 13,2 milliards F CFA en 2020.

2.2. Le bilan prévisionnel

Rubriques	Prévisions (en millions de F CFA)						TACM 2016/2020
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Caisse	**11 472**	**9 800**	**10 584**	**11 499**	**12 189**	**12 920**	**7,2%**
Créances interbancaires	**80 152**	**67 953**	**74 164**	**79 766**	**86 141**	**93 024**	**8,2%**
A vue	*55 268*	*47 678*	*52 320*	*56 499*	*61 011*	*65 885*	*8,4%*
Banque Centrale	25 453	29 081	32 242	34 821	37 607	40 615	8,7%
Trésor public, CCP	162	619	662	708	758	811	7,0%
Autres établissements de crédit	29 652	17 978	19 416	20 969	22 647	24 459	8,0%
A terme	*24 885*	*20 275*	*21 844*	*23 268*	*25 129*	*27 140*	*7,6%*
Opérations avec la clientèle	**361 112**	**405 901**	**450 012**	**486 592**	**522 141**	**560 284**	**8,4%**
Portefeuille d'effets commerciaux	*15 328*	*20 610*	*22 465*	*24 262*	*25 961*	*27 778*	*7,7%*
Crédit de campagne	0	0	0	0	0	0	-
Crédits ordinaires	15 328	20 610	22 465	24 262	25 961	27 778	7,7%
Autres concours à la clientèle	*343 946*	*382 129*	*421 544*	*455 834*	*489 201*	*525 016*	*8,3%*
Crédit de campagne	5 331	18 101	19 730	21 309	22 800	24 396	7,7%
Crédits ordinaires	294 879	315 437	348 364	376 266	403 480	432 666	8,2%
Comptes ordinaires débiteurs	43 736	48 590	53 449	58 260	62 920	67 954	8,7%
Créances en souffrance	*1 838*	*3 162*	*6 003*	*6 496*	*6 980*	*7 490*	*24,1%*
Créances douteuses et litigieus	17 079	19 127	24 509	26 549	28 591	30 680	12,5%
Provisions constituées	15 241	15 965	18 506	20 054	21 611	23 190	9,8%
Titres de placement	**148 874**	**159 500**	**179 665**	**194 879**	**208 597**	**217 985**	**8,1%**
Immobilisations financières	**12 790**	**19 440**	**19 440**	**26 440**	**26 440**	**31 440**	**12,8%**
Immobilisations incorporelles	**593**	**269**	**271**	**273**	**275**	**277**	**0,7%**
Immobilisations corporelles	**11 088**	**13 311**	**14 567**	**15 523**	**17 278**	**18 834**	**9,1%**
Autres actifs et comptes d'ordre et divers	**22 133**	**14 613**	**14 628**	**12 686**	**12 699**	**12 712**	**-3,4%**
TOTAL ACTIF	**648 214**	**690 786**	**763 330**	**827 658**	**885 760**	**947 477**	**8,2%**
Dettes interbancaires	**197 545**	**148 314**	**176 374**	**188 812**	**195 630**	**202 515**	**8,1%**
A vue	*183 845*	*140 814*	*168 199*	*179 902*	*185 917*	*191 928*	*8,0%*
Comptes créditeurs	28 139	21 612	23 341	25 208	27 225	29 403	8,0%
Emprunts	155 705	119 202	144 858	154 693	158 692	162 525	8,1%
A terme	*13 700*	*7 500*	*8 175*	*8 911*	*9 713*	*10 587*	*9,0%*
Dettes à l'égard de la clientèle	**368 201**	**409 437**	**443 666**	**482 632**	**520 400**	**561 174**	**8,2%**
Comptes d'épargne à vue	45 972	53 531	60 192	67 027	73 916	81 504	11,1%
Comptes d'épargne à terme	3 228	3 390	3 559	3 737	3 924	4 120	5,0%
Autres dettes à vue	141 043	152 803	167 955	182 933	197 419	213 056	8,7%
Autres dettes à terme	177 957	199 713	211 959	228 935	245 140	262 493	7,1%
Dettes représentées par un titre	**2 200**	**1 500**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-**
Comptes d'ordre et divers	**13 555**	**15 874**	**15 958**	**16 139**	**16 919**	**17 189**	**2,0%**
Comptes bloqués	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-**
Provisions pour risques et charges	**990**	**2 263**	**1 845**	**1 885**	**1 888**	**1 905**	**-4,2%**
Fonds affectés	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-**
Fonds pour risques bancaires généraux	**5 179**	**6 188**	**7 689**	**9 266**	**10 910**	**12 643**	**19,6%**
Capital	**25 000**	**31 250**	**31 250**	**31 250**	**31 250**	**31 250**	**0,0%**
Primes d'émission	**0**	**30 500**	**30 500**	**30 500**	**30 500**	**30 500**	**0,0%**
Réserve spéciale	**10 127**	**12 377**	**14 832**	**17 599**	**20 595**	**23 697**	**17,6%**
Autres réserves	**9 013**	**15 013**	**20 741**	**27 196**	**34 189**	**41 426**	**28,9%**
Résultat de l'exercice	**15 000**	**16 366**	**18 443**	**19 979**	**20 679**	**21 962**	**7,6%**
Report à nouveau	**1 404**	**1 704**	**2 031**	**2 400**	**2 800**	**3 213**	**17,2%**
TOTAL PASSIF	**648 214**	**690 786**	**763 330**	**827 658**	**885 760**	**947 477**	**8,2%**

Les données prévisionnelles illustrent une croissance moyenne annuelle de 8,2% du total bilan de Coris Bank International au cours de la période 2016-2020. Cette évolution est induite par les paramètres suivants :

Au niveau de l'Actif :

- un accroissement des crédits à la clientèle sur une base moyenne annuelle de 8,30% allant de 405,9 milliards F CFA à fin 2016 pour s'établir à 560,3 milliards

F CFA à fin 2020 ;

- un accroissement moyen annuel de 8,10% des emplois en titres de placement allant de 159,5 milliards F CFA à fin 2016 pour atteindre un montant de 217,9 milliards F CFA à fin 2020 ;
- un accroissement moyen annuel de 12,8% des immobilisations financières allant de 19,40 milliards F CFA à fin 2016 pour s'établir à 31,4 milliards F CFA à fin 2020.

Au niveau du Passif :

- une augmentation des dettes interbancaires sur une base moyenne annuelle de 8,10% allant d'un montant de 148,3 milliards F CFA à fin 2016 pour s'établir à 202,5 milliards F CFA à fin 2020 ;
- une augmentation de l'encours des dépôts de la clientèle sur une base moyenne annuelle de 8,20% allant de 409,4 milliards F CFA à fin 2016 pour atteindre le niveau de 561,1 milliards F CFA sous l'impulsion d'une stratégie efficace de mobilisation des ressources ;
- une nette augmentation des fonds propres sur toute la période (2016-2020) résultant de la prime d'émission qui résulterait de la présente opération d'augmentation du capital de 25 à 31,25 milliards F CFA et de la hausse progressive du résultat net sur chaque exercice durant la période.

CHAPITRE VII : FACTEURS DE RISQUES ET FAITS EXCEPTIONNELS

« L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la liste des risques exposés ci-dessus n'est pas exhaustive, à la date du visa de la Note d'Information. D'autres risques inconnus peuvent exister, mais ne sont pas à la date considérés comme susceptibles d'avoir un effet défavorable sur les activités de la banque et sa situation financière ».

I. Facteurs de risques

De par la nature de ses activités, Coris Bank International est exposée à une famille de risques dont des procédures et mesures de surveillance ont été définies en vue de les contenir à un niveau acceptable et rassurant. Avant de procéder à l'évaluation de ses risques externes et internes, la banque considère comme nécessaire de définir des objectifs réalistes et mesurables, compatibles et répondant à des règles de cohérence interne. Coris Bank International établit chaque année des objectifs généraux en adéquation avec les budgets alloués, ces objectifs sont communiqués au personnel. Chaque activité se voit également définir ses objectifs, en corrélation avec les objectifs généraux et en cohérence les uns avec les autres. Coris Bank International a mis en place des mécanismes pour identifier les risques exogènes aussi bien qu'endogènes susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs.

II. Types de risques

Au nombre des autres risques, on peut citer :

- ***Le Risque de contrepartie***

Le risque de contrepartie ou de crédit demeure le risque le plus important auquel est exposé Coris Bank International eu égard au volume de ses créances envers la clientèle. Toutefois, les dispositions de prises de garanties et d'encadrement des clients emprunteurs mises en place permettent de minimiser ce type de risque.

- ***Le Risque de change***

Le risque de change touche les créances et dettes libellées en devises, et réside dans le risque de variation du prix des devises par rapport à la monnaie nationale. A ce titre, certaines lignes de financement obtenu par Coris Bank International auprès de ses partenaires sont libellés en devises. Contrairement au risque de taux et de cours, le calcul de la position de change ne se limite pas au portefeuille de négociation mais englobe d'autres opérations enregistrées au bilan ou hors bilan. L'analyse du risque de change nécessite de déterminer le montant des positions détenues pour chaque devise, puis de mesurer la position de change globale par addition, en appliquant les pondérations forfaitaires exprimant les corrélations entre devises.

- ***Risque de notoriété***

Coris Bank International est exposée aux risques de campagnes de dénigrement, rumeurs et publicités négatives, que ce soit par amalgame, allégations inexactes ou autres, qui peuvent avoir des impacts négatifs sur le volume de ses affaires, susceptible ainsi de compromettre ses perspectives de développement ou altérer ses résultats et sa rentabilité financière.

- ***Risques opérationnels***

Dans le cadre de ses activités Coris Bank International doit faire face à une très grande variété de risques opérationnels pouvant résulter de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, à des personnels, à des systèmes internes où à des événements extérieurs. En cas de survenance de ces risques, de leur gravité ainsi que de leurs conséquences, les activités de Coris Bank International peuvent en souffrir et notamment ses résultats et sa rentabilité financière.

- ***Risque de pertes financières***

Coris Bank International détient un portefeuille conséquent de prises de participations dans d'autres sociétés. A ce titre, Coris Bank International est exposée au risque de perte financière en raison de ces investissements. En particulier, toute cessation d'activité temporaire ou définitive d'une ou plusieurs de ces sociétés, de même que toute difficulté d'ordre financière, opérationnelle ou réglementaire rencontrée par une ou plusieurs de ces sociétés dans l'exploitation de leurs activités, peut engendrer une perte financière à Coris Bank International susceptible d'altérer sa situation financière.

- ***Risque fiscal***

Au cours de l'exercice 2013 Coris Bank International a fait l'objet d'un contrôle fiscal par la Direction Générale des impôts du Burkina portant sur les exercices 2010, 2011 et 2012. Les conclusions de ces vérifications ont donné lieu à une notification de redressement fiscal en date du 31 décembre 2013 d'un montant de un milliard trois cent trente neuf millions huit cent quatre vingt dix neuf mille sept cent dix (1 339 899 710) F CFA dont huit cent quatre vingt huit millions huit cent soixante seize mille soixante dix neuf (888 876 079) de droits simples et quatre cent cinquante un millions vingt trois mille six cent trente un (451 023 631) de pénalités.

Les différends recours en annulation et gracieux formulés par la Banque ont abouti et par courrier du 12 mars 2014, l'administration fiscale en dernière notification a consenti à ramener le redressement fiscal de un milliard trois cent trente neuf millions huit cent quatre vingt dix neuf mille sept cent dix (1 339 899 710) F CFA à deux cent trente quatre millions sept cent six mille neuf cent cinq (234 706 905) F CFA, dont cent soixante dix neuf millions huit cent dix neuf mille cent quatre vingt (179 819 180) F CFA de droits simples et cinquante quatre millions huit cent quatre vingt sept mille sept cent vingt cinq (54 887 725) de pénalités. Ces montants ont été entièrement payés au Receveur des impôts de la Direction des grandes entreprises du Burkina Faso.

Ainsi, comme toute société, Coris Bank International est exposé au risque fiscal résultant de la complexité et du formalisme caractérisant l'environnement fiscal dans lequel elle exerce ses activités. La nature et le montant de l'impôt auquel est assujetti Coris Bank International ainsi que les exemptions attendues dépendent de certaines hypothèses qui sont sujettes à modification et de ce fait susceptibles d'affecter le montant et la nature de l'impôt dû. De plus, toute modification des dispositions fiscales législatives ou réglementaires, notamment toute augmentation future des taux d'imposition, ainsi que toute modification dans l'interprétation de ces dispositions, peut se traduire par un accroissement de la charge fiscale afférente aux activités de Coris Bank International et avoir ainsi un impact négatif sur sa situation financière.

- ***Risques liés à la mise en application des exigences Bâle II/III dans la zone UMOA***

Les autorités monétaires de l'UMOA s'apprêtent à instaurer la mise en application des exigences de Bâle II/III dans le dispositif prudentiel de gestion des établissements bancaires de la zone. Ces nouvelles normes visent à mieux prévenir les risques de l'activité bancaire et à assurer la solidité financière des établissements de crédit en veillant à l'adéquation de leurs fonds propres. Par cette offre Publique de vente, Coris Bank International entend renforcer davantage ses fonds propres pour se conformer aux nouvelles exigences à venir et assurer efficacement la mise en œuvre de ses plans de développement.

- ***Risques relatifs au marché des actions de Coris Bank International***

L'introduction des actions de Coris Bank International à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) induit l'exposition des risques du marché financier à chaque détenteur du titre. Par conséquent, chaque investisseur potentiel est invité à consulter ses propres conseils financiers et juridiques sur les risques liés à l'acquisition d'actions de Coris Bank International, ainsi que sur l'opportunité et les risques d'un tel investissement au regard de sa propre situation personnelle.

III. Respect des principaux ratios prudentiels

Coris Bank International fait du respect des normes prudentielles de l'activité bancaire une règle d'or de gestion et d'efficacité de son modèle de développement. A ce titre, elle s'impose un suivi permanent des ratios fixés par la BCEAO. Au cours de la période 2013-2015, sa situation vis-à-vis des normes est présentée dans le tableau ci-après :

Intitulés des ratios prudentiels	Périodicité	Identification BCEAO	Normes	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	Observations
Coefficient d'exploitation			Maximum 70%	30,32%	28,44%	21,46%	Respecté
Les fonds propres effectifs (en millions)	M	DEC 2060	25 000	40 037	36 285	32 937	Respecté
Fonds propres effectifs / risques	M	DEC 2061	Minimum 08%	8,95%	9,06%	9,84%	Respecté
Coefficient de couverture des emplois à long et moyen terme par les ressources stables	T	DEC 2062	Minimum 50%	80,05%	75,39%	70,52%	Respecté
Coefficient de liquidité	M	DEC 2063	Minimum 75%	78,00%	78,00%	77,00%	Respecté
Liste des participations de l'Etablissement (en millions)	T	DEC 2064		12 790	9 490	8 340	
Participation dans des Entreprises autres que Banques Etablissements financiers et sociétés immobilières	T	DEC 2065	Max 25% du capital de la Société et Maxi 15% des FPB	425	425	925	Respecté
Immobilisations Hors Exploitation et participations dans les Sociétés Immobilières	T	DEC 2066	Maxi 15% FPE	0,82%	0,26%	0,32%	Respecté
Etat de contrôle des Immobilisations et des participations	T	DEC 2067	Maximum 100% des FPE	48,26%	42,64%	39,76%	Respecté
Contrôle des crédits aux personnes participant à la Direction, Administration, Gérance, Contrôle et fonctionnement de la Banque	T	DEC 2068	Maximum 20% des FPE	8,59%	6,19%	10,98%	Respecté
Déclaration des 50 plus gros engagements	M	DEC 2071		350 873 en millions de F CFA	327 122 en millions de F CFA	275 910 en millions de F CFA	Respecté
Coefficient de division de risque Global sommes des encours > FPE x 25% doit être < 8 x FPE	M	DEC 2070		149 586 contre 320 296 en millions de F CFA	166 784 contre 291 584	83 349 contre 263 496 en millions de F CFA	Respecté
Coefficient de division de risque Max des engagements d'un seul client < 75% des FPE	M	DEC 2070		27 853 contre 30 028(*): en millions de F CFA	18 131 contre 27 336 en millions de F CFA	18 016 contre 24 803 en millions de F CFA	Respecté

Source : CBI

IV. Gestion des risques

Les accès aux systèmes informatiques sont restreints en fonction du poste et des responsabilités de l'utilisateur. Les systèmes informatiques de gestion en place permettent d'enregistrer intégralement les transactions, de les tracer et d'en conserver une sauvegarde régulière. La cartographie des risques adoptée par le Conseil d'Administration sert d'outil préventif et de gestion des risques dans chaque compartiment d'activités de la Banque. Les polices d'assurances souscrites, la tenue régulière des réunions du Comité d'Audit, le conseil juridique et fiscal, ainsi que la formation continue du personnel concourent à la prévention et à la maîtrise des risques à Coris Bank International. La banque maintiendra une stricte gestion des risques par :

- la mise à jour permanente des procédures et règles clairement définies ;
- l'implication de tout le personnel dans la gestion des risques par la maîtrise des activités et des contrôles de premier niveau ;
- un système de suivi rigoureux du portefeuille par la tenue régulière de comités risques et de révision du portefeuille, des analyses de portefeuille et l'amélioration d'un système de cotation des risques ;
- la mise en place d'un système de veille risque à travers le Comité d'Audit ;
- l'adoption et la mise en place d'une politique environnementale et sociale ;
- le renforcement du dispositif de compliance et de lutte contre le blanchiment ;
- l'implémentation d'un Plan de Continuité des Activités prenant en compte l'aspect panne informatique et les situations de crise (crise sociale, incendie, guerre,…).

CHAPITRE VIII : FAITS EXCEPTIONNELS

Il n'a pas été enregistré de litiges faits exceptionels qui soient de nature à compromettre la continuité d'exploitation de Coris Bank International.

CHAPITRE IX : AFFAIRES CONTENTIEUSES ET LITIGIEUSES

Au 31 décembre 2015, les principaux dossiers répertoriés en affaires contentieuses en cours sont repris dans le tableau ci-dessus.

Rang	Intitulé du litige	Nature du litige	Montant du litige	Position de la banque	Résumé des faits	Etat de la procédure	Evaluation interne du litige	Statut actuel
-1	**CBI c/ SOBITRAF**	**Assignation en responsabilité contractuelle**	**Non communiqué**	**Défenderesse**	Dans le cadre du financement d'un marché de livraison de céréales passé avec le ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA), SOBITRAF a sollicité et obtenu de la Banque un prêt pour l'exécution dudit marché, déblocable par tranches à des conditions qui lui ont été dûment notifiées. Après deux déblocages, le client n'a pas rempli les autres conditions pour permettre le troisième déblocage. Le marché a été résilié pour mauvaise qualité des céréales livrées. Un an après la résiliation du marché et alors que la Banque avait engagé une procédure de recouvrement de a créance, le Client a assigné à son tour la Banque par devant le Tribunal de Commerce de Ouagadougou en responsabilité contractuelle pour rupture abusive de crédit. Dans les faits il en n'est rien dans la mesure où les conditions de réalisation du prêt n'ont pas été respectées	Le Tribunal de Commerce a rendu sa décision le 20/10/2015 en déboutant SOBITRAF SARL de sa demande de dommages-intérêts comme étant mal fondée. Le client a relevé appel de la décision et la procédure est actuellement pendante devant la Cour d'Appel de Ouagadougou.	Le risque est maitrisé car au regard des pièces du dossier, la Banque dispose d'arguments solides pour faire échec à la procédure du client. La Banque n'a commis aucune faute contractuelle et la Cour d'Appel devrait confirmer la décision du Tribunal.	**En cours**
2	**CBI c/ ARPARI CAVO**	**Assignation en responsabilité contractuelle**	**Non communiqué**	**Défenderesse**	le client a assigné la Banque devant le Tribunal de Commerce, en responsabilité contractuelle au motif qu'il aurait subi un préjudice consécutif à l'appel par la Banque d'une garantie à première demande et à la mise en jeu du gage sur son Dépôt à terme pour apurer partiellement le solde débiteur du compte courant issu d'un découvert échu et non remboursé. Il estime qu'il a subi un préjudice du fait que la Banque aie mis en jeu les garanties sans la clôture juridique préalable du compte courant et par conséquent le solde du compte n'était pas exigible	Le Tribunal de commerce de Ouagadougou a rendu une décision le 18/02/2016 en déboutant le client de sa demande de dommages-intérêts comme étant mal fondée. Le client a relevé appel contre la décision. Le dossier est pendant devant la Cour d'Appel.	Le risque d'infirmation de la décision du Tribunal de commerce est très minime, car le client n'a jamais contesté ses engagements, mais se plaint uniquement de la procédure de mise en jeu des garanties. Après la mise en jeu des garanties le client a fait l'objet d'une condamnation par le Tribunal de Commerce à payer à la Banque le solde reliquataire du compte courant, ce qui entraine de fait la validation des paiements faits par mise en jeu des garanties.	**En cours**



Société Anonyme avec conseil d'administration au Capital de 25.000.000.000 F CFA
R.C.C.M: BF OUA 2013 M 4276 - Liste des Banques N°: C 0148 V
Siège social : 1242 Av. Dr. Kwamé N'Krumah - 01 BP 6585 Ouagadougou 01
Burkina Faso (west africa) - Site Web: www.coris-bank.com
Tél. : (226) 25-31-23-23 / 25-30-26-26 - Fax : (226) 25 -31-62-68
Code Swift : CORIBFBF - IFU N° : 00004742 U - Email : corisbank@coris-bank.com

www.coris-bank.com

Nous accompagnons

Vos idées, vos projets avec

QUALITÉ ET EFFICACITÉ



CORIS BANK INTERNATIONAL

La Banque Autrement